

dition Ernest Mahaim

re

UNIVERSITE DE LIEGE
BIBLIOTHEQUE
DE LA FACULTE DE DROIT

Comité de Patronage des Habitations Ouvrières

DE LA

VILLE DE LIÈGE & DES COMMUNES LIMITOPHES

Enquête sur la Situation Hygénique

DES

HABITATIONS OUVRIÈRES

DANS LA

Commune de HERSTAL

.....

Rapport présenté au Comité

PAR LE SECRÉTAIRE

M. ERNEST MAHAIM

Professeur à l'Université de Liège



IMPRIMERIE LIÉGEOISE, H. PONCELET, SOCIÉTÉ ANONYME
RUE DES CLARISSES, 52, LIÈGE

92602

~~XXII 47.43~~

43/5.3: 26



INTRODUCTION



La commune et sa situation hygiénique.





INTRODUCTION



LA COMMUNE

Herstal est, après Liège, la commune la plus importante du ressort du Comité de patronage. C'est un faubourg de la ville qui la prolonge et la continue le long du canal de Liège à Maestricht, de façon à faire partie intégrante de l'agglomération liégeoise. Aussi, il est difficile de distinguer, à l'entrée de la commune, l'endroit où cesse la ville. Rien ne ressemble à Herstal comme cette rue liégeoise de St-Léonard, qui y conduit. Liège, en cet endroit, est faubourg et Herstal est encore urbain.

Cependant, la commune est très étendue : elle couvre plus de 1500 hectares, et à côté de la partie agglomérée, à gauche du canal, se trouvent de larges espaces où les maisons isolées, des fermes, des chemins bordés de haies, des prairies, des champs cultivés prennent incontestablement l'aspect rural. L'ancien hameau de La Préalles, aujourd'hui rattaché au cœur de la commune, se perd vers Vottem et vers Milmort, dans la campagne. Plus loin, c'est Rhées et Pontisse dont les chemins et les sentiers gravissent la pente la plus gracieuse qui soit pour aboutir à un plateau tout à fait agricole.

Dans le bas de la commune, sur la rive droite du canal, c'est encore un territoire qui n'a rien d'urbain, mais qui emprunte au voisinage du fleuve un caractère à part : l'île Monsin tout entière appartient à Herstal,

ainsi qu'un triangle blotti dans un coude de la Meuse, le hameau perdu de Chertal.

Ainsi s'achève ce bourg suburbain qui, dans son ensemble, n'est ni ville ni village.

Son caractère dominant est le caractère industriel. On y compte cinq sièges de charbonnages, la grande fabrique nationale d'armes de guerre, nombre d'ateliers d'armuriers à domicile, des fabriques de bicyclettes, de pièces de machines et d'automobiles, quantité d'autres industries. Des vestiges d'anciens vignobles, des établissements horticoles et maraîchers, pas plus que les parties rurales que nous venons de signaler, ni la vie commerçante du fleuve et du canal ne suffisent pour lui enlever l'aspect de fourmillière d'une cité du fer et du charbon.

Herstal est en plein développement grâce à la proximité de la ville et à l'extension des voies de communication, notamment du tramway. Comme on peut le voir au tableau suivant, sa population s'est accrue de deux fois et demie entre le recensement de 1846 et le recensement de 1900. S'il est vrai que Seraing a vu sa population passer, dans le même laps de temps, de 10.540 habitants à 37.845, soit 3.69 fois, Liège n'a passé que de 75.961 à 157.760, soit 2.08 fois autant.

Rapprochons la population de l'étendue bâtie et du nombre de maisons, nous constatons une situation éminemment favorable.

En effet, l'étendue bâtie a cru, notamment dans la dernière période, beaucoup plus vite que la population ; aussi, le nombre d'habitants, qui augmente par rapport au territoire, diminue constamment par rapport à l'étendue bâtie.

Comme celle-ci renferme des bâtiments de tout genre, il convient de considérer la relation des habitants aux

1. — La population, l'étendue bâtie et les maisons.

(Etendue territoriale : 1.578 Ha 88 a 11 centiares).

Années	Population	Etendue bâtie Ha a	Habitants par Ha d'étendue		Ménages par 100 maisons	Habitants par 100 maisons		Augmentation pour cent de	
			bâtie	territoriale		ménages	maisons	la population	l'étendue bâtie
	<i>a)</i> recensée							<i>a)</i> depuis le recensement précédent	
1846	7.563	—	—	104	513	533	—	—	—
1856	8.135	22 66	5	103	502	517	7.56	—	—
1866	9.222	26 24	6	105	469	492	13.36	15.79	—
1880	11.378	32 44	7	107	463	495	23.38	23.62	—
1890	13.877	39 08	9	97	451	440	21.96	20.46	—
1900	18.322	66 34	12	107	412	441	32.03	69.78	—
	<i>b)</i> calculée						<i>b)</i> depuis 1900		
1906	21.062	82 10	13	—	—	—	14.52	23.76	—
1907	21.929	86 13	14	—	—	—	19.69	29.83	—

2. — Développement de la propriété bâtie à Herstal.

ANNÉE de l'expertise	NOMBRE de nouvelles bâtisses	NOMBRE de propriétés bâties agrandies
1880	42	47
1881	32	35
1882	34	52
1883	51	41
1884	22	31
1885	41	38
1886	52	48
1887	41	40
1888	49	58
1889	79	55
1890	56	64
1891	83	46
1892	89	70
1893	150	66
1894	139	70
1895	101	65
1896	81	83
1897	128	283
1898	86	92
1899	95	63
1900	101	76
1901	132	107
1902	128	73
1903	177	72
1904	117	182
1905	175	108
1906	173	192

nombres de maisons. (1) On voit que, de 533 en 1846, le nombre d'habitants par 100 maisons décroît continuellement jusqu'en 1890 et se maintient au même taux, 441 habitants par 100 maisons, en 1900. Depuis lors, si nous admettons la population calculée, et le nombre croissant de maisons indiqué par la statistique communale des autorisations de bâtir (v. p. 8) nous sommes amenés à conclure que la population dispose, moyennement, d'un nombre de logements de plus en plus élevé.

LA LOI DU 9 AOUT 1889 SUR LES MAISONS OUVRIÈRES ET SON APPLICATION A HERSTAL

Il est hors de doute que cette heureuse amélioration du rapport de la population au nombre des maisons est due à l'application de la loi du 9 août 1889.)

Le tableau suivant, qui indique le nombre de certificats délivrés par notre Comité pour la Commune de Herstal, en fait foi.

La dernière colonne fait voir le nombre de maisons acquises ou bâties grâce aux faveurs de la loi depuis la création du Comité : le total de 1078 maisons pour dix-sept années, soit en moyenne 63 maisons par an, est significatif. Les dernières années, d'ailleurs, accusent un chiffre beaucoup plus élevé.

C'est que Herstal présente de vastes terrains qui offrent, pour la bâtisse de maisons ouvrières, des avantages considérables. Nombre de propriétaires ont

(1) Il est bon de faire observer que les chiffres des recensements ne sont pas rigoureusement comparables. Jusqu'en 1850, « maisons » signifie « maisons habitées » ou plus exactement « bâtiments habités ». A partir de 1890, le recensement indique les « maisons proprement dites, habitées ou non » et les distingue des « bâtiments non destinés à l'habitation ». Pratiquement cependant, les différences entre les nombres sont assez faibles pour qu'elles n'aient pas grande influence sur l'approximation de nos données.

3. — La loi de 1889 à Herstal.

Nombre de certificats délivrés par le Comité de 1890 à fin 1907. —
Maisons acquises ou bâties par des ouvriers.

ANNÉES	Art. 14 Maisons	Art. 14 Terrains	Art. 16 Prêts	TOTAUX	Maisons acquises ou bâties
Jusqu'au 31 décembre 1897 .	41	14	131	320	236
En 1898 .	5	33	33	76	58
» 1899 .	6	60	46	112	86
» 1900 .	7	47	38	92	64
» 1901 .	8	56	46	110	76
» 1902 .	11	67	51	129	93
» 1903 .	10	40	39	89	61
» 1904 .	5	38	27	70	51
» 1905 .	12	53	47	112	80
» 1906 .	15	78	71	164	122
» 1907 .	15	95	82	192	151
TOTAUX . . .	135	720	611	1466	1078 ⁽¹⁾

pu ainsi, notamment au pied de la colline, et dans les environs de la Fabrique Nationale, mettre en valeur des terrains qui ont eu la vogue sans tarder. Si nous voulons nous faire une idée des contenances et des prix de ces terrains, en nous en tenant aux dernières années, nous constatons que les terrains achetés avec nos

(1) Ce nombre ne coïncide pas avec celui des certificats délivrés parce que beaucoup d'emprunts sont faits en vue de l'acquisition ou de la construction d'une maison pour laquelle l'intéressé a déjà reçu un certificat.

certificats avaient une contenance moyenne de 270^{m²}81, et coûtaient fr. 701,41, soit fr. 2,59 le mètre carré.

Quant aux maisons acquises toutes construites, elles avaient une contenance moyenne de 279^{m²}21 et coûtaient fr. 3.213,99.

La valeur moyenne des prêts faits en vue de ces acquisitions se montait à 3803 francs.

On voit par ces chiffres, d'une part, que la classe ouvrière qui a profité de la loi était dans une aisance relative et d'autre part que, malgré la proximité de la grande ville, les prix ne sont pas exagérés.

Voici la répartition dans la commune des 720 parcelles de terrain acquises par les ouvriers :

Nouveau quartier de Croix Jurlet . . .	280
Rues du Chou, Pepin, Voie de Liège . . .	31
Rues Bellenay, En Bois, Crucifix . . .	61
Foxhalles	110
Préalles	96
Rues pied des Vignes, des Ecoles . . .	31
Rues Nozé, Nadet, Faurieux	35
Rues des Gris, de l'Abbé, de la Roche .	27
Rues de Jupille, Rivage, Jonckay . . .	21
Situation inconnue.	28

Total. . . . 720 parcelles

LA SITUATION HYGIÉNIQUE DE LA COMMUNE.

Au point de vue hygiénique, Herstal est un paradoxe.

Les égouts de la ville de Liège, qui, en temps normal se déversent dans la Meuse, débouchent dans le canal de Liège à Maestricht, au chenal et au port de Coronmeuse, chaque fois qu'il y a une crue du fleuve.

Or, ce fait est loin d'être exceptionnel, puisque, ces

dernières années, la durée totale du déversement a été :

En 1904,	64	jours,
» 1905,	74	»
» 1906,	100	»
» 1907,	72	»

On imagine difficilement les horreurs que crée « cet état de choses déplorable » comme dit, en style administratif, un ingénieur en chef directeur des Ponts et Chaussées en 1896. L'écoulement des eaux dans le canal est naturellement faible ; au bout de quelques jours, le bassin et le chenal de Coronmeuse ne font qu'une sentine infecte, d'où s'exhale une odeur inqualifiable, que le vent porte à plusieurs kilomètres de distance. Les matières s'accumulent parfois en telle quantité que la navigation est arrêtée, impossible, les bateaux enlizés dans la gadoue.

Aussi, on est obligé de draguer cette boue nauséabonde, et les sommes dépensées de ce chef ne sont pas négligeables :

De 1886 à 1896, en moyenne 17.000 francs.

En 1897	frs 26.958,66
» 1898	» 30.200
» 1899	» 17.888,62
» 1900	» 20.815,20
» 1901	» 35.888,45
» 1902	» 18.394,74
» 1903	» 13.900
» 1904	» 55.000
» 1905	» 40.000
» 1906	» 30.000
» 1907	» 41.000

Soit en moyenne 33.000 francs par an !

« Or, il n'y a pas de doute que c'est le déversement des égouts de la ville et surtout de l'égout collecteur

qui est la cause largement prédominante des rechargements qui s'opèrent dans la cunette du canal », dit le même fonctionnaire.

L'on se demande si les sommes ainsi dépensées depuis l'origine du canal, décrété en 1845, livré au commerce en 1850, n'ont pas notablement dépassé le prix des travaux nécessaires pour faire cesser cette situation à coup sûr indigne d'une agglomération civilisée.

Nous n'entrerons pas dans l'étude des questions de droit et d'administration qu'elle soulève ; nous ne rappellerons pas non plus les discussions, les démarches, les réclamations et protestations indignées qu'elle a justement provoquées depuis quarante ans. Nous constaterons simplement qu'elle crée un perpétuel danger public, non seulement pour Herstal, mais pour la Ville.

En 1894, s'adressant à la Ville de Liège, le Ministre des Travaux publics assurait que l'épidémie liégeoise de cette année, le choléra, « devait sa propagation au foyer d'infection constitué par les eaux du canal précité » et il convenait que la situation était « calamiteuse ».

MM. les docteurs Malvoz et Lambotte déclarent que « l'eau du canal est extraordinairement polluée. Son analyse bactériologique y décèle l'existence de millions de microbes variés par centimètre cube ».

Depuis longtemps, d'ailleurs, le service de la santé publique au Ministère de l'Agriculture a reconnu qu'il fallait mettre fin à cette situation.

En 1902 encore, M. le Gouverneur, au Conseil provincial disait que « personne n'en méconnaissait non seulement les inconvénients, mais le danger permanent au point de vue de la salubrité publique. »

On serait disposé à croire qu'un tel état de choses décourage les administrateurs de la commune. Il n'en est rien : il y a, à Herstal, des règlements rigoureux sur le déversement des immondices, à l'application

desquels on tient la main. Nous avons vu, au cours de notre enquête, une brave ménagère s'attirer... presque un procès-verbal pour avoir jeté un seau de malpropétés sur la berge du canal, — à deux pas de l'endroit où le dragueur officiel rejetait le produit de son travail!

Mais voici le paradoxe sanitaire de Herstal : malgré cette nuisance de premier ordre, la mortalité n'y est pas plus considérable qu'ailleurs.

Le coefficient de mortalité pour 1000 habitants (population calculée au 1^{er} juillet) oscille entre 22.7 en 1895, année de choléra et 11.8 en 1904, coefficient étonnamment bas. Si l'on défalque les mort-nés, ces deux taux extrêmes sont 20.8 et 10.4. Il est vraisemblable que si nous pouvions connaître la mortalité d'après les différents quartiers, nous trouverions des écarts sensibles entre eux d'après la proximité du canal. Quoi qu'il en soit, la faible mortalité des autres quartiers compense, dans l'ensemble, celle présumée plus forte des quartiers insalubres.

Nous indiquons, au tableau n° 5, les causes de décès d'après les renseignements que nous avons pu recueillir.

Il ne semble même pas que les épidémies y soient beaucoup plus nombreuses ou plus meurtrières qu'ailleurs.

Voici, telle qu'on peut la recueillir dans les rapports officiels, l'histoire des épidémies à Herstal.

Le choléra y fit son apparition le 28 février 1849, et fut, comme toujours, l'occasion d'une série de mesures d'hygiène : un comité de salubrité publique fut créé (1849), on aménagea un nouveau cimetière, celui de Foxhalles (1850), on décida l'établissement de pompes publiques (1850), l'agrandissement de l'abattoir (1851) et des améliorations de la voirie.

Il ne paraît pas qu'on ait pris des mesures pour améliorer les conditions du logement, pas plus qu'en 1866, où une nouvelle épidémie de choléra fit encore des victimes.

En 1885, la rougeole atteint 500 personnes et cause 22 décès.

4. — La mortalité à Herstal.

Années	Population moyenne	D É C È S			
		y compris les mort-nés		non compris	
		total	pour 1000 habit.	total	pour 1000 habit.
1894	15.755	303	19.2	270	17.1
1895	16.121	366	22.7	336	20.8
1896	16.464	326	19.8	302	18.3
1897	16.795	286	17.0	257	15.3
1898	17.085	292	17.1	269	15.7
1899	17.452	263	15.1	238	13.6
1900	17.988	305	16.9	275	15.3
1901	18.617	316	16.9	286	15.3
1902	19.119	276	14.4	251	13.1
1903	19.402	305	15.7	280	14.4
1904	19.795	234	11.8	207	10.4
1905	20.403	275	13.4	247	12.1
1906	20.877	274	13.1	244	11.7
1907	21.495	266	12.4	247	11.5

5. — Causes de décès (années 1900 à 1907 inclus).

CAUSES	Nombre de décès
Affections puerpérales	4
Croup, diphtérie	6
Coqueluche	8
Dysenterie	6
Erysipèle	1
Fièvres typhoïde et muqueuse	16
Rougeole	16
Scarlatine	26
Variole et varioloïde	5
Maladies chroniques de la poitrine	142
Maladies aiguës des voies respiratoires	216
Phthisie pulmonaire	114
Diarrhée et entérite	97
Alcoolisme aigu	1
Maladies organiques du cœur	158
Apoplexie cérébrale	90
Autres causes	826
Causes inconnues	305
TOTAL	2037

En 1890-91, le typhus abdominal fait 59 victimes et en 1894 le choléra, 64.

En 1896, c'est la rougeole et la scarlatine ; en 1897,

la diphtérie qui sont signalées. Mais pour les 126 cas de cette dernière maladie, jadis si meurtrière, on ne constate que « peu de décès ».

En 1899, une épidémie de cholérine frappa en peu de temps 1500 à 1700 personnes. Elle avait pour cause une pollution des eaux alimentaires due à la malveillance.

En 1903, la variole noire atteint 20 à 25 personnes et occasionne 2 décès.

Enfin, en 1906, le rapport de la Commune reproduisait des instructions de la Commission médicale locale contenant la phrase suivante : « Il est officiellement constaté que la diphtérie est permanente depuis deux ans à Herstal, alors que les localités voisines en sont presque indemnes ».

Les rapports officiels disent en général l'état sanitaire satisfaisant, mais signalent chaque année des cas de croup, de rougeole, de scarlatine.

Le rapport sur l'activité du laboratoire provincial de bactériologie en 1907 nous apprend que le bacille spécifique de la diphtérie a été constaté dans 39 cas à Herstal ; celui de la fièvre typhoïde, par le séro-diagnostic de Widal, dans un cas (tandis que 59 cas positifs étaient révélés pour toute la province).

L'équipe provinciale d'agents désinfecteurs avait été mobilisée à Herstal en 1907 dans les cas suivants :

5 fois pour la tuberculose ;

3 fois pour la diphtérie ;

1 fois pour la tuberculose et la diphtérie à la fois ;

1 fois pour la rougeole, la diphtérie et la scarlatine.

Soit 10 fois, alors qu'elle s'est déplacée, au total, 54 fois dans la Province.

De tout cela, il est difficile de conclure, malgré tout, à un état sanitaire alarmant en temps normal.

Mais il est clair que s'il survenait une grande épi-

démie, de choléra ou de fièvre typhoïde, par exemple, on aurait lieu de craindre des ravages particulièrement considérables à Herstal.

Peut-être les mesures hygiéniques prises par l'autorité communale ont-elles en partie pour effet d'atténuer les conséquences fâcheuses du scandaleux état du canal.

Il n'est que juste, en effet, de faire remarquer que l'Administration communale de Herstal n'a pas failli à son devoir.

Herstal possède depuis 1897-1899 une distribution d'eau caractérisée de la manière suivante par le fascicule publié par la Province de Liège à l'occasion de l'Exposition de 1905 :

« La distribution d'eau de Herstal est basée sur le drainage par galerie des bancs de gravier s'étendant entre Vivegnis, Herstal, le Thier à Liège et la station de Milmort à une altitude de 60 à 80 mètres au-dessus du lit de la Meuse, et formant ce qu'on a désigné sous le nom de « terrasse de Pontisse ». Ces graviers reposent, en grande partie, sur le terrain houiller et sont en relation directe avec la marne sémonienne recouvrant au nord le plateau de Hermée; ils sont eux-mêmes recouverts par une forte épaisseur de limon et de sable.

Le rendement de la galerie creusée au contact du gravier et du terrain houiller répondit à l'origine aux prévisions du projet, mais il fut par la suite, influencé par des travaux miniers, et on se vit dans l'obligation de rechercher les moyens d'augmenter la venue d'eau. Dans ce but, on a conduit une partie des eaux exhaurées à la surface par la houillère voisine dans des puits foncés jusqu'au gravier recouvrant la galerie souterraine.

Il résulte des analyses faites par M. le docteur Malvoz que les eaux sont irréprochables au point de vue hygiénique.

La dépense totale s'est élevée à fr. 371,363 pour une population de 20.000 habitants, soit fr. 18.56 par habitant. Quatre-vingt-cinq bornes-fontaines ont été installées. »

Les travaux d'assainissement ont absorbé des sommes importantes du budget communal. Pour nous

en tenir aux plus récents, nous citerons la canalisation du ruisseau du Ponçay-Faurieux qui a coûté 130.927 francs, les canalisations d'égouts de la rue Jehotte et de la rue du Gazomètre qui ont coûté ensemble 22.594 francs. En projet, il y avait, à la fin de 1907, des travaux de canalisation pour 73.200 francs.

De 1895 à 1907, l'amélioration de la voirie a absorbé fr. 154.860,37. Il y avait à cette époque pour 340.000 fr. de travaux de ce genre projetés, dont 275.500 francs pour l'amélioration du chemin du « Pied des Vignes », en vue de l'installation du chemin de fer vicinal de Liège à Genck.

En parcourant le budget de la commune pour 1907, nous relevons sur fr. 739.483,94 de dépenses, 409.288 fr. destinés à des travaux d'utilité publique, 19.650 francs pour la salubrité publique, 27.783 francs pour la bienfaisance.

Le gros chiffre des travaux comprend 225.000 francs pour l'exécution d'un nouveau groupe d'écoles rue Bellenay, ainsi que pour le matériel scolaire des écoles communales, des travaux d'assainissement, de canalisation de La Haute Préalles et de Faurieux.

Le curage du ruisseau du Ponçay-Faurieux avait coûté 1500 francs ; le nettoyage des rues et places publiques, service de l'enlèvement des boues et bacs de cendres, qui se fait en régie, 3.700 francs.

On trouve aussi 600 francs pour « dépenses d'hygiène, entretien de l'étuve à désinfection, etc. »

Sept médecins reçoivent une indemnité pour visiter les écoles.

Au chapitre des subsides, nous lisons entr'autres 2000 francs pour l'entretien des malades de la commune au sanatorium de Borgoumont, 250 francs au dispensaire antituberculeux de Liège, 100 francs pour « petits travaux d'amélioration de maisons ouvrières » ; au budget de 1906, cet article était de 500 francs.

Depuis plusieurs années, il est question de bâtir à

Herstal des établissements intercommunaux d'hospitalisation.

Nous nous plaisons à faire cette énumération pour montrer, en regard des critiques que nos rapports à M. le Bourgmestre de Herstal ont pu contenir, que nous rendons justice aux efforts qui sont accomplis en matière d'hygiène publique.

D'ailleurs, quand, au cours de notre enquête, nous avons demandé l'intervention des autorités communales, nous avons rencontré une bonne volonté qu'on souhaiterait dans plus d'une localité. Les agents de police qui accompagnaient nos architectes ont eu l'attention attirée sur beaucoup de situations regrettables auxquelles il a été, dans une certaine mesure, porté remède. Pendant toute une période, nos visites suppléaient à cette inspection sanitaire des logements que l'on réclame en vain depuis tant d'années.

Malheureusement, nous avons lieu de penser que quand il n'y a plus de critique autorisée, la sévérité du service local, normalement insuffisant d'ailleurs, se relâche considérablement. C'est une des raisons qui nous confirment dans l'opinion que nous avons si souvent exprimée : il n'y a de progrès sérieux à attendre que quand une loi sanitaire aura prévu l'exécution rigoureuse des dispositions légales et réglementaires.

Le Bureau de Bienfaisance est, à certains égards, une institution communale qui a son importance au point de vue sanitaire et au point de vue du logement.

Il dispose à Herstal d'un budget de 35.000 francs environ, dont les gros articles sont : 9.000 fr. pour secours à domicile (à distribuer entre les différents comités de charité) ; 6.000 fr. pour frais d'assistance d'aliénés séquestrés à domicile à avancer pour le compte du fonds commun ; 4.000 fr. pour frais d'entretien d'indigents dans les hospices et hôpitaux ; 2.800 fr. pour frais d'entretien d'indigents dans les colonies de bienfaisance. La distribution de médicaments, le salaire

des médecins, les frais d'opérations, les secours extraordinaires aux malades et aux femmes en couches absorbent une somme de 7.550 fr.

Nous avons lu avec attendrissement dans le règlement du 18 octobre 1897 sur la distribution des secours à domicile les deux articles suivants, que nous souhaiterions voir exécuter à la lettre :

ART. 9. — ... Ils (les visiteurs) s'occupent des moyens d'améliorer les conditions physiques, morales et intellectuelles de la classe nécessiteuse. A cet effet, ils indiquent aux indigents les règles d'hygiène les plus indispensables, veillent à la propreté et à la salubrité des habitations...

ART. 10. — Les Comités doivent signaler au Bureau les logements malsains ou malpropres qui leur paraîtraient de nature à devoir être considérés comme habitations insalubres.

L'AVENIR.

Nulle part mieux qu'à Herstal ne se pose le problème de la prévision des besoins futurs de logement et de l'aménagement de la voirie. Nulle part, on ne voit plus clairement la nécessité d'un *plan d'ensemble* d'extension.

Voici une commune dont la population augmente rapidement, où les bâtisses se multiplient et se multiplieront vraisemblablement de plus en plus. Les interstices entre les maisons, dans la partie agglomérée, disparaissent, et les constructions gagnent la périphérie.

Dans la partie non-agglomérée, les chemins sont étroits, tracés au hasard, sur d'anciens sentiers répondant à des besoins agricoles. Pas de plan d'alignement. Les parcelles ont la forme et l'étendue que leur ont faites les partages, les acquisitions en vue de leur destination de terrains maraîchers ou ruraux.

C'est là que, dans quelques années, s'élèveront des dizaines, des centaines de maisons.

« Laissez faire » les constructeurs. Ils planteront leurs bâtisses d'après leurs besoins actuels et au gré de leur caprice du moment. Ils rechercheront l'accès d'un chemin, aujourd'hui non pavé, sans canalisation naturellement, dont la direction et la pente ne sont pas rationnelles et n'ont aucune connexion avec les autres chemins.

Les niveaux, l'orientation des façades, varieront de même, jusqu'au jour où l'on trouvera nécessaire de décréter un plan d'alignement partiel, qui devra nécessairement tenir compte des bâtisses existantes. On réclamera alors l'élargissement des rues, le pavage, les égouts, et cela ne pourra se faire qu'à grands frais, au prix d'expropriations peut-être coûteuses.

Si l'agglomération devient plus dense, les espaces libres, les jardins disparaissent à leur tour. Au fond des parcelles, trop profondes pour leur façade, s'élèvent des maisons, bientôt surpeuplées. Point de places, point de verdure, pas de « poumons » dans cette cité où l'on étouffe. Le site est complètement gâté ; pour l'aménager à nouveau, il faudrait des centaines de mille francs.

N'est-ce pas l'histoire de deux ou trois de nos communes suburbaines, que nous avons vues se construire en quelques années et qui offrent aujourd'hui l'aspect le plus désolant ?

Il eût suffi, pourtant, d'un peu de prévoyance pour arriver à tout autre chose.

Un *plan d'ensemble* bien conçu, bien étudié d'avance, pourra faire de l'agglomération future une cité salubre, commode et riante. Il tracera les rues, en distinguant les grandes voies de communication, les rues moyennes et les rues latérales ; leur donnera la direction, la largeur, la pente qui conviennent à leur destination. Il saura réserver les places et les jardins publics. Il impo-

sera, là où c'est possible, des avant-cours et des plantations. Il combinera surtout les distances entre les rues de façon à éviter les trop grandes profondeurs. Bref, il répondra aux besoins de l'avenir, en conciliant les intérêts financiers de la commune et ceux des propriétaires.

Qu'on ne dise pas que c'est impossible : notre législation a donné aux pouvoirs publics des droits assez étendus pour que cela puisse se faire sans peine. La vraie difficulté consiste dans l'étude technique préalable du plan.

Pour Herstal, cette étude s'impose impérieusement ; la commune se trouve certainement à un moment critique de sa destinée. Non seulement, nous l'avons vu, elle a la faveur des constructeurs, mais des travaux publics importants vont changer l'aspect de plusieurs quartiers. Des lignes de chemins de fer vicinaux sont décidées : celles de Genck à Liège avec embranchement de Houtain-Saint-Siméon à Liège. L'ouverture de ces lignes entraînera nécessairement un nouveau tracé de voirie vers la ruelle du Pied des Vignes ; il faudra créer des chemins de communication entre la commune et Liège.

En Croix-Jurlet, le remaniement de la voirie, l'extension du plan d'alignement actuel sont de toute urgence, au point qu'une expropriation par zone est projetée.

Voilà, sur deux points du territoire, le problème décidément posé. Mais il est clair que, dans quelques années, les parties rurales qui touchent à ces quartiers, réclameront à leur tour, un travail d'appropriation. N'est-il pas évident qu'il vaut mieux embrasser l'ensemble dès aujourd'hui ?

Or, on chercherait longtemps un emplacement plus avantageusement situé que toute cette partie de Herstal qui s'étend au pied de la colline et regarde la Meuse. Il y a là un territoire magnifique pour une

cité modèle, répondant aux exigences de l'hygiène et de l'esthétique modernes.

Il nous semble que l'étude de ce plan d'ensemble est de nature à tenter un service technique soucieux de sa mission. L'administration communale de Herstal paraît déjà s'être préoccupée de la question en 1896 (1). En la reprenant aujourd'hui, elle montrerait qu'elle comprend les intérêts de la commune, non seulement pour le présent, mais pour l'avenir.

(1) Voir le *Rapport du Collège sur la situation administrative de la commune pour 1896*, pp. 188 à 200 (réorganisation du service des travaux communaux).

NOTRE ENQUÊTE





CHAPITRE I.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dates des visites et nombre de maisons visitées.

Notre enquête à Herstal n'a pas été faite rapidement. Elle avait été commencée par M. l'architecte Achille Pauss, qui avait été chargé de nos enquêtes précédentes dans les communes suburbaines depuis des années. La maladie qui devait l'emporter a retardé considérablement son travail pendant l'année 1904.

Continuée successivement par MM. Bauche et Caganus, elle a exigé plus de temps que nous ne nous y attendions. Pour que nos cahiers soient bien comparables, nous avons été obligés de les réviser et de les compléter en 1907 et 1908. C'est ainsi que l'enquête a duré près de cinq ans. (V. le tableau n° 6).

Nous pouvons, par contre, ajouter qu'elle a été approfondie. Nous avons visité, au total, 1914 maisons, comprenant 2095 ménages et 8991 personnes. Il y avait environ 4600 maisons, 4922 ménages et 20.486 habitants à Herstal en moyenne pendant la période considérée ; on voit que nous avons atteint près de la moitié des logements, des ménages et des personnes. C'est, à coup sûr, la presque totalité de la population ouvrière proprement dite.

Il ne faut pas oublier qu'il reste en dehors de l'enquête toute la classe bourgeoise des commerçants, des industriels et des personnes « sans profession ».

Un coup d'œil jeté sur le tableau n° 7 et sur la carte placée en tête de ce volume fait voir que nos investigations ont porté sur toutes les parties de la commune.

6. — Dates des visites.

Dates des visites	Nombre de maisons visitées	Dates des visites	Nombre de maisons visitées
Juin 1903	47	REPORT	1259
Juillet »	16	Septembre 1905	84
Août »	29	Novembre »	1
Septembre »	49	Décembre »	69
Février 1904	149	Mars 1906	68
Mars »	129	Avril »	61
Avril »	104	Mai »	2
Mai »	109	Juin »	51
Juin »	115	Juillet »	49
Juillet »	58	Août »	26
Août »	88	Mars 1907	9
Septembre »	6	Avril »	8
Octobre »	63	Mai »	43
Novembre »	84	Juin »	36
Décembre »	56	Juillet »	38
Avril 1905	1	Août »	47
Mai »	5	Septembre »	61
Juin »	89	Avril 1903	2
Juillet »	71		
A REPORTER	1259	TOTAUX	1914

7. — Nombre de maisons visitées par rue

Dénomination de la rue	Nombre de maisons visitées	Dénomination de la rue	Nombre de maisons visitées
Rue de l'Agriculture . . .	14	REPORT. . .	552
» la Banse	36	Rue des Oiseaux	4
» Basse Préalles	6	» Pied des Vignes	23
» Bériwa	24	» Derrière Coronmeuse	17
» Bernalmont.	17	» Hayeneux	10
» Charlemagne	21	Impasse Pirotte	7
» Emile Muraille	9	» Cornélis	12
» Haute Préalles	64	» Germeau	11
» Malgagnée	24	Rue des Ecoles	11
» Pied du Bois Gilles	60	Quai du Canal.	4
» Rogivaux	19	Rue Masset.	6
» sur le Thier.	91	» Haute Marexhe	5
» Verte	77	» Saint-Lambert.	7
Impasse dite Trou Mahot	8	» des Trois Pierres.	5
Rue Charles Martel.	12	» de Marexhe	36
» du Lin.	4	» Hoyoux	30
» Nicolas Defrècheux.	9	» Piedbœuf.	9
» de la Tombe	9	» de la Maison Commune	1
Cour Hufnalle.	2	Place de la Foire	6
Rue Champ de Foxhalle	2	Rue Berlandeux	9
» Grande Foxhalle.	14	» Faurieux.	37
» Petite Foxhalle	21	» Nadet	22
Impasse Clabeek.	9	» Nozé	11
A REPORTER.	552	A REPORTER	835

7. — Nombre de maisons visitées par rue. (Suite).

Dénomination de la rue	Nombre de maisons visitées	Dénomination de la rue	Nombre de maisons visitées
REPORT. . .	835	REPORT. . .	1456
Rue Laixhaut	18	Rue de la Roche	25
Place Laixhaut	29	» de l'Abbé.	20
Rue Thier des Monts . . .	58	Place Licour	10
» de l'Economie	12	Rue Bossuron	28
» des Biens Nationaux . . .	11	» Derrière les Rhieux. . .	17
» du Progrès	28	» Deffet	4
» Adrien Cartier.	32	» de la Glawenne	29
» Croix Jurlet	55	» Belkenay	11
» André Deprez	42	» du Crucifix	16
» du Chou	53	» Voie du Taureau.	30
» Voie de Liége	69	» En Bois	28
» du Tige	93	Pontisse	76
Place Communale	1	Doyard	16
Rue Petite Voie	55	Rhées	26
Cour de l'Abattoir	12	Chertal	17
Quai de l'Abattoir	8	Rivage	43
Rue du Prince.	3	Milsauey.	29
Aven. du Pont de Wandre . .	5	Pongay	7
rue Chera	15	Ile Monsin	12
» des Gris	22	Rue de Jupille	14
A REPORTER. . .	1456	TOTAL . . .	1914

Cette enquête est de beaucoup la plus importante que nous ayons faite dans une même commune.

En 1896, à Liège, nous n'avions visité que 530 maisons et dans toutes les communes suburbaines ensemble, 746. Notre enquête publiée en 1904 décrivait 533 maisons à Angleur, 820 à Grivegnée, 337 à Bressoux et 509 à Jupille.

Age des maisons.

Le tableau n° 8 donne la répartition des maisons d'après la date approximative de leur construction. Nous devons répéter que ces indications ne peuvent pas être rigoureusement exactes, par suite de la difficulté où se trouve l'enquêteur de dater des bâtiments sans style ni caractère propres.

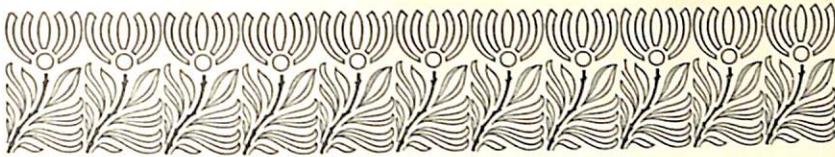
8. — Age des Maisons.

Date de construction	Nombre de maisons	Pour cent
Plus de 100 ans.	280	14.63
De 80 à 100 ans.	76	3.97
» 60 à 80 »	211	11.02
» 50 à 60 »	158	8.25
» 40 à 50 »	113	5.90
» 30 à 40 »	249	13.01
» 20 à 30 »	127	6.64
» 10 à 20 »	297	15.52
Entre 1897 et 1900	159	8.31
» 1900 et 1905	221	11.54
Après 1905.	23	1.21
TOTAUX. . .	1914	100.00

Si l'on s'en tient aux grandes divisions, et si l'on admet qu'une maison de 40 ans est déjà vieille, la proportion en est assez forte dans notre enquête à Herstal. Elle atteint 42 pour cent. Nous avons cependant parfois dépassé ce chiffre : à Jupille, en 1902-1903, nous avons vu 68 pour cent de « vieilles maisons ».

On conçoit que cette relation dépend beaucoup des conditions locales du développement de la bâtisse. Les vieilles maisons sont, par sélection, laissées peu à peu aux pauvres gens, parce que le loyer y baisse de plus en plus. A Herstal, la partie agglomérée est très ancienne, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que nous rencontrions beaucoup d'ouvriers dans les vieux immeubles, puisque nous avons visité une très forte proportion de l'ensemble de la classe ouvrière.

D'autre part, il est très remarquable que 20 pour cent de nos maisons soient des maisons neuves, n'ayant pas dix ans de construction. Cela correspond encore bien au développement récent des maisons ouvrières à Herstal.



CHAPITRE II.

CONDITIONS HYGIÉNIQUES DE L'ENDROIT OU SE TROUVENT LES MAISONS.

124 maisons sur 1914 sont exposées aux inondations ou à des irruptions d'eau en cas d'ondées ; 100 sont bâties sur un sol humide. (V. tableau n° 9). Nous avons rencontré ailleurs, notamment à Angleur en 1899-1900, des cas relativement plus nombreux. Ici, ce sont des maisons adossées à la colline, ou à proximité de la Meuse.

9. Terrain occupé par l'habitation.

	Exposé	Non exposé	Totaux	Humide	Sec
	aux inondations ou à des irruptions d'eau en cas d'ondées				
Maisons	124	1790	1914	100	1814
Pour cent.	6.48	93.52	100.00	5.22	94.78

82 maisons sont en contre-bas du sol environnant, et 201 autres sont au même niveau. (V. tableau n° 10.) Les conséquences de ce vice de construction ne manquent pas de se faire sentir : la plupart des maisons humides que nous avons signalées dans nos divers

rapports à M. le Bourgmestre de Herstal rentrent dans cette catégorie.

10. — Niveau du rez-de-chaussée.

Niveau du rez-de-chaussée par rapport à celui du sol environnant	Maisons	Pour cent
Supérieur	1631	85.22
Au même niveau	201	10.50
Inférieur	82	4.28
TOTAUX	1914	100.00

Le tableau n° 11 indique le nombre de maisons n'ayant pas de caves. Il représente près de 23 pour cent de notre total, ce qui est plutôt mieux qu'ailleurs. Nous devons ajouter que 192 caves sont parfois

11. — Caves.

	Maisons n'ayant pas de cave	Maisons ayant une cave	Maisons ayant deux caves	TOTAUX
Maisons	437	1276	201	1914
Pour cent	22.83	66.67	10.50	100.00
Caves	—	1276	402	1678
Moyenne : a) en comptant toutes les maisons				0.87
b) en comptant les maisons ayant des caves				1.13

inondées, et ce n'est pas toujours par la crue des eaux fluviales. Ainsi, il y a dans une impasse de la rue St-Lambert sept maisons dont les caves sont inondées par infiltration des eaux de la bouche qui recueille les eaux usées de l'impasse elle-même. On conçoit comme cet état de choses est peu favorable à l'hygiène.

Le tableau n° 12 a été dressé pour faire voir combien de caves auraient dû être établies pour que toutes les pièces du rez-de-chaussée des maisons en fussent pourvues. On voit que 50 pour cent de ces pièces sont directement assises sur le sol.

12. — Nombre de pièces du rez-de-chaussée établies sur caves.

	Nombre de maisons ayant au rez-de-chaussée					TOTAL	Nombre de pièces rez-de-chaussées établies sur caves
	1 pièce habitable	2 pièces habitables	3 pièces habitables	4 pièces habitables	5 pièces habitables		
Pas de cave	249	169	13	4	2	437	—
1 pièce établie sur cave	370	838	64	3	1	1276	1276
2 pièces établies sur cave	—	166	30	5	—	201	402
Nombre de maisons .	619	1173	107	12	3	1914	1678
Nombre de pièces .	619	2346	321	48	15	3349	ou 50.10%

La proportion des stagnations d'eaux sales et d'eaux pluviales à proximité des maisons est particulièrement forte. Mais pour bien apprécier l'importance de cet inconvénient, il faut le rapprocher des autres dans chaque cas isolé. C'est ce qui apparaît mieux dans nos rapports à M. le Bourgmestre. On y voit que souvent, près d'une maison malpropre et insalubre pour d'autres raisons, viennent s'ajouter les eaux stagnantes. Qu'on

lise par exemple ce que nous avons constaté rue Nadet, ruelle du Pied des Vignes, impasse St-Lambert, rue de la Roche, cour de l'Abattoir, rue du Prince, rue Chéra, rue Bellenay, à Chertal. Il est inutile d'ajouter que cette énumération n'épuise pas la liste des endroits où nous avons rencontré des eaux stagnantes.

13. — Eaux stagnantes à proximité de la maison.

	Urines ou eaux sales		Totaux	Eaux pluviales	
	Pas de stagnation	stagnation		Pas de stagnation	stagnation
Maisons	294	1620	1914	992	922
Pour cent.	15.36	84.64	100.00	51.83	48.17

Comme on le voit au tableau n° 14, il y a encore, à Herstal trop de maisons qui n'ont pas de cour du tout. Quant à celles qui en ont, il y en a aussi beaucoup trop dont l'étanchéité laisse à désirer.

14. — Salubrité des Cours.

	Maisons n'ayant pas de cour	Maisons ayant une cour		Totaux
		avec revêtement	sans revêtement	
Maisons	202	366	1346	1914
		1712		
Pour cent.	10.55	19.12	70.33	100.00
		89.45		

Etat de la rue.

Les maisons décrites dans nos cahiers sont situées dans :

66 rues, avenues ou quais,
7 cours ou impasses,
4 places
et 8 hameaux ou lieux-dits.

Nous n'avons pas ici à faire une étude de la voirie de Herstal en général. Mais il n'est pas sans intérêt de considérer les conditions de la rue dans les environs des maisons visitées.

De nos 66 rues, 23 seulement sont indiquées comme entièrement pavées, 3 le sont sur une partie de la largeur, mais sur toute la longueur. Quatre ne le sont que sur une partie de leur longueur.

Le pavage a été jugé bon dans 17 rues, assez bon ou médiocre dans 8 rues, mauvais dans 5 rues.

38 rues ont un ruisseau pavé.

Quant à l'écoulement des eaux, il ne se fait normalement que dans quarante-quatre rues.

Nous devons ajouter que pendant l'enquête on a adjugé d'importants travaux de canalisation, et que depuis lors des améliorations notables ont été réalisées.

Elles sont bien nécessaires. Dans trop d'endroits encore, on ne se préoccupe point de la voirie. Herstal sait s'enorgueillir de ses 23.000 habitants, mais elle est trop peu soucieuse de rester un village sous le rapport des rues et des chemins. Les conséquences s'en font voir à mesure que l'agglomération devient plus dense. Rues étroites, mal tracées, sans concordance entre elles, ni au point de vue de la direction, ni au point de vue du niveau, on voit que le hasard et non un plan rationnel a présidé à leur création.

Ainsi, voici la répartition de ces rues d'après leur largeur :

Largeur des rues.	Nombre.
3 à 4 mètres	3
4 » 5 »	6
5 » 6 »	8
6 » 7 »	9
7 » 8 »	11
8 » 9 »	12
9 » 10 »	2
10 » 11 »	7
12 » 13 »	3
13 » 14 »	2
15 mètres	3
Total. . . .	66

Plusieurs d'entre elles ne sont que de véritables sentiers.

Les cours et les impasses ayant une dénomination bien connue ou officielle ne sont qu'au nombre de sept dans notre tableau n° 6. Mais il y en a, en fait, bien davantage, qui n'ont pas de nom. Les habitants ont souvent l'habitude de les désigner du nom de leur propriétaire, mais ce n'est qu'un usage. Les maisons portent un numéro commun; un exposant distingue chacune d'elles; ainsi, dans une rue, une impasse porte le n° 24 et les maisons 24¹, 24², 24³, etc.

On en trouve une dizaine dans la rue principale entre la place Coronmeuse et la Maison communale;

six, rues du Tige et Voie-de-Liége;

cinq, rue et place Laixhaut;

six, rues Marexhe et Haute-Marexhe;

une dizaine à La Préalles; autant en Foxhalles; autant dans les rues de l'Abbé, Petite-Voie, Nadet, de la Foire, Derrière-les-Rhieux, etc.

Dans ses rapports au Bourgmestre, le Comité a souvent signalé la situation regrettable de ces impasses et des maisons qui s'y trouvent. C'est là qu'on rencontre les horreurs les plus saisissantes. On trouvera aux

annexes un rapport adressé par nous en 1903 à M. le Bourgmestre, où deux de ces impasses sont décrites.

Les autorités locales, il faut le dire, ont donné des preuves de bonne volonté. Elles ont su procéder avec énergie pour porter remède aux inconvénients signalés.

Elles devraient s'opposer systématiquement à la création de nouvelles impasses. On sait comment celles-ci naissent tout naturellement par l'augmentation de la population. La cause est souvent la trop grande profondeur des parcelles appartenant au même propriétaire entre deux rues. Tant que l'endroit reste semi-rural, il n'y a pas d'inconvénient : les maisons ont de grands jardins. Mais quand la rue devient fréquentée, quand elle a fini par être bordée entièrement de maisons, on trouve intérêt à « mettre en valeur » les terrains de derrière. On bâtit alors, perpendiculairement à la rue, une série de bicoques, ou l'on transforme tant bien que mal des ateliers, des magasins, des remises érigées jadis au fond du jardin, et ce sont autant de taudis bientôt peuplés et surpeuplés.

En 1904, l'Administration communale a bien voulu consulter le Comité sur une demande d'un habitant tendant à construire sept maisons ouvrières en créant une impasse. Le Comité n'a pas manqué de rappeler le rapport que nous avons cité plus haut et les constatations qu'il avait faites au cours de ses enquêtes dans d'autres communes. Il a attiré l'attention sur le fait que dans toutes les agglomérations importantes on s'efforce de faire disparaître les impasses. Il a engagé l'autorité communale à les interdire lorsqu'elles ont un caractère définitif. L'autorisation a été refusée.

Mais, il faut le répéter, le grand remède consiste dans un plan d'ensemble judicieusement conçu et prévoyant l'avenir.

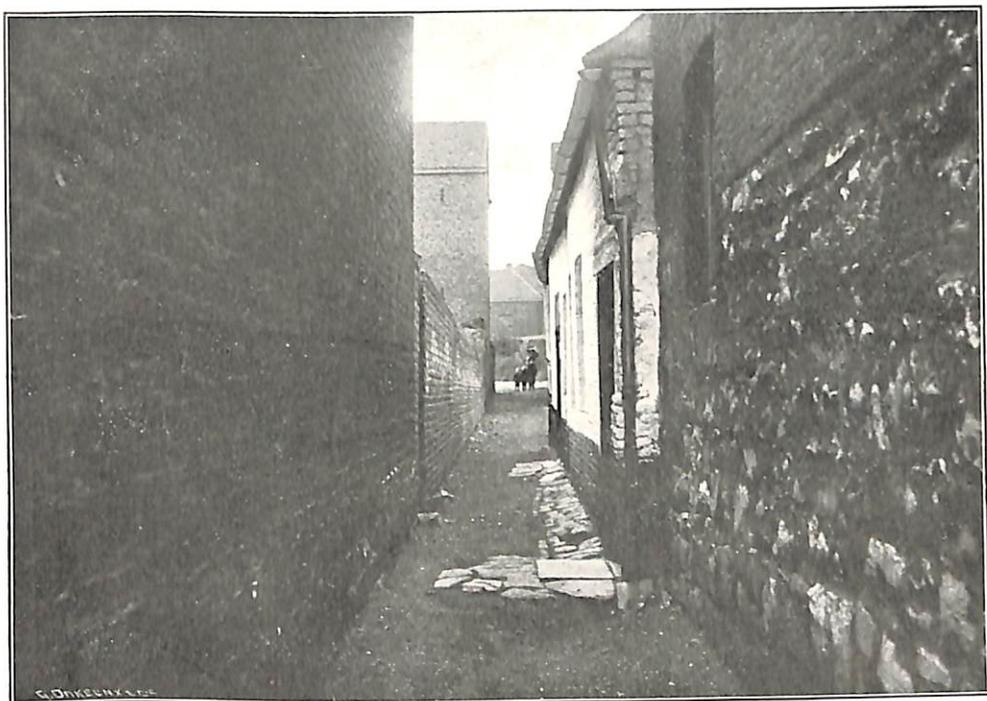
Certains lieux-dits ou hameaux ont été, dans notre enquête, classés à part. C'est là, surtout, que la voirie

laisse à désirer. Dans quelques-uns, on peut dire qu'elle est inexistante, à part la route principale.

En Milsaucy et à Chertal, la situation n'est pas mauvaise.

Mais elle est déplorable au Rivage. Les maisons y sont assez nombreuses, les espaces non bâtis, derrière les habitations, insuffisants, les chemins étroits et en mauvais état. Celui qui sépare le groupe de maisons regardant le canal de celles faisant face à la Meuse est particulièrement à signaler : des cendrées, de la boue y séjournent constamment, des eaux sales y croupissent. Aussi, cette partie de la commune a souvent été frappée par les épidémies.

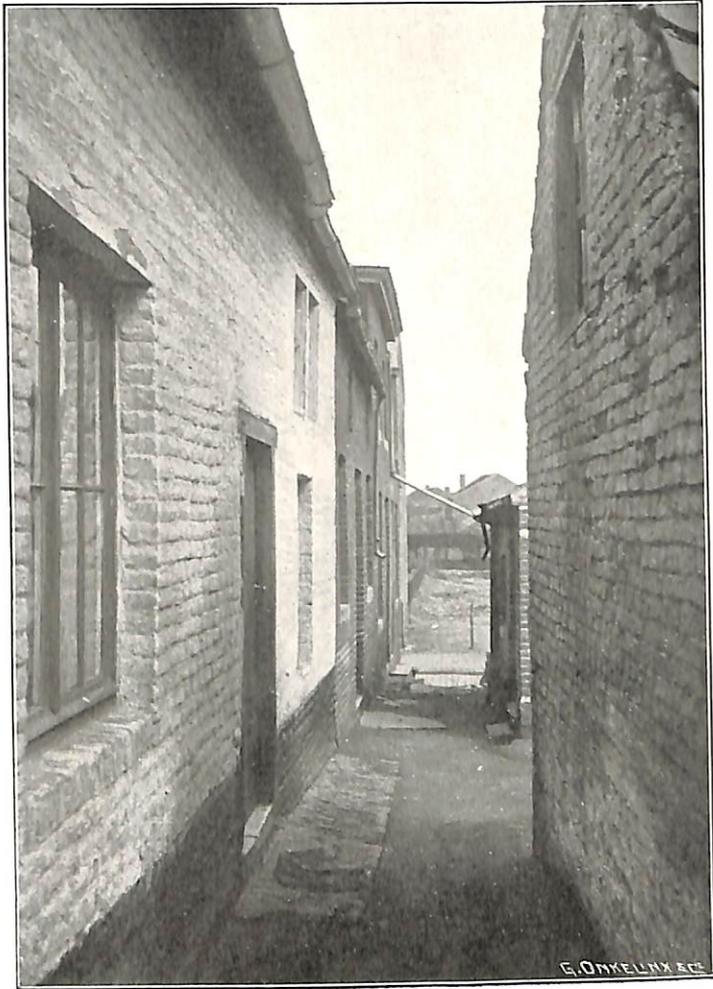
Nous donnons, ci-contre, des photographies d'impasses et de cours : au Rivage, rue de la Glawenne, à Milsaucy et à Chertal.



Rivage, 24, 25.

Impasse, largeur : 1^m40. Le rez-de-chaussée de l'une des maisons est au même niveau que la ruelle ; celui de l'autre maison est à un niveau inférieur. Hauteur des mansardes : 1^m50 et 2 m.

- A. 3 pièces. Ménage de 8 personnes. Revenu journalier : 5 fr. 60. Loyer mensuel : 11 fr. Le logement est mal entretenu. Mauvaises odeurs.
- B. 2 pièces. Ménage de 2 personnes. Revenu journalier : 4 fr. Loyer mensuel : 9 fr.



Rue de la Glawenne, 15, 17 et 19.

Impasse, largeur 1^m35 et 1^m55. Vieilles maisons, trois pièces chacune.

A.	Ménage de 3 personnes.	Revenu journalier : 6 fr	Loyer mensuel : 15 fr.
B.	» 4 »	» 6 »	» 10 » 40
C.	» 6 »	» 4 » 50.	» 15 »



Rivage, nos 19 et 20.

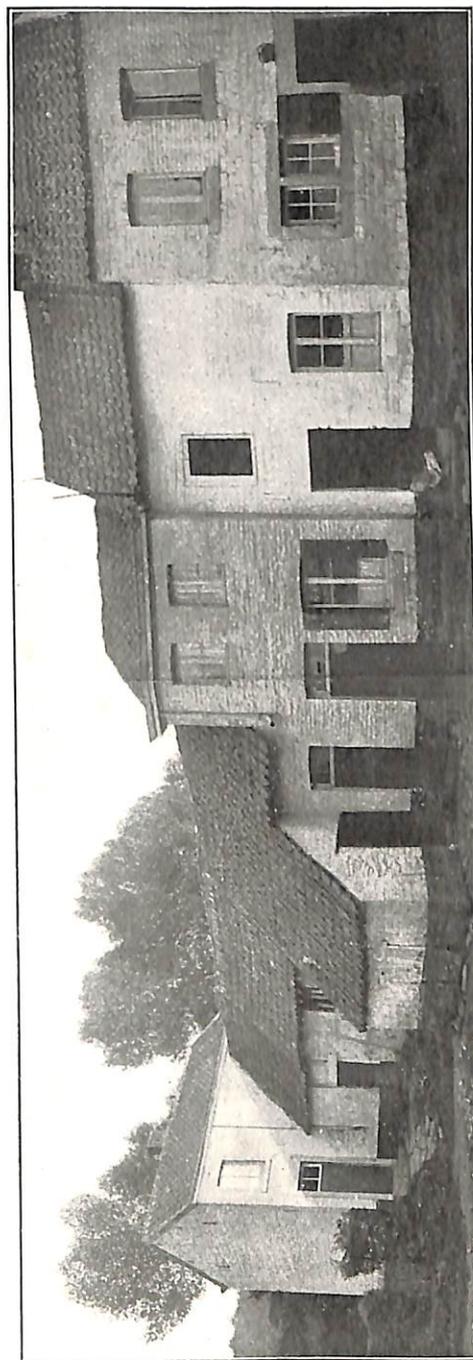
Maisons délabrées, humides, dans une impasse. Deux pièces chacune. Loyer mensuel : 10 francs. Logements mal entretenus. Mauvaises odeurs.

A. Ménage de 3 personnes. Revenu journalier : 4 francs.
 B. " 3 " " " 4 francs.



Milsaucy, nos 49 et 50.

N^o 49. 2 pièces : 3^m85 × 3^m45 ; hauteur : 2^m45 et 2 m. Eclairage sur une seule façade. 2 personnes. Revenu journalier : fr. 6.50. Loyer mensuel : 9 fr.
 N^o 50. 2 pièces. Mêmes dimensions. 3 personnes. Revenu journalier : 8 fr. Loyer mensuel : 7 fr. Mauvais entretien. Odeurs intolérables.



Chertal. Cour Fiévet.

- A. Maison n° 20. — 4 pièces. 2 personnes. Ménage propriétaire.
 B. Trois réduits où sont installés une étable de moutons et des poulaillers dont l'entretien laisse à désirer.
 C. Maison n° 21. — 2 pièces. 3^m50 × 3^m60; hauteur: cuisine, 2^m50; chambre à coucher, 2^m10. 6 personnes. Revenu journalier: fr. 5.10.
 D. Maison n° 22. — 2 pièces. 3^m60 × 3^m40; hauteur: 2^m70 et 2^m05. Ménage de 5 personnes. Revenu journalier: 5 fr. Loyer mensuel: 7 fr.
 E. Maison n° 23. — 4 pièces. Ménage de 3 personnes. Revenu journalier fr. 6.60. Loyer mensuel: fr. 16.50.
 L'entretien est bon, sauf aux nos 21 et 22, dans les chambres à coucher.



CHAPITRE III.

RELATIONS DE L'HABITATION AVEC LES CONSTRUCTIONS ENVIRONNANTES

Nous avons souvent dit que les indications de nos cahiers relatives aux relations des maisons avec les constructions environnantes ont surtout pour but de permettre d'étudier individuellement les maisons. Les totaux et moyennes ont ici peu de sens.

Nous ne nous abstiendrons pas, cependant, de donner, comme d'habitude, une vue numérique de ces données, d'une part, pour permettre la comparaison avec nos enquêtes antérieures, et, d'autre part, parce qu'elle peut servir à caractériser aussi l'enquête en général.

Ainsi, le tableau n° 15 fait voir que si la majorité des maisons visitées se trouvent à front de rue, une forte proportion est dans des impasses ou des cours. Sept pour cent de nos maisons sont dans des jardins,

15. — Situation des maisons par rapport à l'alignement.

Maisons situées dans	Nombre de maisons	
	absolu	pour cent
Une impasse.	286	14.94
Une cour	108	5.64
Des jardins	130	6.80
Une rue { à front de rue.	1072	56.01
{ en retrait	318	
	1390	72.62
TOTAUX.	1914	100.00

ce qui montre que l'enquête a porté aussi sur les parties rurales de la commune.

Le tableau n° 16 donne la distribution des maisons d'après leur superficie ou surface bâtie.

16. — Surface bâtie.

Surface de la maison	Nombre de maisons	
	Maisons	Pour cent
Moins de 10 mètres carrés	1	0.05
De 10 à 15 »	30	1.57
15 à 20 »	132	6.90
20 à 25 »	217	11.33
25 à 30 »	238	12.43
30 à 35 »	272	14.22
35 à 40 »	413	21.57
40 à 45 »	281	14.68
45 à 50 »	122	6.37
50 à 55 »	71	3.69
55 à 60 »	52	2.76
60 à 65 »	23	1.21
65 à 70 »	23	1.21
70 à 75 »	11	0.57
75 à 80 »	12	0.62
80 à 85 »	5	0.26
85 à 90 »	4	0.20
90 à 95 »	1	0.05
95 à 100 »	1	0.05
100 et plus »	5	0.26
TOTAUX.	1914	100.00
Surface moyenne : 35 ^m 210.		

Il confirme que nous avons affaire, à Herstal comme dans les autres communes suburbaines, à de petites maisons individuelles. Pas de casernes, pas de maisons à logements multiples, petites dimensions de pièces.

Cette série de distribution est remarquablement régulière : la *moyenne* arithmétique est de $35 \text{ m}^2 10$; le *mode*, ou catégorie la plus fréquente est entre 35 et 40 m^2 ; et la *médiane*, c'est à dire la surface bâtie de la maison qui occupe le juste milieu entre la plus petite et la plus grande, est encore approximativement $35 \text{ m}^2 75$. La moitié des maisons, soit 50% , est comprise entre 30 et 45 m^2 , et si nous recherchons les 50 pour cent les plus proches de la médiane, nous les trouvons entre 27 m^2 et 41.50 (1).

(1) Il n'est peut-être pas inutile d'expliquer les termes ici employés

On sait toutes les critiques faites à la moyenne arithmétique. Elles sont souvent justifiées quand il s'agit d'une série de distribution comme celle dont nous nous occupons. Aussi, il faut avoir recours à d'autres espèces de moyennes pour donner une idée convenable de la série.

Nous aurons maintes fois l'occasion d'en citer deux autres : le *mode* et la *médiane*, dont la signification est bien différente.

Pour en faire saisir la portée, nous recourrons à la représentation graphique V. la figure page 44.

Une série de distribution peut être figurée par un polygone construit de manière habituelle, l'axe des x ou abscisses étant celui du caractère mesuré (dans le cas présent, les mètres carrés), l'axe des y ou ordonnées étant celui des nombres d'unités dénombrées (ici les nombres de maisons). Ce polygone est aisément remplacé dans certains cas par une courbe mathématique dont la surface est approximativement égale à celle du polygone. L'ordonnée qui passe par le centre de gravité de l'aire de la courbe a son pied sur l'axe des x , à la valeur *moyenne*. Quand la courbe est parfaitement symétrique, le *mode*, la *médiane* et la *moyenne* se confondent. Quand elle n'est pas symétrique, ce qui est fréquent, ces valeurs sont distinctes. On appelle *mode* la valeur de x correspondant à l'ordonnée maximum, et *médiane*, la valeur de x correspondant à l'ordonnée qui partage l'aire de la courbe en deux parties égales.

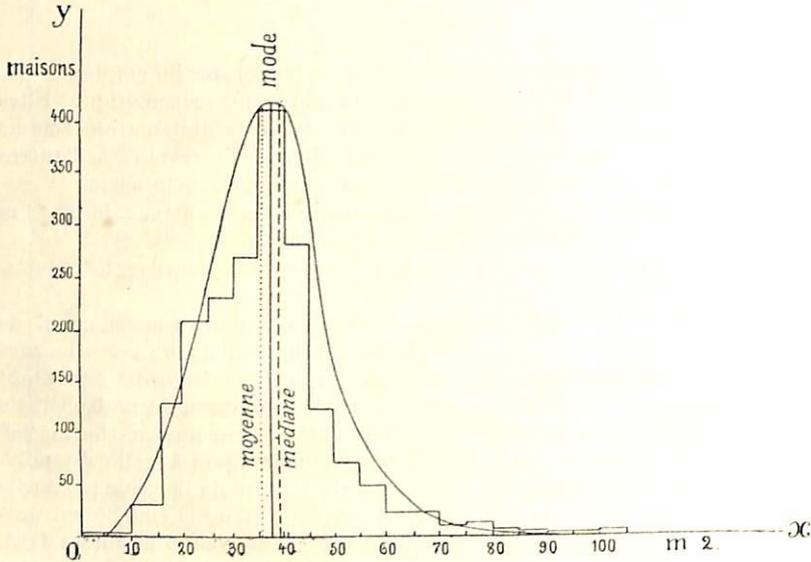
Pour traduire ces expressions en langage non analytique, nous dirons : la *moyenne* est la valeur qu'aurait chaque terme de la série, si elle n'était composée que de termes égaux ; le *mode* est le groupe de termes le plus fréquent ; supposez tous les termes rangés d'après leur ordre de grandeur, la *médiane* est la valeur du terme du milieu, c'est à dire celui qui en a autant au dessus qu'en dessous de lui.

Appliquons cette terminologie à notre série :

Si toutes les maisons visitées avaient $35 \text{ m}^2 10$, surface *moyenne*, elles

Le tableau n° 17 répartit les maisons d'après la surface de la cour ou du jardin qui y sont attenants. On voit que 108 maisons n'en possèdent pas du tout, et si l'on ajoute les maisons qui n'ont pas 30 m² d'espace libre, on arrive à un total de 301 maisons, soit 15.73 pour cent, proportion qui est plutôt favorable en comparaison des autres communes suburbaines. Il est tou-

couvriraient la même superficie totale que celle qu'elles couvrent en réalité, avec leurs surfaces bâties diverses.



N. B. — La courbe ci-dessus est purement schématique ; les constantes n'en ont pas été calculées.

Si l'on veut savoir quelle est la surface la plus fréquente, on dira qu'elle est au *mode* entre 35 et 40 m².

Enfin, nos 1914 maisons étant rangées d'après la grandeur de leur surface bâtie, la maison qui occupe le juste milieu entre la plus petite et la plus grande, la maison *médiane* a 35 m² 75.

17. — Surface non bâtie.

Surface	Maisons	Pour cent
Ni cour ni jardin	108	5.64
Moins de 10 ^{m2}	23	1.21
De 10 ^{m2} à moins de 15 ^{m2}	57	2.97
15 » 20	34	1.78
20 » 25	39	2.04
25 » 30	40	2.09
30 » 35	23	1.21
35 » 40	26	1.36
40 » 45	44	2.30
45 » 50	22	1.14
50 » 75	201	10.50
75 » 100	98	5.12
100 » 250	583	30.46
250 » 500	369	19.28
500 » 1000	152	7.94
1000 ^{m2} et plus	95	4.96
TOTAUX	1914	100.00
Moyenne :		
a) pour la totalité des maisons : 291 ^{m2} 37 ;		
b) pour les maisons ayant une cour ou un jardin : 308 ^{m2} 42.		

jours regrettable, cependant, que des maisons, quel qu'en soit le nombre, soient tout à fait dépourvues d'espace libre quelconque.

Il est vrai — mais ce n'est pas une compensation — que bon nombre de nos maisons possèdent de grands jardins. Près de 50 pour cent ont de 100 à 500 mètres, et 63 pour cent ont plus de 100 mètres carrés d'espace libre.

Le tableau n° 18 fait voir les maisons ayant cour et jardin, abstraction faite de la superficie.

18. — Cours et jardins.

MAISONS	Nombre de maisons	Pour cent
Sans cour ni jardin	108	5.64
Avec jardin seulement.	190	9.93
Avec cour seulement	193	10.08
Avec cour et jardin	1423	74.35
TOTAUX	1914	100.00
Nombre de cours : $193 + 1423 = 1616$		

Le classement des maisons d'après le rapport de la surface non bâtie à la surface bâtie est donné par le tableau n° 19. On voit que 185 maisons ou 9.66 pour cent

19. — Rapport de la surface non bâtie à la surface bâtie.

RAPPORT	Maisons	Pour cent
Surface non bâtie : 0	108	5.64
0.1 à moins de 0.5	77	4.02
0.5 — 1.0	128	6.69
1.0 — 5.—	748	39.09
5.0 — 10.—	381	19.90
10.— — 20.—	293	15.31
20.— — 50.—	151	7.89
50.— et plus	28	1.46
TOTAUX.	1914	100.00
Rapport moyen : 8.3		

seulement n'atteignent pas le rapport de 1/2 considéré comme souhaitable.

L'ensoleillement et l'aérage des maisons exigent qu'elles soient éclairées sur au moins deux faces. Le tableau n° 20 montre que nos maisons sont bien loin de remplir toute cette condition : 613 d'entre elles ou 32 pour cent ne sont éclairées qu'à la façade antérieure. C'est une proportion énorme.

20. — Eclairage des maisons.

MAISONS	Nombre de Maisons	Pour cent
éclairées à la façade antérieure seulement	613	32.03
éclairées sur plusieurs côtés	1301	68.97
TOTAUX. . .	1914	100.00

Nous reproduisons ci-après un ensemble assez commun de huit petites maisons où l'on peut voir comment, par esprit d'économie, on arrive à cette disposition anti-hygiénique. C'est un exemple typique de maisons adossées. On utilise ainsi au maximum les murs mitoyens, ou plutôt les cloisons, mais c'est au détriment de l'éclairage et de l'aérage.

En donnant le classement des maisons d'après le rapport de l'éloignement des bâtiments de derrière à la hauteur des habitations, le tableau n° 21 fait voir que 637 maisons, soit 33.28 pour cent, ne remplissent pas les exigences de l'hygiène.

Ce tableau doit être rapproché du tableau n° 22 qui se rapporte aux bâtiments de devant, où 332 maisons soit 17.34 pour cent sont encore dans de mauvaises conditions.

21. — Bâtiments de derrière

Rapport de l'éloignement (numérateur) à la hauteur (dénominateur).

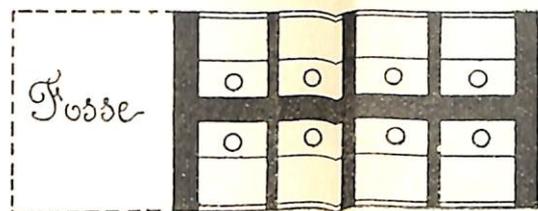
RAPPORT	Nombre de Maisons	Pour cent
$\frac{1}{1}$ et moins	24	1.26
Plus de $\frac{1}{1}$ à moins $\frac{3}{2}$	14	0.73
$\frac{3}{2}$ et plus.	7	0.37
Maisons non éclairées à la façade postérieure	613	32.02
Pas de bâtiment	1256	65.52
TOTAUX.	1914	100.00

22. — Bâtiments devant la façade antérieure.

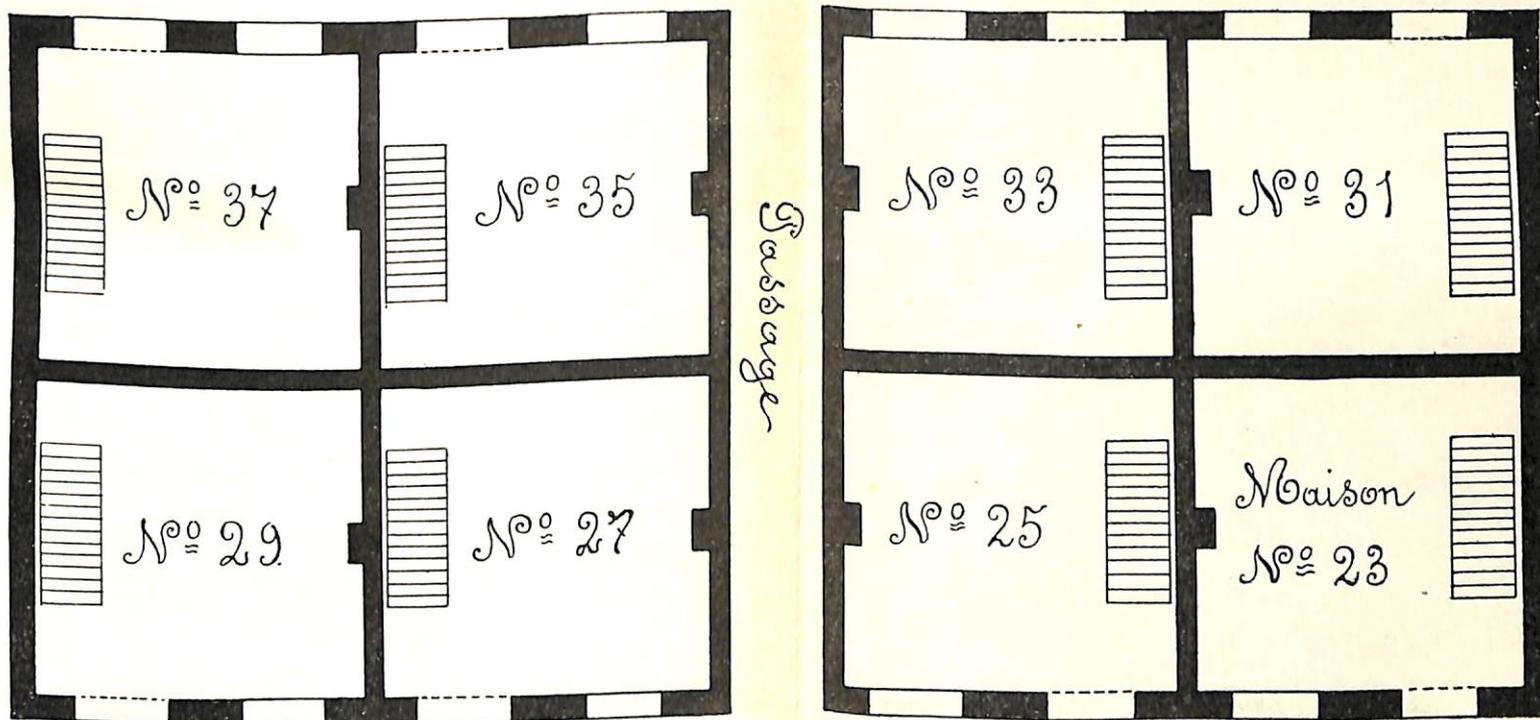
Rapport entre la largeur de la rue (numérateur) et la hauteur des bâtiments opposés (dénominateur).

RAPPORTS	Nombre de Maisons	Pour cent
$\frac{1}{1}$ et moins	126	6.58
plus de $\frac{1}{1}$ à moins de $\frac{3}{2}$	206	10.76
$\frac{3}{2}$ et plus	181	9.46
Maisons n'ayant pas de vis-à-vis.	1401	73.20
TOTAUX.	1914	100.00

Les deux tableaux suivants, nos 23 et 24, complètent les précédents.



Les maisons N^o 27 & 35 ont en plus une petite chambre à l'étage, au dessus du passage.



Rue Bernalmont

23. — Bâtiments de devant.

Hauteur.

Hauteur des bâtiments	Nombre de Maisons	Pour cent.
1 mètre	2	0 39
2 mètres	20	3.90
2 $\frac{1}{2}$ »	35	6.82
3 »	38	7.41
3 $\frac{1}{2}$ »	28	5.48
4 »	34	6.62
4 $\frac{1}{2}$ »	22	4.29
5 »	51	9.94
5 $\frac{1}{2}$ »	29	5.65
6 »	87	16.96
6 $\frac{1}{2}$ »	45	8.77
7 »	83	16.18
7 $\frac{1}{2}$ »	6	1.17
8 »	25	4.87
8 $\frac{1}{2}$ »	1	0.19
9 »	5	0.97
10 »	2	0.39
Totaux.	513	100.00
Hauteur moyenne : 5 ^m 15.		

24. — Bâtiments de devant.

Eloignement.

Eloignement des bâtiments	Nombre de Maisons	Pour cent
1 mètre	10	1.95
1 $\frac{1}{2}$ »	9	1.75
2 mètres	17	3.31
2 $\frac{1}{2}$ »	19	3.70
3 »	27	5.26
3 $\frac{1}{2}$ »	17	3.31
4 »	13	2.53
4 $\frac{1}{2}$ »	16	3.12
5 »	30	5.85
5 $\frac{1}{2}$ »	9	1.75
6 »	40	7.80
6 $\frac{1}{2}$ »	24	4.70
7 »	23	4.50
8 »	123	23.98
8 $\frac{1}{2}$ »	1	0.19
9 »	2	0.39
9 $\frac{1}{2}$ »	5	0.97
10 à 11 mètres	69	13.45
11 à 12 »	9	1.75
12 à 13 »	17	3.31
13 à 14 »	9	1.75
14 à 15 »	5	0.97
15 mètres et plus	19	3.70
TOTAUX.	513	100.00
Moyenne : 6 m. 92.		

Quant au tableau n° 25, il montre à l'évidence que nous avons eu affaire souvent à de bien petites maisons. Il y en a qui n'ont pas 2^m50 de hauteur : 70 pour cent n'ont pas 6^m50 de hauteur, ce qui prouve qu'un bon nombre n'ont pas d'étage au-dessus du rez-de-chaussée.

25. — Hauteur des maisons.

HAUTEUR	Nombre de Maisons	Pour cent
moins de 2 m. 50	11	0.57
2.50 à 3.—	46	2.40
3.— à 3.50	64	3.35
3.50 à 4.—	116	6.06
4.— à 4.50	107	5.59
4.50 à 5.—	191	9.98
5.— à 5.50	253	13.22
5.50 à 6.—	288	15.05
6.— à 6.50	286	14.95
6.50 à 7.—	368	19.23
7.— à 7.50	134	7.00
7.50 à 8.—	32	1.67
8.— à 8.50	11	0.57
8.50 à 9.—	3	0.16
9.— à 9.50	2	0.10
9.50 à 10.—	2	0.10
TOTAUX.	1914	100.00
Hauteur moyenne : 5 m. 35.		

La plus petite hauteur de maison est 2 mètres.

Le tableau n° 26, relatif à l'orientation des façades, fait voir que ces maisons se répartissent sous ce rapport assez également et qu'il n'y a guère d'orientation dominante.

26. — Orientation de la façade.

	Nord	Nord- Est	Est	Sud- Est	Sud	Sud- Ouest	Ouest	Nord- Ouest	Totaux
Maisons .	153	301	201	302	248	307	157	245	1914
Pour cent	7.99	15.73	10.50	15.78	12.96	16.04	8.20	12.80	100.00



CHAPITRE IV.

POPULATION ET UTILISATION DES LOCAUX

I.

Notre enquête confirme l'observation si souvent répétée que le type de notre maison ouvrière est la maison individuelle. La maison habitée par plusieurs ménages est l'exception. Nous arrivons à une moyenne de 1.09 ménage par maison, moyenne inférieure encore à celle de nos enquêtes précédentes, sauf à Jupille.

Le tableau n° 28, qui donne le relevé du nombre de personnes par ménage, ne présente que des résultats normaux : si l'on fait abstraction des « logeurs », le nombre de personnes par ménage dépasse légèrement 4. La moyenne arithmétique est de 4.29 ; le mode (ménage le plus fréquent), est également à 4 personnes, la médiane entre 4 et 5. Les ménages de 3, de 4 et de 5 personnes comprennent à eux seuls près de 55 pour cent du total des ménages. Naturellement, cela n'empêche pas que nous ayions de « gros » ménages de dix à douze personnes.

Si nous admettons les logeurs dans nos ménages (tableau n° 28 A), nous voyons diminuer le nombre de ménages d'une, de deux, de trois, de quatre et de cinq personnes. Puis toutes les autres catégories sont plus fortes, et finalement, nous avons des ménages de 14 et de 15 personnes.

Nos totaux sont aussi intéressants : 2095 ménages,

comprenant 9279 personnes (avec les logeurs), représentent la moitié de la population totale de la commune.

27. — Nombre de ménages par maison.

OCCUPATION	Nombre de maisons		Nombre de ménages	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
Deux maisons occupées par un ménage	6	0.31	3	0.14
1 ménage occupant une maison . . .	1745	91.17	1745	83.29
2 ménages occupant une maison . . .	150	7.85	300	14.32
3 ménages occupant une maison . . .	6	0.31	18	0.86
4 ménages occupant une maison . . .	6	0.31	24	1.15
5 ménages occupant une maison . . .	1	0.05	5	0.24
TOTAUX :	1914	100.00	2095	100.00
MOYENNE : 1.09 à 1.10 ménage par maison.				

Si l'on veut connaître combien de ménages tiennent des logeurs et le nombre de ceux-ci, on consultera le tableau n° 29. Une moitié de ces ménages (75 sur 140) n'ont qu'un logeur, ce qui prouve qu'ils ne font pas du logement d'autrui une véritable entreprise, comme les tenanciers de « maisons de logement ». Celles-ci n'étaient pas plus d'une douzaine dans notre enquête.

Au total, 6.68 pour cent des ménages tiennent des logeurs. On aurait pu s'attendre à davantage. En effet, Herstal est un centre houiller, et beaucoup d'ouvriers

28. — Nombre de personnes par ménage.

B. — Non compris les logeurs.

A. — Y compris les logeurs.

Composition du ménage	Nombre de ménages		Nombre de personnes		Composition du ménage	Nombre de ménages		Nombre de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent		absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne	114	5.44	114	1.22	117	5.58	117	1.31	
2 personnes	291	13.89	582	6.27	309	14.75	618	6.87	
3 »	413	19.72	1239	13.35	424	20.24	1272	14.15	
4 »	413	19.72	1652	17.80	431	20.57	1724	19.17	
5 »	294	14.04	1470	15.85	296	14.13	1480	16.46	
6 »	207	9.88	1242	13.38	189	9.02	1134	12.62	
7 »	145	6.93	1015	10.95	138	6.59	966	10.74	
8 »	105	5.01	840	9.05	104	4.97	832	9.25	
9 »	55	2.62	495	5.34	48	2.29	432	4.80	
10 »	28	1.33	280	3.02	21	1.00	210	2.34	
11 »	17	0.81	187	2.02	10	0.48	110	1.22	
12 »	10	0.48	120	1.29	8	0.38	96	1.07	
13 »	—	—	—	—	—	—	—	—	
14 »	2	0.09	28	0.30	—	—	—	—	
15 »	1	0.04	15	0.16	—	—	—	—	
TOTAUX	2095	100.00	9279	100.00	2095	100.00	8991	100.00	
Moyenne : 4.42 personnes.				Moyenne : 4.29 personnes.					

mineurs sont des ouvriers venant du Limbourg ou de la Hesbaye, parfois de très loin. Un bon nombre ne rentrent chez eux que le samedi et passent toute la semaine dans une localité proche du charbonnage. C'est là une partie de nos logeurs — les autres étant les célibataires du terroir, ou les « déracinés » définitivement qui n'ont pas de chez soi particulier.

29. — Logeurs.

Ménages ayant	Nombre de ménages	Nombre de logeurs
1 logeur	75	75
2 logeurs.	26	52
3 »	17	51
4 »	8	32
5 »	9	45
6 »	2	12
7 »	3	21
Totaux	140	288

Le nombre total de nos logeurs (288) ne représente que 3.10 pour cent de la population reprise à l'enquête.

Ce que peuvent être les maisons de logement proprement dites, la photographie ci-contre le montre à l'évidence. Il y a là, rue Grande-Foxhalle, six logeurs dans une mansarde, à côté de laquelle le ménage du tenancier, composé de huit personnes, est couché pêle-mêle.



Rue Grande Foxhalle, 9.

Maison de logement. 2 pièces et 2 mansardes Loyer mensuel : 20 francs.
 Dans l'une des mansardes couchent les 8 personnes du ménage (le père, la mère,
 2 filles de 18 et 13 ans ; 4 garçons de 16, 9, 7 et 3 ans). Dans l'autre mansarde
 couchent 6 logeurs

Revenu journalier du ménage : 9 francs, non compris ce que payent les logeurs.



Rue Pied des Vignes, 27.

Maison délabrée, humide, en contre-bas ; logement mal entretenu ; mauvaises
 odeurs ; cave souvent inondée. 2 pièces : cuisine $2^m95 \times 3^m70$; hauteur 2^m30 ,
 mansarde $2^m95 \times 3^m70$; hauteur moyenne 1^m30 . Ménage de sept personnes.
 Revenu journalier : fr. 4 50. Loyer mensuel : 8 francs.

II.

Le tableau n° 30 donne la distribution des ménages d'après le nombre de pièces occupées.

Il présente un phénomène assez singulier que nous avons déjà observé jadis à Angleur et à Jupille : cette répartition n'est pas régulière. Le nombre de ménages occupant *trois* pièces est plus petit que ses deux voisins, les ménages à 2 et à 4 pièces. De sorte que si le groupe de ménages le plus fréquent est celui qui occupe deux pièces, celui des ménages à 4 pièces est aussi très nombreux. Peut-être faut-il voir là la combinaison de deux courbes différentes, l'une qui aurait son maximum à *deux* pièces, l'autre à *quatre*. Cela n'aurait rien d'in vraisemblable : étant donnée notre manière de bâtir, les combinaisons de logements de 3 pièces sont plus difficiles à réaliser. Quoi qu'il en soit, la moyenne arithmétique s'établit presque exactement à 3 pièces par ménage, alors que le groupe des ménages occupant 3 pièces n'est pas le plus fort.

Si l'on considère la répartition des pièces elles-mêmes, l'anomalie en question est beaucoup moins sensible : le nombre de pièces des ménages occupant 2 pièces est encore un peu plus grand que celui des ménages à 3 pièces, mais le maximum se trouve par contre bien marqué au groupe des ménages à 4 pièces, qui s'élève à 40.43 pour cent.

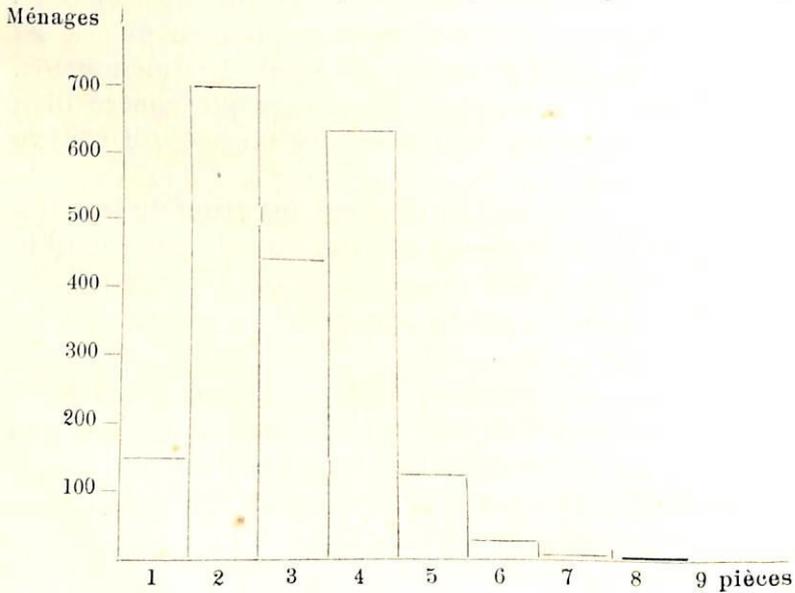
Le tableau n° 31 est le tableau habituel de la « statistique de l'encombrement ». C'est un tableau à double entrée répartissant les ménages à la fois d'après le nombre de personnes qui les composent et le nombre de pièces qu'ils occupent.

Si l'on ne faisait attention qu'à la moyenne arithmétique, on serait tenté de dire que la situation n'est pas défavorable, puisqu'un logement moyen de trois pièces est habité seulement par 4.43 personnes. Mais c'est bien ici que la moyenne a peu de signification.

30. — Répartition des ménages d'après le nombre de pièces occupées.

Ménages occupant	Ménages		Pièces	
	Nombre absolu	Pour cent	Nombre absolu	Pour cent
Une pièce	145	6.92	145	2.29
Deux pièces	697	33.27	1394	22.05
Trois »	441	21.05	1323	20.93
Quatre »	639	30.51	2556	40.43
Cinq »	129	6.11	645	10.20
Six »	31	1.49	186	2.95
Sept »	6	0.30	42	0.66
Huit »	2	0.10	16	0.25
Neuf »	1	0.05	9	0.14
Autres (1)	4	0.20	6	0.10
TOTAUX . .	2095	100.00	6322	100.00
Nombre moyen de pièces par ménage : 3.02				

(1) Deux logements de trois pièces occupés chacun par deux ménages.



Appelons, comme en Angleterre et en France, logement encombré celui dont le nombre de personnes dépasse le nombre de pièces et nous en trouverons :

81	sur	145	dans les logements d'une pièce ;
501	»	697	» de deux pièces ;
296	»	443	» de trois »
328	»	639	» de quatre »
44	»	129	» de cinq »

Soit 1250 sur 2053 dans les logements de cinq pièces et moins, pour ne nous en tenir qu'à ceux-là. C'est 60 pour cent !

Nous reconnaissons que la norme des recensements anglais et français est un peu rigoureuse ; il est peut-être *généralement* exagéré d'exiger qu'un logement de trois pièces ne soit habité que par trois personnes. D'autre part, notre tableau compte les enfants comme les adultes.

Admettons qu'il faille 2 personnes de plus que le nombre de pièces pour caractériser l'encombrement. Nous en dirons encombrés :

40	sur	145	dans les logements d'une pièce ;
335	»	697	» de deux pièces ;
194	»	443	» de trois »
224	»	639	» de quatre »
14	»	129	» de cinq »

Soit 707 sur 2053, ou 34 pour cent.

On conviendra que cette proportion est encore considérable.

En considérant la répartition des personnes d'après le nombre d'occupants des logements, on voit que le nombre des logements occupés par 3 personnes est égal à celui des logements de 4 personnes, — ce que la moyenne arithmétique, placée à 4.43 personnes, ne faisait pas pressentir.

Les logements d'une seule pièce méritent de nous

31. — Occupation des logements.

Nombre de pièces du logement.	Nombre de logements occupés par												Moyenne d'occupation (personnes)								
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	7 personnes	8 personnes	9 personnes	10 personnes	11 personnes	12 personnes		14 personnes	15 personnes						
	Nombre de logements.		Nombre de pièces.		Nombre de personnes.																
	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent							
Une pièce . . .	64	41	21	10	2	4	3	—	—	—	—	—	—	—	145	6.93	145	2.29	304	3.28	2.10
Deux pièces . .	36	130	166	145	86	52	34	25	14	7	2	—	—	—	697	33.30	1394	22.06	2772	29.88	3.98
Trois » . . . (*)	9	49	89	102	68	39	38	29	8	5	2	4	1	—	443	21.17	1329	21.02	2060	22.20	4.65
Quatre » . . .	4	62	115	130	104	86	53	40	23	11	5	4	1	—	639	30.53	2556	40.43	3169	34.15	4.96
Cinq » . . .	—	8	16	21	30	15	12	9	7	4	6	1	—	—	129	6.16	645	10.20	725	7.81	5.62
Six pièces et plus	1	1	5	4	4	9	5	2	4	2	2	1	—	—	40	1.91	253	4.00	249	2.68	6.23
Totaux :	114	291	412	412	294	205	145	105	56	29	17	10	2	1	2093	100.00	6322	100.00			
Nombre de personnes :	114	582	1236	1648	1470	1230	1015	840	504	290	187	120	28	15					9279	100.00	

Logement moyen : 3.02 pièces.

Nombre moyen de personnes par logement : 4.43

(*) Il y a deux logements occupés chacun en commun par deux ménages, le premier par 6 et 3 personnes, le second par 6 et 4 personnes.

arrêter un instant. Ils sont particulièrement nombreux : 145, soit près de 7 pour cent du total. Comme, même pour une seule personne, un logement d'une pièce est déjà à la rigueur insuffisant, il faut considérer comme bien mauvaise, la situation de ces ménages de 5, 6 et 7 personnes, qui doivent se contenter d'une seule pièce.

Au demeurant, ici comme partout, le nombre de pièces ne croît pas proportionnellement avec le nombre d'occupants, et ce ne sont pas les ménages les plus nombreux qui ont le plus d'espace. Ainsi les deux ménages de quatorze et celui de quinze personnes n'occupent que 3 et 4 pièces, alors qu'une seule personne en a plus de six à sa disposition. Le cas étant singulier, nous en avons recherché la cause : la maison est habitée par un cabaretier. Deux pièces sont affectées au cabaret. Une troisième est utilisée comme cuisine, une quatrième comme chambre à coucher. Les deux autres pièces ne sont pas occupées.

III.

Le nombre de pièces par logement n'indique pas avec précision l'espace dont dispose l'occupant.

C'est ce que recherchent les deux tableaux suivants.

On voit, au tableau n° 32 que les logements les plus fréquents sont ceux de 50 à 60 mètres carrés. La moyenne arithmétique, cependant, est de 43 m² 64, ou de 14 m² 45 par pièce. La médiane est approximativement 43 m².

Plus de 60 pour cent des logements sont groupés entre 30 et 60 m².

Ces nombres sont normaux. En 1904, nous avons trouvé, dans les communes suburbaines, que les logements les plus fréquents étaient ceux de 40 à 50 m² ; la moyenne était 43 m² 71 ; il est vrai que, le nombre moyen de pièces par logement étant légèrement supérieur, la surface moyenne d'une pièce était un peu plus petite, 13 m² 36.

32. — Répartition des logements d'après la surface.

LOGEMENTS comprenant	NOMBRE DE LOGEMENTS AYANT UNE SURFACE DE												TOTALUX	POUR CENT	MOYENNES
	moins de 10 m ²	10 à 15 m ²	15 à 20 m ²	20 à 30 m ²	30 à 40 m ²	40 à 50 m ²	50 à 60 m ²	60 à 70 m ²	70 à 80 m ²	80 à 90 m ²	90 à 100 m ²	plus de 100 m ²			
	Une pièce . . .	9	60	59	16	1	—	—	—	—	—	—			
Deux » . . .	—	2	52	291	273	68	10	1	—	—	—	—	697	33,30	31 m ² 16
Trois » . . .	—	—	—	17	107	204	89	21	4	1	—	—	443	21,17	44 m ² 48
Quatre » . . .	—	—	—	1	28	136	326	120	16	8	2	2	639	30,54	55 m ² 59
Cinq » . . .	—	—	—	—	—	7	18	47	40	12	3	2	129	6,17	68 m ² 89
Six » et plus	—	—	—	—	—	—	1	7	7	10	8	7	40	1,91	84 m ² 85
TOTAUX . . .	9	62	111	325	409	415	444	196	67	31	13	11	2093		43 m ² 64
POUR CENT . . .	0,42	2,96	5,31	15,52	19,55	19,83	21,22	9,37	3,20	1,48	0,62	0,52		100,00	

Logement moyen : 3 pièces 02. Surface moyenne { d'un logement : 43 m² 64
d'une pièce : 14 m² 45

Nous relevons 9 logements d'une pièce qui n'atteignent pas 10 m^2 ; 62, dont 2 de 2 pièces, qui n'en ont pas 15. Ce sont là des extrêmes évidemment fâcheux, ainsi que ce logement de quatre pièces, dont la surface totale ne dépasse pas 30 mètres !

C'est dans une maison située dans une impasse que nous rencontrons ce cas. La largeur des pièces est inférieure à 2 mètres (exactement 1 m. 85). L'autre dimension est 4 mètres.

Le cube des logements est aussi intéressant que la surface, quand on veut mesurer l'espace occupé par les habitants.

Le tableau n° 33 donne la répartition des logements sous ce rapport.

La graduation étant de 10 en 10 mètres, le groupe le plus fréquent est entre 80 et 90 m^3 , et chiffre seulement 9,36 pour cent. Il faut réunir les logements de plus de 60 m. et de moins de 130 pour avoir les 50 pour cent. La médiane est à un peu plus de 110 m^3 , et la moyenne arithmétique, à 114 m^3 244, ce qui donne par pièce, 37 m^3 822.

Les chiffres correspondants dans notre enquête de 1904 sont 114 m^3 408 et 34 m^3 958.

Rappelons, pour faire saisir la portée de nos nombres, que la surface et le cube dont nous parlons s'entendent uniquement des pièces, et ne comprennent pas les corridors, paliers, cages d'escaliers, etc.

IV.

Les 6322 pièces occupées par nos 2095 ménages comprennent :

1851 cuisines proprement dites,

2917 pièces où l'on dort, ou *chambres* et 1554 autres pièces.

Nous allons, comme d'habitude, les étudier séparément.

33. — RÉPARTITION DES LOGEMENTS D'APRÈS LE CUBE

LOGEMENTS comprenant	NOMBRE DE LOGEMENTS											
	10 à 20 m ³	20 à 30 m ³	30 à 40 m ³	40 à 50 m ³	50 à 60 m ³	60 à 70 m ³	70 à 80 m ³	80 à 90 m ³	90 à 100 m ³	100 à 110 m ³	110 à 120 m ³	120 à 130 m ³
une pièce . . .	1	23	44	51	17	5	1	1	—	1	1	—
deux pièces. . .	—	1	11	34	62	110	127	144	107	58	17	10
trois » . . .	—	—	—	—	4	9	29	42	47	67	67	65
quatre » . . .	—	—	—	—	—	—	4	9	16	24	51	44
cinq » . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	1	2
six » et plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX :	1	24	55	85	83	124	161	196	170	155	137	121
POUR CENT :	0,05	1,15	2,63	4,06	3,97	5,92	7,69	9,36	8,12	7,41	6,55	5,78

LOGEMENT MOYEN : 3.02 pièces.

AYANT UN CUBE DE										Totaux	pour cent	Moyennes
130 à 140 m ³	140 à 150 m ³	150 à 160 m ³	160 à 170 m ³	170 à 180 m ³	180 à 190 m ³	190 à 200 m ³	200 à 250 m ³	250 à 300 m ³	plus de 300 m ³			
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	145	6.92	41 m ³ 053
10	3	2	—	1	—	—	—	—	—	697	33.30	79 m ³ 131
46	33	18	9	3	2	—	2	—	—	443	21.17	112 m ³ 232
64	98	107	95	68	30	10	14	4	1	639	30.53	149 m ³ 664
4	6	12	11	9	14	22	36	7	—	129	6.16	181 m ³ 469
—	—	—	3	2	3	5	13	8	6	40	1.91	231 m ³ 119
121	140	139	118	83	49	37	65	19	7	2093	100.00	114 m ³ 244
5,92	6,69	6,64	5,64	3,97	2,34	1,77	3,10	0,91	0,33	100,00		

CUBE MOYEN { d'un logement : 114 m³ 244.
d'une pièce : 37 m³ 822

La cuisine est la pièce la plus habitée des ménages ouvriers. C'est celle où l'on se tient la plus grande partie du jour, et, parfois, la nuit.

Si, aux 1851 cuisines proprement dites, nous ajoutons les 224 cuisines qui servent également de chambres à coucher, nous n'arrivons qu'à un total de 2075 pour nos 2095 ménages. Cela n'a rien de surprenant : un certain nombre de célibataires et de petits ménages prennent leurs repas dehors.

Le tableau n° 34 donne les dimensions des cuisines. Les groupes les plus fréquents sont : de 10 à 15 m², avec une hauteur de 2.50 à 2.75, et 30 à 40 m³. Les moyennes arithmétiques, 13 m² 80, 2 m. 88 de hauteur et 37 m³ 687, résultats toujours concordants avec ceux de notre enquête de 1904, où les moyennes étaient : 13 m² 73, 2 m. 67 de hauteur, et 36 m³ 473.

V.

Pièces où l'on dort.

Dans le double tableau n° 35, nous avons divisé les chambres à coucher de toute espèce en trois catégories : les cuisines-chambres à coucher, les chambres proprement dites et les mansardes.

Considérons d'abord l'ensemble. De nos 2916 chambres de toute espèce où l'on dort *la nuit*, le groupe le plus fréquent est celui où il n'y a que deux personnes.

La moyenne arithmétique s'établit pourtant à 3.14, et si l'on s'en tient au tableau des dormeurs, on voit que le groupe le plus fréquent est celui de trois personnes.

Les chambres à deux et trois dormeurs représentent 52 pour cent au total des chambres ; la médiane est encore près de trois dormeurs. Dans la série des dormeurs, au contraire, le groupe des chambres à deux et trois personnes ne représente plus que 30.88 pour cent, et la médiane se rapproche de 4 personnes.

34. — Répartition des cuisines d'après

LA SURFACE			LA HAUTEUR			LE CUBE		
SURFACE	NOMBRE		HAUTEUR	NOMBRE		CUBE	NOMBRE	
	absolu	pour cent		absolu	pour cent		absolu	pour cent
4 à 6 m ² . . .	8	0,43	1 m. 50 à 1 m. 75	1	0,06	10 à 14 m ³ . . .	7	0,38
6 à 8 » . . .	56	3,02	1 m. 75 à 2 m. 00	3	0,16	14 à 20 » . . .	63	3,40
8 à 10 » . . .	148	8,00	2 m. 00 à 2 m. 25	101	5,46	20 à 25 » . . .	117	6,32
10 à 15 » . . .	1060	57,26	2 m. 25 à 2 m. 50	321	17,34	25 à 30 » . . .	216	11,67
15 à 20 » . . .	496	26,80	2 m. 50 à 2 m. 75	472	25,50	30 à 40 » . . .	684	36,95
20 à 25 » . . .	74	4,00	2 m. 75 à 3 m. 00	600	32,41	40 à 50 » . . .	597	32,25
25 à 30 » . . .	7	0,38	3 m. 00 à 3 m. 25	328	17,71	50 à 60 » . . .	130	7,02
30 et plus . . .	2	0,11	3 m. 25 à 3 m. 50	17	0,92	60 à 70 » . . .	26	1,41
			3 m. 50 à 3 m. 75	5	0,27	70 m ³ et plus . . .	11	0,60
			3 m. 75 à 4 m. 00	2	0,11			
			4 m. 00	1	0,06			
TOTAUX	1851	100,00	TOTAUX	1851	100,00	TOTAUX	1851	100,00
La plus petite . . .	5 m ² 00		La plus petite.	1 m. 72		Le plus petit	10 m ³	
La moyenne	13 m ² 80		La moyenne	2 m. 88		Le moyen.	37 m ³ 687	
La plus grande.	32 m ² 40		La plus grande	4 m.		Le plus grand	93 m ³ 312	

35. — Répartition des pièces où l'on dort d'après le nombre de personnes qui les occupent la nuit.

A. — Nombre de pièces.

Pièces où l'on dort occupées par	Cuisines où l'on dort		Chambres proprement dites		Mansardes		Chambres de toutes espèces	
	Nombre absolu	Pour cent	Nombre absolu	Pour cent	Nombre absolu	Pour cent	Nombre absolu	Pour cent
Une personne . . .	73	32,59	222	11,07	103,	14,99	398	13,65
Deux personnes . . .	79	35,27	621	30,97	158	23,00	858	29,43
Trois » . . .	48	21,43	471	23,49	155	22,56	674	23,12
Quatre » . . .	13	5,80	328	16,36	125	18,20	466	15,98
Cinq » . . .	3	1,34	183	9,13	62	9,03	248	8,51
Six » . . .	4	1,79	84	4,19	33	4,81	121	4,15
Sept » . . .	3	1,34	44	2,19	24	3,49	71	2,40
Huit » . . .	—	—	35	1,75	18	2,62	53	1,82
Neuf » . . .	1	0,44	14	0,70	2	0,29	17	0,58
Dix » . . .	—	—	3	0,15	4	0,58	7	0,24
Onze » . . .	—	—	—	—	2	0,29	2	0,08
Douze » . . .	—	—	—	—	1	0,14	1	0,04
	224	100,00	2005 (1)	100,00	687	100,00	2916 (1)	100,00

(1) Il y a en tout 2006 chambres à coucher et 2917 chambres de toutes espèces; une, où l'on ne dort que de jour, n'est pas reprise dans ce tableau.

35. — B. — Nombre de dormeurs.

Nombre de personnes couchant	Cuisines où l'on dort		Chambres proprement dites		Mansardes		Chambres de toutes espèces	
	Nombre de dormeurs		Nombre de dormeurs		Nombre de dormeurs		Nombre de dormeurs	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent
Seule	73	14,72	222	3,50	103	4,49	398	4,35
A deux	158	31,86	1242	19,55	316	13,76	1716	18,77
A trois	144	29,03	1413	22,25	465	20,25	2022	22,11
A quatre	52	10,48	1312	20,65	500	21,78	1864	20,38
A cinq	15	3,02	915	14,41	310	13,50	1240	13,56
A six	24	4,84	504	7,93	198	8,62	726	7,94
A sept	21	4,23	308	4,85	168	7,32	497	5,44
A huit	—	—	280	4,41	144	6,27	424	4,64
A neuf	9	1,82	126	1,98	18	0,79	153	1,67
A dix	—	—	30	0,47	40	1,74	70	0,77
A onze	—	—	—	—	22	0,96	22	0,24
A douze	—	—	—	—	12	0,52	12	0,13
TOTAUX	496	100,00	6352	100,00	2296	100,00	9144	100,00
Nombre moyen de dormeurs par chambre	2,21		3,17		3,34		3,14	

En général, ces nombres correspondent à ceux de notre enquête de 1904, où la moyenne des occupants d'une chambre était 3.08.

A partir de quatre ou cinq personnes, on peut dire qu'une chambre à coucher est encombrée, à moins d'être extraordinairement spacieuse. Il y a 986 chambres où l'on dort à quatre et plus. Cela représente 32 pour cent du total des chambres. Dans ces chambres, il y avait 5008 personnes, soit 54.77 pour cent des dormeurs.

A Herstal comme ailleurs, nous avons rencontré des chambres où l'on est monstrueusement entassé : une chambre à douze dormeurs, où il y avait : le père, la mère, quatre garçons de plus de 7 ans, un de moins et cinq filles, dont trois de plus de 7 ans (le ménage disposait de trois lits et d'une paillasse); deux chambres à onze personnes, sept à dix, dix-sept à neuf.

On verra plus loin que cet entassement n'est pas toujours involontaire, c'est à dire dû à l'exiguité du logement.

Si nous étudions à présent les différentes catégories de chambres, nous constatons, ici comme ailleurs, que les cuisines-chambres ont une moyenne un peu plus favorable que les chambres de toute espèce, 2.21 au lieu de 3.14, et c'est bien heureux.

Par contre, dans les mansardes, la proportion est un peu plus forte : 3.34. Nous savons bien que des mansardes peuvent être parfaitement salubres. Nous en connaissons de parfaites au point de vue hygiénique. Mais, il faut bien le dire, c'est plutôt l'exception. Le nombre des mansardes occupées est, à Herstal, très élevé : 687 sur 2916, soit 23.55 pour cent des chambres.

Les photographies placées en face de cette page donnent des vues des nos chambres à coucher. Mais la photographie est menteuse et flatteuse ; elle ne rend pas la couleur de la crasse ; elle nimbe les tas d'ordures ; elle rend pittoresque cette



Rue Pied du Bois Gilles, 94. 96. 98.

Maisons humides, sujettes aux inondations, adossées à la montagne. Elles comprennent une pièce au rez-de-chaussée derrière un réduit non éclairé, à l'étage un grenier ou mansarde. Maisons délabrées. — Au n° 96, la mansarde n'est pas habitée parce que, dit le locataire, elle est « pleine de puces ». La cuisine sert de chambre à coucher pour les 7 personnes du ménage. Revenu journalier : 4 fr. 50. Loyer mensuel : 7 fr. 50. — N° 98. Loyer mensuel : 7 fr. 50. Ménage de 8 personnes. Revenu journalier du ménage : 12 fr. 45.



Rue Pied du Bois Gilles, 96.

Alcôve, dans la cuisine, profondeur 1 mètre, largeur 1^m50, occupée la nuit par 4 enfants. Lit composé de loques. Couvre-lit, couleur poussière.



Rue Pied du Bois Gilles, 98.

Pigeonnier dans un grenier utilisé par 6 personnes (4 filles de 19, 17, 10 et 8 ans, 2 garçons de 22 et 14 ans) comme chambre à coucher. Fièvre typhoïde en 1903. Ménage de huit personnes. Loyer mensuel : 7 fr. 50. Revenu journalier : du ménage, 12 fr. 45.



Rue Pied du Bois Gilles, 145.

Taudis de $3^m10 \times 2^m70$, hauteur 2 mètres, adossé à une porcherie infecte. La cloison qui sépare l'homme de l'animal est si mince qu'on en entend les moindres mouvements, ainsi que les grognements. L'homme vit littéralement avec le porc. Loyer mensuel : 3 francs. Revenu journalier : 0 fr. 50.



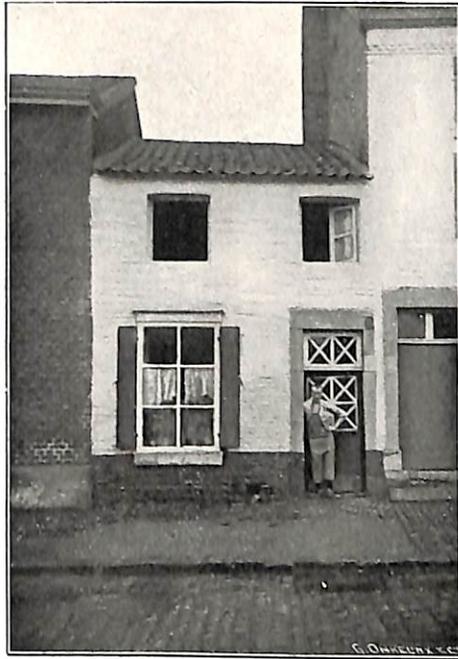
Rue Piedbœuf, n° 261.

Maison délabrée, mal entretenue. On ne peut pas aérer : les fenêtres sont clouées ; les vitres qui manquent sont remplacées par du papier. 2 pièces : un réduit et une cuisine utilisée aussi comme atelier d'armurier et chambre à coucher. Loyer mensuel : 6 francs. Revenu journalier : 2 à 3 francs. Une personne.



Intérieur de la maison rue Piedbœuf n° 261.

On ne peut se figurer la malpropreté de ce taudis : ce n'est plus qu'un véritable dépôt de chiffons et de loques sales.



Place de la Licour, 316,

Maison délabrée. Deux pièces au rez-de-chaussée ; une mansarde ; mauvais entretien ; ménage propriétaire ; 2 personnes. Revenu journalier : fr. 2.50



Salle commune de la maison n° 316, place de la Licour.

$3^m50 \times 4^m70$; hauteur 2^m40 . On aperçoit, dans le fond, l'atelier qui sert aussi de cuisine : $3^m20 \times 2^m50$; hauteur 2^m20 . Dans cette pièce, il n'y a pas de pavage.



Rue du Chou, nos 115 et 117.

Maisons construites à l'intervention de la Soc. An. Le Foyer de l'Ouvrier, à Liège.
 Rez-de-chaussée : 2 pièces et un lavoir ; 1^{er} étage : 2 pièces ; 2^{me} étage : mansarde et grenier. Valeur : terrain, 720 fr. ; bâtisse, 4430 fr. Mensualité, 28 fr. 30.
 N° 115. Menages de 3 personnes Revenu journalier : 10 fr.
 » 117. » 4 » » 7 fr.



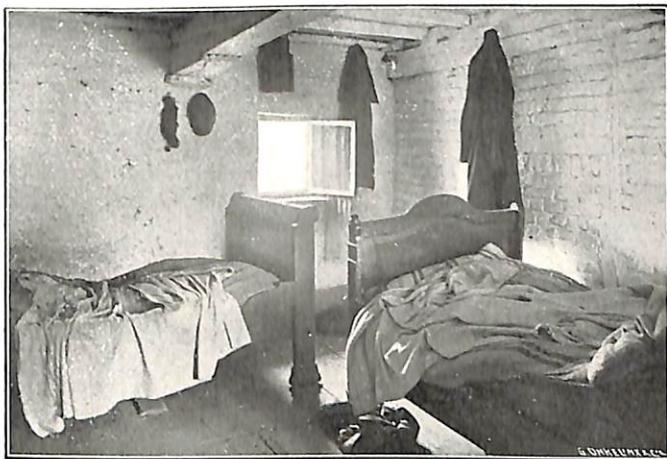
Chambre à coucher de la maison n° 316, place de la Licour.

Mansarde de 2^m60 de hauteur. Murs, plafond, plancher en fort mauvais état. Désordre et malpropreté.



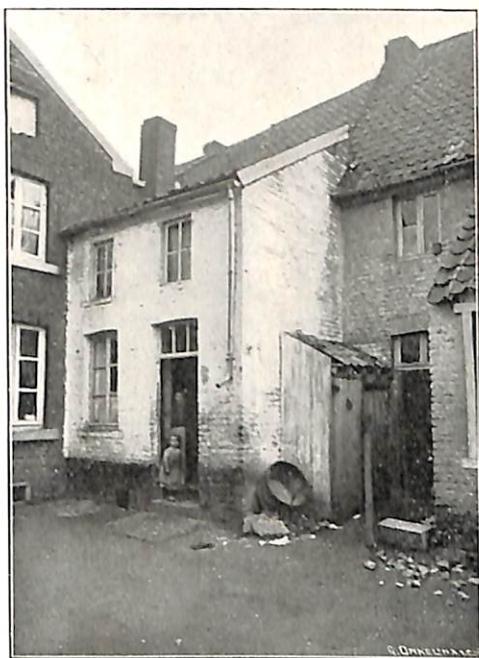
Chertal, Cour Leruth.

N° 16. — 4 pièces. Ménage de 10 personnes et 2 logeurs. Revenu journalier : 8 francs. Loyer mensuel : 12 fr. 50. Logement mal entretenu. — *N° 17.* 2 pièces. Ménage de 4 personnes. Revenu journalier : 6 francs. Loyer mensuel : 8 francs. — *N° 18.* 5 pièces. Ménage de 8 personnes. Revenu journalier : 14 francs. Loyer mensuel : 28 francs. L'entretien laisse à désirer à l'étage. — *N° 19* Maison de construction plus récente. 3 pièces habitables. Ménage de 6 personnes. Revenu journalier : 5 francs 50. Loyer mensuel : 10 francs. L'entretien laisse à désirer dans la chambre à coucher.



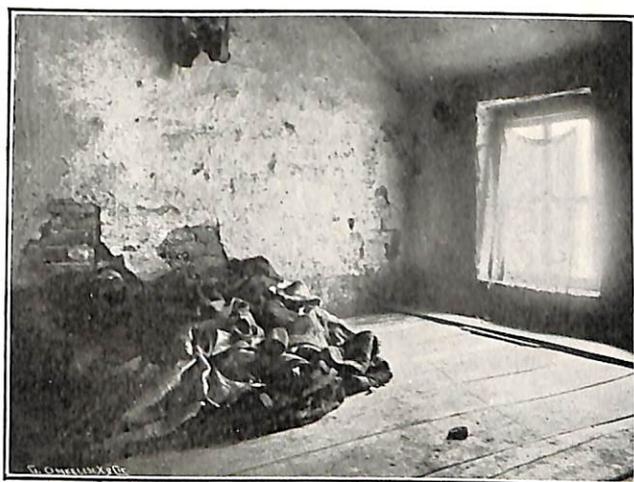
Chambre à coucher de la maison n° 16, cour Leruth, à Chertal.

Murs, plancher, plafond en mauvais état. Malpropreté, désordre, mauvaises odeurs. Les fenêtres n'étaient pas ouvertes, lors d'une visite, à 15 heures, en été. Deux lits. Cinq dormeurs



Place de Laixhaut, 38.

Dans une impasse, vieille maison comprenant une cuisine et une mansarde Loyer mensuel : 9 francs. 8 personnes. Revenu journalier : 9 francs. Deux cabinets d'aisance infects adossés à la maison.



Chambre à coucher de la maison place de Laixhaut, 38.

Il n'y a pas de lit. Huit personnes (père, mère, 3 filles de 24, 14 et 10 ans, 3 garçons de 20, 7 et 2 1/2 ans), dorment sur des loques sales. On aperçoit, à gauche, le visage d'une fille malade. Revenu journalier : 9 fr.

ignoble couverture, dans l'alcôve ; elle est insensible aussi aux odeurs, qui sont remarquables.

Lits.

Le tableau n° 36 indique le nombre de lits et le suivant, n° 37, le nombre de personnes qui les occupaient.

La moyenne, le mode, la médiane se confondent presque à 1.75 personnes par lit, ou, si l'on veut, plus de trois personnes pour deux lits. A Jupille, en 1904, nous trouvions 1.76, à Bressoux, 1.80, à Grivegnée, 1.74, à Angleur, 1.70.

Des cas extrêmes, comme toujours, touchent à l'in vraisemblable : un « lit » où il y a huit personnes ! A vrai dire, ce n'est plus un lit, c'est un monceau de loques sales, où grouille tout le ménage, et il en est de même des trois lits à sept, du lit à six personnes.

La photographie faisant face à cette page reproduit l'une de ces horreurs.

Le tableau n° 38 s'occupe des chambres où l'on dort le jour. Il y en a 115, dont 9 cuisines ! 134 personnes, ouvriers travaillant la nuit, y prenaient un repos relatif. Ce qui est intéressant, c'est la répartition de ces chambres d'après le nombre de dormeurs de jour et de nuit. On voit que si la grande majorité n'a qu'un dormeur le jour, il peut succéder à 5, 6, 7 et même 8 dormeurs la nuit ; que deux dormeurs diurnes peuvent avoir jusque cinq successeurs dans la même chambre, la nuit ; enfin, il y a des dormeurs de jour qui logent à 3 ou 4 dans la même chambre, et ont 3 ou 5 successeurs la nuit.

Les lits « qui ne refroidissent pas » font l'objet du tableau suivant, n° 39. Soustrayez les 7 lits qui ne sont utilisés que le jour, il en restera 120, qui recevront 128 personnes le jour et 212 la nuit.

Cette situation, nous n'avons pas besoin de le dire,

36. — Nombre de lits dans les pièces où l'on dort.

Nombre de lits par chambre	Cuisines où l'on dort			Chambres proprement dites			Mansardes			Chambres de toutes espèces où l'on dort						
	Nombre de pièces	pour cent	Nombre de lits	pour cent	Nombre de lits	pour cent	Nombre de pièces	pour cent	Nombre de lits	pour cent	Nombre de pièces	pour cent	Nombre de lits	pour cent		
1 lit.	157	70,09	157	52,16	804	40,08	804	21,99	243	35,37	243	18,03	1.204	41,28		
2 lits	60	26,78	120	39,87	831	41,43	1.662	45,46	283	41,19	566	41,99	1.174	40,25		
3 »	5	2,23	15	4,98	303	15,10	909	24,86	118	17,18	354	26,26	426	14,60		
4 »	1	0,45	4	1,33	59	2,94	236	6,46	34	4,95	136	10,09	94	3,22		
5 »	1	0,45	5	1,66	9	0,45	45	1,23	5	0,73	25	1,85	15	0,51		
6 »	—	—	—	—	—	—	—	—	4	0,58	24	1,78	4	0,14		
TOTAUX	224	100,00	301	100,00	2.006	100,00	3.656 ⁽¹⁾	100,00	687	100,00	1.348 ⁽²⁾	100,00	2.917	100,00	5.305 ⁽³⁾	100,00
Nombre moyen de lits par chambre	1,34			1,82			1,96			1,82						

(1) Il y a 5 lits où l'on dort le jour seulement et 7 lits inoccupés.

(2) » 2 » » » 7 »

(3) » 7 » » » 14 »

37. — Nombre de personnes par lit dans les pièces où l'on dort.

Lits occupés par	Cuisines où l'on dort			Chambres proprement dites			Mansardes			Chambres de toutes espèces où l'on dort						
	Nombre de lits	pour cent	Nombre de personnes	pour cent	Nombre de personnes	pour cent	Nombre de lits	pour cent	Nombre de personnes	pour cent	Nombre de lits	pour cent	Nombre de personnes	pour cent		
Une personne	136	45,18	136	27,42	1.264	34,68	1.264	19,90	537	40,10	537	23,39	1.937	36,66	1.937	21,18
Deux personnes	141	46,84	282	56,86	2.100	57,63	4.200	66,12	667	49,81	1.334	58,10	2.908	55,03	5.816	63,60
Trois »	21	6,98	63	12,70	241	6,61	723	11,38	120	8,96	360	15,68	382	7,23	1.146	12,53
Quatre »	2	0,67	8	1,61	35	0,96	140	2,20	13	0,97	52	2,26	50	0,94	200	2,19
Cinq »	—	—	—	—	1	0,03	5	0,08	1	0,08	5	0,22	2	0,04	10	0,11
Six »	—	—	—	—	1	0,03	6	0,10	—	—	—	—	1	0,02	6	0,07
Sept »	1	0,33	7	1,41	2	0,06	14	0,22	—	—	—	—	3	0,06	21	0,23
Huit »	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,08	8	0,35	1	0,02	8	0,09
TOTAUX . . .	301	100,00	496	100,00	3.644	100,00	6.352	100,00	1.339	100,00	2.206	100,00	5.284	100,00	9.144	100,00
Nombre moyen de dormeurs par lit	1,65			1,75			1,72			1,73						

qui malheureusement se répète dans chacune de nos enquêtes, est déplorable et appellerait une intervention rigoureuse de l'inspection des logements... si nous en avions une.

38. — Chambres où l'on dort le jour.

Dormeurs par chambre		Cuisines où l'on dort	Chambres proprement dites	Mansardes	Chambres de toutes espèces où l'on dort	Nombre de dormeurs	
le jour	la nuit					le jour	la nuit
1	1	2	4	2	8	8	8
	2	2	15	11	28	28	56
	3	3	12	5	20	20	60
	4	1	12	4	17	17	68
	5	1	10	2	13	13	65
	6	—	4	2	6	6	36
	7	—	2	2	4	4	28
	8	—	3	—	3	3	24
2	pas	—	1	—	1	2	—
	2	—	4	—	4	8	8
	3	—	3	—	3	6	9
	4	—	1	2	3	6	12
	5	—	2	1	3	6	15
3	3	—	—	1	1	3	3
4	5	—	—	1	1	4	5
Totaux		9	73	33	115	134	397

39. — Lits où l'on dort le jour.

Dormeurs par lit		Nombre de lits dans				Nombre de dormeurs	
le jour	la nuit	les cuisines où l'on dort	les chambres proprement dites	les mansardes	les chambres de toutes espèces	le jour	la nuit
1	pas	—	4	2	6	6	—
	1	5	26	15	46	46	46
	2	2	34	16	52	52	104
	3	2	9	2	13	13	39
	4	—	3	—	3	3	12
2	pas	—	1	—	1	2	—
	1	—	—	1	1	2	1
	2	—	3	2	5	10	10
TOTAUX. . .		9	80	38	127	134	212

VI.

Dimensions des pièces où l'on dort.

Les tableaux n^{os} 40, 41 et 42, résument nos observations sur les dimensions des chambres.

En ce qui concerne la surface, la dimension la plus fréquente est entre 10 et 15 m² ; la moyenne arithmétique s'établit cependant à 15 m² 32 parce que le groupe des chambres de 15 à 20 m² est aussi très nombreux. Entre 10 et 20 m², nous avons 79.77 pour cent des chambres.

Notre moyenne n'a été dépassée qu'à Bressoux, où nous obtenions, en 1904, 16 m² 26 ; dans les autres com-

40. — Répartition des chambres où l'on dort d'après la SURFACE.

SURFACE	Cuisines chambres à coucher		Chambres à coucher proprement dites		Mansardes où l'on dort		Chambres de toutes espèces où l'on dort	
	NOMBRE	POUR CENT	NOMBRE	POUR CENT	NOMBRE	POUR CENT	NOMBRE	POUR CENT
2 à 4 m ²	—	—	2	0,10	—	—	2	0,07
4 à 6 m ²	—	—	20	1,00	3	0,44	23	0,79
6 à 8 m ²	—	—	49	2,44	13	1,89	62	2,13
8 à 10 m ²	7	3,12	113	5,63	27	3,93	147	5,04
10 à 15 m ²	86	38,39	968	48,26	254	36,97	1.308	44,84
15 à 20 m ²	89	39,74	661	32,95	269	39,16	1.019	34,93
20 à 25 m ²	33	14,73	157	7,83	83	12,08	273	9,36
25 à 30 m ²	5	2,23	29	1,44	26	3,78	60	2,05
30 m ² et plus	4	1,79	7	0,35	12	1,75	23	0,79
TOTAUX.	224	100,00	2006	100,00	687	100,00	2917	100,00
La plus petite.	8 m ² 37		2 m ² 20		7 m ² 50		2 m ² 20	
La moyenne	15 m ² 52		14 m ² 48		16 m ² 39		15 m ² 32	
La plus grande	37 m ² 54		52 m ² 36		40 m ² 56		52 m ² 36	

41. — Répartition des chambres où l'on dort d'après la HAUTEUR.

HAUTEUR	Cuisines - Chambres à coucher		Chambres à coucher proprement dites		Mansardes où l'on dort		Chambres de toutes espèces où l'on dort	
	NOMBRE	POUR CENT	NOMBRE	POUR CENT	NOMBRE	POUR CENT	NOMBRE	POUR CENT
	1 m. à 1 m. 25 . . .	—	—	—	—	5	0,73	5
1 m. 25 à 1 m. 50 . . .	—	—	2	0,10	18	2,62	20	0,69
1 m. 50 à 1 m. 75 . . .	—	—	15	0,75	71	10,33	86	2,95
1 m. 75 à 2 m.	3	1,34	25	1,25	80	11,64	108	3,70
2 m. à 2 m. 25	19	8,48	225	11,22	189	27,51	433	14,84
2 m. 25 à 2 m. 50	56	25,00	402	20,04	105	15,28	563	19,30
2 m. 50 à 2 m. 75	67	29,87	513	25,57	100	14,56	680	23,31
2 m. 75 à 3 m.	50	22,32	574	28,61	98	14,27	722	24,75
3 m. à 3 m. 25	20	8,97	237	11,81	17	2,47	274	9,39
3 m. 25 à 3 m. 50	3	1,34	9	0,45	—	—	12	0,41
3 m. 50 à 3 m. 75	3	1,34	2	0,10	3	0,44	8	0,28
3 m. 75 à 4 m.	1	0,44	1	0,05	—	—	2	0,07
4 m. et plus	2	0,90	1	0,05	1	0,15	4	0,14
TOTAUX	224	100,00	2006	100,00	687	100,00	2917	100,00
La plus petite	1 m. 90		1 m. 30		1 m.		1 m.	
La moyenne	2 m. 58		2 m. 70		2 m. 20		2 m. 57	
La plus grande	4 m.		4 m.		4 m.		4 m.	

42. — Répartition des chambres où l'on dort d'après le CUBE.

CUBE	Cuisines - Chambres à coucher		Chambres à coucher proprement dites		Mansardes où l'on dort		Chambres de toutes espèces où l'on dort	
	NOMBRE	POUR CENT	NOMBRE	POUR CENT	NOMBRE	POUR CENT	NOMBRE	POUR CENT
4 à 6 m ³	—	—	2	0,10	—	—	2	0,07
6 à 8 m ³	—	—	1	0,05	1	0,15	2	0,07
10 à 14 m ³	—	—	18	0,89	9	1,31	27	0,93
14 à 20 m ³	2	0,89	72	3,58	51	7,42	125	4,29
20 à 25 m ³	3	1,34	120	5,98	72	10,48	195	6,68
25 à 30 m ³	24	10,71	180	9,00	93	13,54	297	10,18
30 à 40 m ³	66	29,47	741	36,93	237	34,50	1044	35,79
40 à 50 m ³	75	33,48	577	28,77	146	21,25	798	27,36
50 à 60 m ³	36	16,07	233	11,61	43	6,26	312	10,69
60 à 70 m ³	11	4,91	46	2,29	19	2,77	76	2,60
70 m ³ et plus	7	3,13	16	0,80	16	2,32	39	1,34
TOTAUX.	224	100,00	2006	100,00	687	100,00	2917	100,00
Le plus petit	16 m ³ 740		4 m ³ 940		7 m ³ 505		4 m ³ 940	
Le moyen	42 m ³ 176		38 m ³ 675		56 m ³ 093		38 m ³ 346	
Le plus grand.	115 m ³ 723		209 m ³ 440		114 m ³ 400		209 m ³ 440	

munes suburbaines de notre enquête de 1904, elle est sensiblement inférieure : Angleur 13 m² 75 ; Grivegnée 14 m² 44 et Jupille 14 m² 60.

Les cuisines-chambres à coucher ont une dimension un peu supérieure à la moyenne, 15 m² 52, comme en 1904 encore ; et les mansardes aussi, 16 m² 39.

Ces résultats ne sont pas défavorables ; mais nous avons, à dessein, gradué de deux en deux mètres l'échelle de nos observations pour faire voir la nature des faibles dimensions.

Deux chambres n'ont pas 4 m², l'une a 2 m. 20 !

C'est une chambre aménagée sur le palier, ayant une porte et une fenêtre et mesurant 2 m. × 1 m. 10. Deux personnes y couchent.

Etant donné qu'on ne dort guère la fenêtre ouverte, la hauteur de la chambre à coucher a une importance particulière.

La moyenne arithmétique, 2 m. 57, est favorable, d'autant plus que si l'on considère séparément les diverses catégories de pièces, on voit que les chambres à coucher proprement dites, ont une moyenne de 2 m. 70. Ce sont les mansardes surtout, dont la hauteur, prise au milieu du pan coupé, est la plus faible : 2 m. 20.

Mais la moyenne seule n'est pas significative. Nous avons 5 mansardes qui n'ont pas, à l'endroit indiqué, 1 m. 25 ; 20 chambres, dont 2 mansardes, qui n'ont pas 1 m. 50 ; et s'il est vrai que les 48.06 pour cent de nos chambres ont de 2 m. 50 à 3 m, il y en a 22.35 pour cent qui n'ont pas 2 m. 25.

Quant au cube, la dimension la plus fréquente est de 30 à 40 m³ ; 45.97 pour cent des chambres ont de 25 m³ à 40 m³. La moyenne est de 38 m³ 346, chiffre encore concordant avec celui de nos enquêtes précédentes.

Naturellement, les petites dimensions extrêmes correspondent à celles que nous avons signalées pour la surface.

VII.

Cube d'air.

Nos tableaux précédents doivent être complétés par celui qui porte le n° 43, et qui nous donne le cube d'espace clos par personne.

Nous pouvons affirmer une fois de plus qu'il est insuffisant. La moyenne, pour l'ensemble des chambres, n'est que $10 \text{ m}^3 734$; le groupe le plus fréquent est, pour toutes les catégories de chambres, entre 10 et 14 m^3 , et la médiane est à près de 11 mètres. Mais il y a 35.75 pour cent des chambres qui n'offrent pas 10 m^3 à leurs occupants.

Si l'on considère la série des dormeurs, on voit qu'il y en a 52.99 pour cent qui n'ont pas ce minimum indispensable.

Sans doute, cet inconvénient pourrait être corrigé si l'on ouvrait les fenêtres. Mais, nous le répétons, on ne le fait pas. Combien de fois n'arrive-t-il pas que, même l'après-midi, nous trouvions les fenêtres closes. C'est là que nous rencontrons cette étonnante gamme des odeurs qui font parfois reculer nos enquêteurs — odeurs fades et nauséabondes qui font mal au cœur, odeurs âcres, acides, poivrées, irritantes, où l'on retrouve l'ammoniaque des urines, et la quintessence de la crasse accumulée.

VIII.

Les autres pièces.

Le tableau n° 44 donne les dimensions des pièces autres que les cuisines et les chambres où l'on dort.

Les séries sont ici moins caractéristiques, et les moyennes ont moins de signification qu'ailleurs, parce que la catégorie de pièces étudiées n'est plus aussi homogène. Il y a ici des cabinets, des réduits, et aussi des « salons », des ateliers, des cafés.

43. — Cube d'espace clos par personne dans les pièces où l'on dort.

CUBE	Cuisines - Chambres à coucher				Chambres à coucher proprement dites				Mansardes où l'on dort				Chambres de toutes espèces où l'on dort			
	Nombre de pièces		Nombre de dormeurs		Nombre de pièces		Nombre de dormeurs		Nombre de pièces		Nombre de dormeurs		Nombre de pièces		Nombre de dormeurs	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent
moins de 2 m ³ .	—	—	—	—	2	0,10	6	0,10	—	—	—	—	2	0,07	6	0,06
2 à 4 m ³ .	1	0,45	7	1,41	39	1,95	238	3,75	29	4,22	190	8,28	69	2,37	435	4,76
4 à 6 m ³ .	4	1,79	24	4,84	145	7,23	790	12,43	74	10,77	398	17,33	223	7,62	1212	13,25
6 à 8 m ³ .	5	2,23	27	5,45	267	13,32	1271	20,01	119	17,32	534	23,26	391	13,41	1832	20,03
8 à 10 m ³ .	10	4,46	35	7,06	264	13,17	1027	16,17	84	12,23	300	13,06	358	12,28	1362	14,89
10 à 14 m ³ .	33	14,73	102	20,56	443	22,09	1383	21,77	154	22,42	469	20,43	630	21,61	1954	21,38
14 à 20 m ³ .	44	19,64	113	22,78	399	19,90	934	14,71	87	12,66	200	8,71	530	18,18	1247	13,64
20 à 25 m ³ .	49	21,88	96	19,35	231	11,52	424	6,66	67	9,75	117	5,10	347	11,90	637	6,97
25 m ³ et plus.	78	34,82	92	18,55	215	10,72	279	4,40	73	10,63	88	3,83	366	12,56	459	5,02
TOTAUX.	224	100,00	496	100,00	2005	100,00	6352	100,00	687	100,00	2296	100,00	2916	100,00	9144	100,00
Cube moyen d'espace clos par personne	17 m ³ 047				10 m ³ 923				9 m ³ 794				10 m ³ 734			

44. — Répartition des autres pièces d'après

LA SURFACE			LA HAUTEUR			LE CUBE		
Surface	Nombre		Hauteur	Nombre		Cube	Nombre	
	absolu	pour cent		absolu	pour cent		absolu	pour cent
2 à 4 m ²	2	0.13	1 ^m 25 à 1.50	1	0.07	8 à 10 m ³	2	0.13
4 à 6 »	22	1.42	1 ^m 50 à 1.75	11	0.71	10 à 14 »	16	1.03
6 à 8 »	52	3.35	1 ^m 75 à 2.00	21	1.35	14 à 20 »	55	3.54
8 à 10 »	86	5.53	2 ^m 00 à 2.25	86	5.53	20 à 25 »	85	5.47
10 à 15 »	867	55.79	2 ^m 25 à 2.50	185	11.91	25 à 30 »	141	9.07
15 à 20 »	441	28.38	2 ^m 50 à 2.75	362	23.29	30 à 40 »	620	39.90
20 à 25 »	68	4.37	2 ^m 75 à 3.00	568	36.55	40 à 50 »	474	30.50
25 à 30 »	11	0.71	3 ^m 00 à 3.25	306	19.69	50 à 60 »	117	7.53
30 m ² et plus	5	0.32	3 ^m 25 à 3.50	9	0.58	60 à 70 »	25	1.61
			3 ^m 50 à 3.75	3	0.19	70 et plus	19	1.22
			3 ^m 75 à 4.00	2	0.13			
TOTAUX . . .	1554	100.00	TOTAUX . . .	1554	100.00	TOTAUX . . .	1554	100.00
La plus petite : 3 m ² 91			La plus petite : 1 ^m 30			Le plus petit : 9 m ³ 970		
La moyenne : 13 m ² 58			La moyenne : 2 ^m 78			Le moyen : 37 m ³ 058		
La plus grande : 31 m ² 50			La plus grande : 3 ^m 77			Le plus grand : 87 m ³ 700		

IX.

L'encombrement des chambres
et la mauvaise utilisation des locaux.

Nous avons souvent été frappés de ce fait qu'à côté d'une chambre encombrée, il y avait une, et quelquefois plusieurs pièces, qui auraient pu servir de chambres, et qui n'étaient pas utilisées.

Nous avons voulu mesurer d'une façon précise ce manque de souci de l'hygiène, ou plutôt ce sacrifice des exigences de l'hygiène, à la coutume et à la vanité.

Il y a, dans notre enquête, 986 chambres de toute espèce occupées par 4 personnes et plus, la nuit.

Or, dans 326 des logements où se trouvent ces chambres, il y a une pièce, souvent même la plus spacieuse, utilisée comme « salon » ou « belle pièce », c'est à dire une pièce où l'on ne va jamais.

Dans 52 autres logements, il y a une seconde chambre inoccupée ; dans 62 autres, il y a à la fois un salon et une chambre inoccupés ; dans deux autres enfin, il y a un salon et deux chambres vides.

On voit, au tableau suivant, n° 45, qu'au total

45. — Chambres où l'on dort encombrées.

DORMEURS DANS LA MÊME CHAMBRE	Autres pièces du logement non utilisées			TOTAUX
	SALON	SECONDE CHAMBRE INOCUPÉE	UN SALON ET UNE OU DEUX CHAMBRES INOCUPÉS	
4 dormeurs . . .	151	27	36	214
5 » . . .	83	13	10	106
6 » . . .	38	9	10	57
7 » . . .	25	3	4	32
8 » . . .	24	—	2	26
9 » . . .	4	—	2	6
12 » . . .	1	—	—	1
TOTAUX. . .	326	52	61	442

442 logements pourraient répartir plus largement l'espace mis à la disposition des dormeurs.

Il y a là une insouciance et une routine qu'il faut condamner.

Nous remarquons ainsi que la chambre où s'entassent douze personnes et trois autres chambres, où il y a 4 personnes, sont à peine éclairées ; que dans une autre où l'on trouve 5 personnes, il y a en outre un pigeonier ; que dans deux chambres à 4 dormeurs, une à 5 et deux à 8, on couche en outre pendant le jour.

Il y a plus ; les logements de deux pièces comprennent parfois un « salon ». C'est le cas pour 6 de ces logements occupés, 2 par des ménages de deux personnes ; 2 par des ménages de trois personnes ; un par un ménage de quatre personnes et un par un ménage de neuf personnes !

X.

Le coucher des logeurs.

Nous avons soumis à une investigation spéciale la répartition des logeurs dans les ménages qui les reçoivent.

140 ménages ont des logeurs ; 83 disposent de chambres distinctes pour ces logeurs, ainsi que l'indique le tableau 46, page 85.

Ces logeurs couchent dans 109 chambres, de la manière indiquée au tableau 47, page 85.

46. — Logeurs ne couchant pas avec les personnes du ménage.

NOMBRE DE LOGEURS	NOMBRE DE MÉNAGES	Nombre de ménages ayant des chambres distinctes pour leurs logeurs	Nombre de logeurs ne couchant pas avec les personnes du ménage
1	75	37	37
2	26	15	30
3	17	12	36
4	8	7	28
5	9	9	45
6	2	2	12
7	3	1	7
TOTAUX .	140	83	195

47. — Logeurs par chambre.

LOGEURS PAR CHAMBRE	NOMBRE DE CHAMBRES	NOMBRE DE LOGEURS
1	68	68
2	21	42
3	6	18
4	7	28
5	4	20
6	2	12
7	1	7
TOTAUX . .	109	195

Les logeurs occupent 73 lits des 131 se trouvant dans ces 57 chambres.

37 lits sont également utilisés à la fois par des logeurs et des membres de la famille.

50. — Lits occupés par des logeurs et d'autres personnes.

Personnes par lit	Lits	Logeurs	Personnes
<i>a) Lits utilisés par des logeurs seulement :</i>			
1	18	18	18
2	17	34	34
1 le jour et 1 la nuit	1	2	2
<i>b) Par des logeurs et des personnes de la famille :</i>			
2 (dont 1 logeur)	16	16	32
3 (" ")	1	1	3
1 logeur le jour 1 du ménage la nuit.	9	9	18
1 " " 2 " "	8	8	24
1 " " 3 " "	1	1	4
2 " " 1 " "	2	4	6
TOTAUX . . .	73	93	141

XI.

Promiscuité.

Chapitre toujours affligeant, où nous avons à faire les mêmes constatations que dans nos enquêtes précédentes.

Comme on le voit au tableau 51, il y a environ 80 pour cent de nos ménages où se trouvaient des enfants.

51. — Composition des ménages.

Composition DU MÉNAGE	Nombre de ménages		Ménages ayant en outre		
	absolu	pour cent	des autres per- sonnes	des logeurs	des autres person- n ^{es} et des logeurs
un homme seul	70	3,34	4	1	—
une femme seule	43	2,05	—	2	1
mari et épouse	229	10,93	33	11	1
père et enfants	59	2,82	5	—	—
mère et enfants	189	9,02	21	17	1
père, mère et enfants . . .	1463	69,83	141	94	12
personnes adultes	40	1,91	—	1	—
personnes adultes et en- fants	2	0,10	—	—	—
TOTAUX	2095	100,00	204	126	15

La répartition de ces ménages, d'après leur nombre d'enfants, est donnée au tableau n° 52. La moyenne s'établit à 2,32 enfants seulement ; le mode est au groupe des ménages n'ayant qu'un enfant. Les ménages ayant un, deux et trois enfants, représentent ensemble 58,52 p. c. du total. Il est vrai que nous avons des ménages ayant jusque dix enfants.

Ces nombres concordent avec ceux de notre enquête de 1904. Là encore, la moyenne était proche de deux enfants (2,38) ; le mode était cependant au groupe de ménages ayant deux enfants, et les groupes de ménages de un, deux et trois enfants, représentaient 56,01 pour cent du total.

Pour atteindre les cas de promiscuité, il faut séparer, comme le font les tableaux suivants, les ménages sans enfant ou n'ayant que des enfants en bas âge des autres.

52 — Nombre d'enfants.

Nombre d'enfants dans chaque ménage	Nombre de ménages		Nombre d'enfants
	ABSOLU	POUR CENT	
pas d'enfant	384	18,33	0
un enfant.	464	22,15	464
deux enfants	448	21,38	896
trois »	314	14,99	942
quatre »	176	8,40	704
cinq »	141	6,73	705
six »	91	4,34	546
sept »	39	1,86	273
huit »	22	1,05	176
neuf »	10	0,48	90
dix »	6	0,29	60
TOTAUX	2095	100,00	4856
Moyenne	{ a) en comptant tous les ménages. 2,32 { b) en ne comptant que les ménages ayant des enfants 2,84		

Il nous reste ainsi 1254 ménages où les enfants ont plus de sept ans.

De ceux-ci, 812, ou 64,75 pour cent, font coucher les enfants dans la même chambre que les parents. C'est un peu moins que la proportion trouvée en 1904, qui était de 67,55 pour cent. Mais c'est encore beaucoup. On nous a déjà objecté que notre limite, sept ans, était trop peu élevée. Cependant, il faut observer que, dans la classe de personnes qui fait l'objet de nos enquêtes, les enfants sont étonnamment précoces. Nous ne doutons pas que beaucoup d'enfants de sept ou huit ans

53. — Répartition des ménages d'après le sexe et l'âge des enfants.

RÉPARTITION	Nombre de ménages	
	ABSOLU	POUR CENT
Ménages sans enfant	384	18,33
Ménages ayant des enfants :		
a) de moins de sept ans	457	21,81
b) de plus de sept ans		
{ du même sexe ou un enfant	661	31,55
{ de sexe diffé- rent.	593	
	1254	59,86
TOTAUX	2095	100,00

54. — Enfants couchant dans la chambre des parents.

Ménages ayant des enfants de plus de sept ans, couchant	Nombre de ménages	
	ABSOLU	POUR CENT
dans la chambre des parents ou de personnes adultes.	812	64,75
dans les chambres distinctes.	442	35,25
TOTAUX	1254	100,00

voient, dans la chambre de leurs parents, des choses qu'ils ne devraient pas voir.

Des enfants de plus de sept ans couchant dans la même chambre se rencontrent dans 464 cas sur 593, ou 78,25 pour cent. En 1904, dans nos quatre communes suburbaines, nous n'arrivions qu'à 67,62 pour cent.

Enfin, 120 ménages nous ont présenté le cas d'enfants de plus de sept ans et de sexe différent couchant dans le même lit. Ce nombre est proportionnellement le double de ce que nous avons constaté en 1904. Il représente 20,24 pour cent au lieu de 9,46.

Voici quelques cas de ce genre : dans un ménage composé de cinq personnes, le père, la mère, deux garçons (12 et 10 ans) et une fille (14 ans), il n'y a que deux lits, l'un pour les parents, l'autre pour les enfants.

Nous ne trouvons que deux lits, au n° 471, ménage de cinq personnes : le père, la mère, deux garçons (10 et 7 ans) et leur cousine (16 ans) ;

Au n° 1880, cinq personnes : père, mère, deux garçons et une fille, les trois enfants ont plus de sept ans ;

Aux n°s 28, 410 et 429, où il y a six personnes, dont des enfants de plus de sept ans et de sexes différents, aux n°s 519 et 1885, où il y a sept personnes et aux n°s 1841 et 1847, où nous en trouvons huit.

D'autres cas ont été relevés dans les rapports adressés au bourgmestre de Herstal, que nous publions aux annexes.

La photographie en face de la page 70 nous fait voir les conditions de couchage de ces ménages, où la promiscuité est évidente.

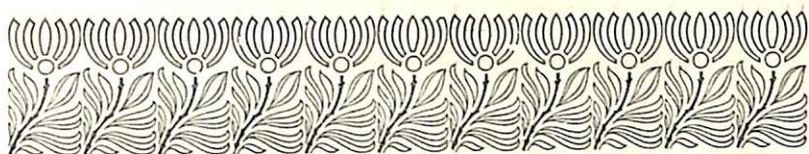
Tout le ménage, comprenant huit personnes : le père, la mère, trois garçons (20, 7 et 2 1/2 ans) et trois filles (24, 14 et 10 ans), couche pêle-mêle sur un tas de loques.

55. — Enfants couchant dans la même chambre.

Ménages ayant des enfants de plus de sept ans et de sexe différent couchant	Nombre de ménages	
	ABSOLU	POUR CENT
dans la même chambre	464	78,25
dans des chambres distinctes	129	21,75
TOTAUX	593	100,00

56. — Enfants couchant dans le même lit.

Ménages ayant des enfants de plus de sept ans et de sexe différent couchant	Nombre de ménages	
	ABSOLU	POUR CENT
dans le même lit.	120	20,24
dans des lits distincts.	473	79,76
TOTAUX	593	100,00



CHAPITRE V.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES.

I.

Loyer mensuel.

D'après le tableau n° 57, le loyer mensuel moyen d'un logement à Herstal est de fr. 12,84. Le loyer le plus fréquent est entre fr. 10 et 15 ; le loyer médian est à fr. 12,75, et cinquante pour cent des ménages sont compris entre 10 fr. et 16 fr. 50.

Dans notre enquête de 1904, la moyenne du loyer s'établissait, pour les quatre communes suburbaines étudiées, à fr. 13,54. La différence est donc sensible. Faut-il en chercher l'explication dans des raisons locales, des circonstances objectives, ou dans les conditions différentes de notre enquête ? C'est ce qu'il est difficile de dire, étant donné que nous n'avons pas de norme pour établir les limites de la précision de nos relevés.

Quoi qu'il en soit, il est remarquable que, dans une commune dont la population progresse comme Herstal, le loyer soit inférieur en moyenne à ce qu'il est ailleurs aux environs de Liège.

Comme toujours, nous constatons un renchérissement relatif du loyer d'une pièce à mesure que le logement est exigu : un logement de cinq pièces se paie fr. 19,63, soit fr. 3,93 par pièce ; dans un logement de quatre pièces, elle revient à fr. 4,07 ; dans un de

57. — LOYER MENSUEL.

Nombre de pièces de chaque logement	MONTANT DU LOYER										NOMBRE de logements	Pour cent	Moyennes
	moins de 5 fr.	5 à moins de 10 fr.	10 à moins de 15 fr.	15 à moins de 20 fr.	20 à moins de 25 fr.	25 à moins de 30 fr.	30 à moins de 35 fr.	35 à moins de 40 fr.	40 à moins de 45 fr.	50 francs			
Une pièce	15	101	10	1	—	—	—	—	—	—	127	7,41	FRS 6,74
Deux pièces . . .	1	277	312	29	—	—	—	—	—	—	619	36,12	9,91
Trois pièces . . .	—	54	224	65	9	2	—	1	1	—	356	20,77	12,50
Quatre pièces . .	—	15	134	269	59	18	3	1	1	—	499	29,11	16,30
Cinq pièces	—	1	12	34	32	6	5	1	—	—	91	5,31	19,63
Plus de 5 pièces	—	—	—	1	6	5	4	4	1	1	22	1,28	29,23
Nombre de logements	16	448	692	399	106	31	12	7	2	1	1714		Moyenne prélèvement de toute espèce
Pour cent	0,93	26,13	40,37	23,28	6,19	1,81	0,70	0,41	0,12	0,06		100,00	12,84

58. — Loyer par mètre carré.

NOMBRE DE PIÈCES	LOYER PAR MÈTRE CARRÉ										Nombre de logements	Pour cent	Moyennes	
	5 à moins de 10 cent.	10 à moins de 20 cent.	20 à moins de 30 cent.	30 à moins de 40 cent.	40 à moins de 50 cent.	50 à moins de 60 cent.	60 à moins de 70 cent.	70 à moins de 80 cent.	80 à moins de 90 cent.	90 à moins de 1 franc				plus de 1 franc
Une pièce	—	2	13	39	40	15	6	6	4	1	1	127	7,41	38 à 39 cmes
Deux pièces	1	33	217	257	81	23	5	2	—	—	—	619	36,12	28 à 29 »
Trois pièces	—	30	188	104	25	8	—	—	1	—	—	356	20,77	22 à 23 »
Quatre pièces	2	25	230	203	31	8	—	—	—	—	—	499	29,11	22 à 23 »
Cinq pièces	—	8	44	30	8	1	—	—	—	—	—	91	5,31	20 à 21 »
Plus de cinq pièces	1	1	8	6	2	4	—	—	—	—	—	22	1,28	19 à 20 »
Nombre de logements	4	99	700	639	187	59	11	8	5	1	1	1714	↑	moyenne générale :
Pour cent	0,23	5,78	40,84	37,28	10,91	3,45	0,64	0,46	0,29	0,06	0,06	←	100,00	24 à 25 cmes

59. — Loyer par mètre cube.

NOMBRE DE PIÈCES	LOYER PAR MÈTRE CUBE							Nombre de logements	Pour cent	Moyennes
	moins de 5 cent.	5 à moins de 10 cent.	10 à moins de 15 cent.	15 à moins de 20 cent.	20 à moins de 25 cent.	25 à moins de 30 cent.	30 à moins de 35 cent.			
Une pièce	2	11	39	46	18	7	2	127	7,41	14 à 15 cm ³
Deux pièces	1	121	348	127	20	2	—	619	36,12	11 à 12 »
Trois pièces	—	111	199	38	7	—	1	356	20,77	9 à 10 »
Quatre pièces	1	160	302	33	3	—	—	499	29,11	8 à 9 »
Cinq pièces	—	39	47	5	—	—	—	91	5,31	7 à 8 »
Plus de cinq pièces	—	9	6	7	—	—	—	22	1,28	6 à 7 »
Nombre de logements	4	451	941	256	48	9	3	1714	↑	Moyenne pour logements de toute espèce:
Pour cent	0,23	26,31	54,90	14,94	9,80	0,53	0,17	←	100,00	10 à 11 cm ³

trois, à fr. 4,16 ; dans un logement de deux, à fr. 4,95, et, s'il s'agit d'un logement d'une pièce, elle coûte fr. 6,74.

Les tableaux n^{os} 58 et 59, relatifs au loyer par mètre carré et par mètre cube, présentent des résultats concordant encore avec ceux des enquêtes précédentes. La moyenne du mètre carré de logement vaut un peu plus de fr. 0,24 à Herstal ; fr. 0,33 dans nos communes suburbaines de 1904. Le mètre cube se paie à Herstal 10 centimes, et 13 centimes dans les communes indiquées.

Une observation doit être faite au sujet de certains totaux se trouvant dans les tableaux relatifs au loyer, qui ne concordent pas avec des totaux précédents.

Nous relevons, sur nos 2.093 logements, 380 pour lesquels on ne paie pas de loyer :

- 376 sont occupés par leurs propriétaires ;
- 2 par des garde-barrières ;
- 2 par des briquetiers logés gratuitement.

Deux logements sont occupés en commun chacun par deux ménages.

D'autre part, nous avons trouvé un ménage occupant deux maisons ; il est propriétaire de l'une et locataire de l'autre. Il figure donc comme *occupant* un logement de quatre pièces, dans les tableaux n^o 30, et comme *louant* un logement de deux pièces aux tableaux n^{os} 57, 58 et 59.

II.

Durée de l'occupation.

Le tableau n^o 60 nous renseigne sur ce point intéressant. Ici encore, nous constatons que les ouvriers ne sont pas aussi nomades qu'on le pense généralement. S'il est vrai que le groupe le plus fréquent est celui des locataires de 1 an à moins de 3 ans, on n'en trouve pas moins de 48.41 pour cent dépassant la durée d'un bail de 3 ans.

60 — Durée de l'occupation.

DURÉE	Nombre de ménages	
	ABSOLU	POUR CENT
Moins de 3 mois	165	7,94
3 mois à moins de 6 mois	166	7,99
6 mois à moins d'un an	208	10,01
1 an à moins de 3 ans	533	25,65
3 ans à moins de 6 ans	405	19,49
6 — 9 »	189	9,10
9 — 15 »	196	9,43
15 — 20 »	73	3,51
20 ans et plus	143	6,88
TOTAL	2078	100,00
Réponses inutilisables	17	
TOTAL	2095	
Moyenne : 5 ans, 11 mois, 2 semaines, 3 jours.		

On voit, par le tableau n° 61, que la très grande majorité de nos logements sont loués au mois, et que les sous-locations sont rares. Cela confirme nos observations précédentes. Nous n'avons, en général, pas affaire à de grands propriétaires spéculateurs, mais à de petits bourgeois ou même à des petits propriétaires, presque aussi pauvres que leurs locataires.

61. — Mode de paiement du loyer.

I. — A qui ?	Nombre de ménages		II. — Comment ?	Nombre de ménages	
	absolu	pour cent		absolu	pour cent
Au propriétaire	1610	93,93	Par mois . . .	1260	73,51
Au locataire principal	104	6,07	Par trimestre . .	408	23,81
			Par semestre . .	40	2,33
			Par an	6	0,35
TOTAL . . .	1714	100,00	TOTAL . . .	1714	100,00

N. B. — Nombre de propriétaires occupant leur maison : 376.

III.

Revenu journalier moyen.

Le tableau n° 62 répartit les 2068 ménages pour lesquels nous avons recueilli des réponses utilisables, d'après leur revenu journalier. La moyenne est de fr. 5,64 ; le mode est entre 4 et 5 francs ; la médiane, vers fr. 4,50 ; 50 pour cent des ménages sont compris entre fr. 4,30 et 6,90.

Ce sont des nombres étonnamment supérieurs à ceux de notre enquête de 1904. Notre moyenne était alors fr. 4,59 ; le mode, entre 3 et 4 fr., la médiane à fr. 4,30, et 50 pour cent des ménages se trouvaient entre fr. 3,50 et 5,70. Il y a donc une différence d'un franc et parfois davantage pour toutes les moyennes.

Nous pensons qu'il faut attribuer cette différence aux circonstances économiques. En 1905-1906, la situation industrielle était meilleure, dans son ensemble, qu'avant l'Exposition. Il n'est pas vraisemblable que nous ayons

62. — REVENU

Composition du ménage	NOMBRE DE MÉNAGES AYANT									
	de moins de 1 franc	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	5 à 6	6 à 7	7 à 8	8 à 9	9 à 10
1 personne	8	23	15	24	19	9	2	—	—	—
2 personnes.	10	15	30	44	84	53	44	12	10	—
3 »	—	6	17	55	122	86	78	27	20	1
4 »	1	3	8	46	142	66	66	28	27	9
5 »	—	—	2	25	83	58	38	16	21	14
6 »	—	—	3	12	46	39	29	13	14	8
7 »	—	—	1	4	33	27	20	9	16	7
8 »	—	—	—	3	10	21	13	11	8	7
9 »	—	—	—	2	4	4	8	4	7	4
10 »	—	—	—	1	—	1	2	—	3	1
11 »	—	—	—	—	—	—	1	1	—	1
12 »	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—
TOTAUX.	19	47	76	216	543	364	301	123	126	52
POUR CENT.	0,92	2,27	3,68	10,44	26,26	17,60	14,55	5,95	6,09	2,51

Revenu journalier

JOURNALIER MOYEN

UN REVENU JOURNALIER MOYEN :											TOTAUX	Ménages dont le revenu est inconnu
10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	14 à 15	15 à 16	16 à 17	17 à 18	18 à 19	19 à 20	20 et plus		
1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	102	15
1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	303	6
7	—	2	1	—	—	—	—	—	—	—	422	2
21	3	6	2	—	1	—	—	—	—	1	430	1
22	4	8	—	—	2	—	1	—	—	—	294	1
14	4	2	2	—	3	—	—	—	—	—	189	—
11	—	2	1	—	3	—	2	1	—	—	137	—
13	1	9	—	2	3	1	1	—	—	1	104	—
5	2	3	3	—	2	—	—	—	—	—	48	—
1	2	2	5	—	1	—	1	1	—	—	21	—
1	—	4	—	—	—	—	—	—	1	1	10	—
1	—	2	—	1	—	—	—	—	1	1	8	—
98	17	40	14	3	15	1	5	2	2	4	2068	25
4,74	0,82	1,93	0,68	0,15	0,73	0,05	0,24	0,10	0,10	0,19	100,00	

moyen : 5 fr. 64.

affaire à une classe sociale différente de celle de nos enquêtes antérieures.

Le ménage moyen étant de 4.29 personnes, dont 2 enfants, on doit admettre que l'ensemble de la population étudiée n'est pas dans une situation défavorable.

Cependant, les moyennes ont moins d'importance à ce propos que les extrêmes. Le tableau n° 62 nous permet d'apprécier la situation des ménages d'après le nombre de personnes qui les compose.

Si nous adoptons la formule de l'arrêté royal du 30 décembre 1902 sur les pensions de vieillesse, c'est-à-dire si nous considérons comme se trouvant *dans le besoin* les ménages dont le revenu n'atteint pas un franc par jour et par personne, nous en trouvons :

	8	parmi les ménages d'une personne.
25	»	»
23	»	»
58	»	»
110	»	»
100	»	»
85	»	»
58	»	»
29	»	»
8	»	»
4	»	»
et 3	»	»

—
511

Soit au total 511 ménages, ou 24,71 pour cent de nos ménages, proportion à coup sûr considérable.

Il est facile de voir que la gêne augmente avec le nombre de personnes. Si nous traduisons, en effet, les nombres ci-dessus en pour cent des nombres respectifs des ménages, nous dirons qu'il y a *dans le besoin* :

7.84	pour cent des ménages d'une personne.
8.25	» » » » de deux personnes.
5.45	» » » » » trois »
13.49	» » » » » quatre »
37.41	» » » » » cinq »
52.90	» » » » » six »
62.04	» » » » » sept »
55.77	» » » » » huit »
60.41	» » » » » neuf »
38.09	» » » » » dix »
40.00	» » » » » onze »
et 37.50	» » » » » douze »

Le tableau n° 63 ne nous indique que 30 ménages secourus par la bienfaisance publique, chiffre extrêmement bas. Rapproché du tableau précédent, on voit que celui-ci perd toute signification si on lui demande d'exprimer l'intensité du besoin. Rappelons que les réponses données à ce propos à nos enquêteurs sont sujettes à caution. Les habitants peuvent avoir intérêt à cacher qu'ils reçoivent des secours.

D'autre part, les distributions de secours à domicile dépendent de la richesse du Bureau de bienfaisance et de ses procédés d'administration.

IV.

Le loyer en relation avec le revenu.

Les relevés qui précèdent ont surtout pour objet de nous permettre de mettre le loyer en relation avec le revenu du ménage.

C'est le but réalisé par le tableau n° 64, où nous répartissons les ménages d'après le nombre de journées de revenu qu'ils doivent consacrer à payer leur loyer d'un mois.

On se rappelle avoir vu plus haut que le revenu moyen des ménages visités était comparativement

63. — Ménages secourus.

Composition DU MÉNAGE	Nombre de ménages ayant un revenu journalier moyen							TOTAUX
	Inconnu	moins de 1 franc	de 1 à 2 francs	de 2 à 3 francs	de 3 à 4 francs	de 4 à 5 francs	de 5 à 6 francs	
1 personne	3	4	2	—	—	—	—	9
2 personnes	1	6	—	1	1	—	—	9
3 »	—	1	—	1	3	1	—	6
4 »	1	1	—	—	—	—	—	2
5 »	—	—	—	—	—	1	—	1
6 »	—	—	—	—	1	—	—	1
7 »	—	—	—	1	—	—	—	1
8 »	—	—	—	—	—	—	1	1
TOTAUX	5	12	2	3	5	2	1	30

élevé et que, d'autre part, le loyer moyen était plutôt faible.

Il en résulte nécessairement que le tableau n° 64 nous présente des données très satisfaisantes en général.

On notera que nous n'y reprenons que 1.693 ménages, par suite de la suppression des propriétaires et des ménages dont le revenu est inconnu.

En moyenne, ces ménages ne consacrent que 2,32 journées de leur revenu au loyer mensuel. Plus de 51 pour cent n'y emploient que deux journées et demie et moins. Le groupe le plus nombreux est celui des ménages qui donnent de deux à deux journées et demie; et 50 pour cent des ménages se rangent entre le sacrifice de 1.85 journées et celui de 3.20 journées.

Si nous nous en tenons à la moyenne arithmétique, pour conserver un point de comparaison avec nos études antérieures, nous dirons que les 2.32 journées consacrées, en moyenne, au loyer, représentent 9.27 pour cent du revenu du ménage.

Cette proportion, si favorable par comparaison avec nos observations antérieures, s'explique aisément. Tout d'abord, depuis le début de nos enquêtes, notre technique s'est perfectionnée. Nos délégués, habitués à questionner les habitants, savent mieux découvrir le montant du revenu. C'est ainsi qu'il n'est pas douteux que nous pouvons mieux que par le passé contrôler les dires de la femme de ménage, estimer, à côté du salaire du père, celui des filles qui vont à la journée, des fils qui ont un métier. Il est vraisemblable que nos données sont plus complètes à Herstal que pour nos autres enquêtes.

Ainsi, il est remarquable que le nombre des salariés par ménage est proportionnellement plus fort à Herstal que dans les autres communes étudiées.

En outre, il faut retenir que notre enquête a porté, à Herstal, sur une plus grande portion de la population

64. — LOYER EN RELATION AVEC LE REVENU

NOMBRE de Journées de revenu pour un mois de loyer	NOMBRE DE MÉNAGES AYANT										UN REVENU MOYEN DE										TOTAUX	POUR CENT	
	moins de 1 fr.	1 fr. à moins de 2 fr.	2 fr. à moins de 3 fr.	3 fr. à moins de 4 fr.	4 fr. à moins de 5 fr.	5 fr. à moins de 6 fr.	6 fr. à moins de 7 fr.	7 fr. à moins de 8 fr.	8 fr. à moins de 9 fr.	9 fr. à moins de 10 fr.	10 fr. à moins de 11 fr.	11 fr. à moins de 12 fr.	12 fr. à moins de 13 fr.	13 fr. à moins de 14 fr.	14 fr. à moins de 15 fr.	15 fr. à moins de 16 fr.	16 fr. à moins de 17 fr.	17 fr. à moins de 18 fr.	18 fr. à moins de 19 fr.	19 fr. à moins de 20 fr.			20 fr. et plus
Moins de 1 journée	—	—	—	—	1	3	4	3	4	3	10	1	2	1	1	2	1	—	1	1	2	40	2,36
1 à 1 1/2 journée.	—	—	—	2	20	20	37	18	27	15	18	4	18	6	1	4	—	4	1	—	1	196	11,58
1 1/2 à 2 journées	—	—	1	14	73	50	56	19	24	16	29	7	9	1	—	2	—	—	—	1	—	302	17,84
2 à 2 1/2 »	—	—	7	33	89	74	58	27	24	4	10	—	3	—	1	1	—	—	—	—	—	331	19,55
2 1/2 à 3 »	—	1	6	43	119	51	42	18	7	1	3	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	294	17,36
3 à 3 1/2 »	—	2	9	36	83	45	31	4	1	—	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	214	12,64
3 1/2 à 4 »	—	1	10	14	39	25	8	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100	5,91
4 à 4 1/2 »	—	3	11	21	25	16	1	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	80	4,72
4 1/2 à 5 »	—	—	2	6	5	5	4	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24	1,42
5 à 5 1/2 »	—	3	6	15	7	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	37	2,18
5 1/2 à 6 »	—	1	4	7	2	2	—	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19	1,12
6 à 6 1/2 »	—	4	3	2	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11	0,65
6 1/2 à 7 »	—	4	4	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	0,59
7 à 7 1/2 »	—	5	1	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	0,47
7 1/2 à 8 »	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	0,18
8 à 8 1/2 »	1	2	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	0,29
8 1/2 à 9 »	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0,12
9 à 9 1/2 »	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0,12
9 1/2 à 10 »	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,06
10 à 10 1/2 »	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	0,18
11 à 11 1/2 »	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,06
11 1/2 à 12 »	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,06
12 à 12 1/2 »	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,06
12 1/2 à 13 »	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,06
14 à 14 1/2 »	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,06
16 1/2 à 17 »	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,06
18 à 18 1/2 »	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,06
18 1/2 à 19 »	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,06
19 1/2 à 20 »	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,06
22 1/2 à 23 »	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,06
25 1/2 à 26 »	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,06
TOTAUX	11	36	65	196	466	299	242	95	91	40	72	14	34	8	3	9	1	4	2	2	3	1693	100,00

Réponses inutilisables : 403 (ménages propriétaires-occupants à titre gratuit et ménages dont le revenu est inconnu).

qu'ailleurs. Nous y avons donc repris probablement plus d'ouvriers d'élite.

Communes	Date de l'enquête	Nombre moyen de personnes par ménage	Salariés par ménage
Angleur . . .	1899-1900	4.46	1.07
Grivegnée . .	1900-1901	4.35	1.8
Bressoux . . .	1901	4.10	1.7
Jupille . . .	1902	4.14	1.6
Herstal . . .	1903-1907	4.29	1.9

Enfin, on se rappellera que la bâtisse a augmenté plus rapidement que la population (v. p. 7) et que le prix du terrain à bâtir est resté relativement bon marché — à comparer avec Bressoux, par exemple — en raison des grandes étendues offertes.

Cette situation s'explique encore, comme nous l'avons dit, par les circonstances économiques de l'époque où notre enquête s'est accomplie, période de prospérité industrielle, où les salaires s'élevaient sans que le loyer ait eu le temps de monter.

Mais les moyennes, si favorables soient-elles, ne doivent pas nous faire négliger de considérer les autres données.

A Herstal comme ailleurs, nous trouvons des ménages misérables dont le revenu est à peine suffisant pour le modique loyer lui-même. De là, dans notre tableau, ces ménages au revenu de moins d'un franc, qui doivent aller jusqu'à 26 jours de travail pour payer leur loyer. Mais il est clair que, dans ce cas, la bienfaisance, publique ou privée, — ou des ressources qu'on nous a cachées — viennent équilibrer un budget sans cela incompréhensible.

Parmi les revenus de 1 à 2 francs se trouvent encore des cas d'extrême gêne.

Admettant que cinq journées de travail par mois

marquent la limite qu'un loyer ne doit pas dépasser, nous trouvons le loyer trop lourd :

Chez 11 ménages au revenu de moins d'un franc ;

» 29	»	»	1 à 2 francs ;
» 19	»	»	2 à 3 »
» 27	»	»	3 à 4 »
» 12	»	»	4 à 5 »
» 10	»	»	5 à 6 »
» 1	»	»	6 à 7 »
» 2	»	»	7 à 8 »
et 1	»	»	9 à 10 fr.

Au total, 112 ménages sur 1693 ou 6.62 pour cent, proportion qui n'est pas défavorable.

V.

Professions des occupants.

Le relevé des professions rencontrées chez les occupants (n° 68) de nos maisons, sert à faire voir la nature de la population étudiée.

A constater le petit nombre de professions libérales, d'emplois publics, et de conditions diverses, dont l'ensemble se monte à 63 seulement, on conviendra que nous avons bien observé une population essentiellement ouvrière.

Relevé des professions.

Professions	Nombre de personnes	pour cent	Professions	Nombre de personnes	pour cent
A — Agricoles.			Report . . .	855	12.78
Cultivateurs . . .	12		Mineurs	94	
Cultivatrices . . .	6		Ouvriers de houil- lère	18	
Fermier	1		Ouvrières de houil- lère	81	
Fermières	2		Pointeurs	3	
Jardiniers	10		Surveillants de houil- lère	9	
Maraîcher	1		Total	1060	26.41
Ouvrier agricole . .	1				
Total	33	0.82			
B. — Industrielles.			3. MÉTALLURGIQUES.		
1. EN GÉNÉRAL.			<i>a) En général.</i>		
Apprentis	13		Aide-mécanicien . .	1	
Chauffeurs	18		Aides-monteurs . .	4	
Gardes de nuit . . .	2		Aides-tourneurs . .	4	
Industriels	2		Ajusteurs	20	
Journaliers	42		Appareilleur	1	
Machinistes	22		Apprentis - mécani- ciens	2	
Manœuvres	39		Apprenti-mouleur . .	1	
Ouvriers d'usine . . .	121		Chaudronniers . . .	4	
Ouvrières d'usine . .	221		Chef mouleur en sable	1	
Total	480	11.96	Ciseleurs	4	
2. EXTRACTIVES.			Décapeur	1	
Carrier	1		Décolteurs	3	
Chauffeur de houil- lère	1		Découpeur	1	
Hiercheuses	4		Estampeurs	4	
Houilleurs	849		Fondeurs	3	
A reporter	855	12,78	A reporter	54	39,19

Professions	Nombre de personnes	Pour cent	Professions	Nombre de personnes	Pour cent
Report . . .	54	39,19	Report . . .	5	52,52
Fondeurs en cuivre . . .	3		Armuriers	750	
Forgerons	82		Armurières	24	
Hacheur de matrices . . .	1		Basculeurs	3	
Lampistes	8		Bronzeur	1	
Manœuvres mouleurs . . .	2		Brunisseur	1	
Manœuvre tourneur . . .	1		Chef conducteur	1	
Mécaniciens	99		Chef fabricant d'armes	1	
Modeleurs	6		Contremaitre armurier	1	
Modeleuse	1		Faiseurs à bois	3	
Mouleurs	38		Foreurs de canons	6	
Mouleur en fonte	1		Foreuses de canons	2	
Mouleurs en sable	102		Fraiseurs	2	
Mouleuse	1		Fraiseuse	1	
Moutonneurs	3		Graveurs	3	
Ouvriers de fonderie . . .	2		Limeurs	7	
Tourneurs	76		Limeuse	1	
Tourneurs en cuivre	2		Marqueur au tir	1	
Tourneurs en fer	51		Mortaiseuse	1	
Tourneuse	1		Nickeleurs	6	
Traceur de laminés	1		Nickeleuse	1	
Total	535	13,33	Ouvrières de cartoucherie	12	
<i>b) Armurerie.</i>			Polisseurs	6	
Aides armuriers	3		Polisseuses	70	
Aide armurière	1		Règleurs	8	
Apprenti armurier	1		A reporter	917	52,52
A reporter	5	52,52			

Professions	Nombre de personnes	Pour cent	Professions	Nombre de personnes	Pour cent
Report	917	52,52	Report		76,86
Repousseur	1		6. DU BATIMENT.		
Reviseur	1		Aides-maçons	2	
Sergents armuriers	2		Ardoisiers	7	
Vernisseuse	1		Briquetiers	14	
Visiteurs	4		Carreleur	1	
Total	926	23,07	Charpentiers	2	
4. DU TRANSPORT.			Maçons	46	
Chauffeur d'automobiles	1		Manœuvre-maçon	1	
Chauffeur au chemin de fer	1		Menuisiers	38	
Garde-barrières	4		Peintres	4	
Matelots	4		Plombier	1	
Ouvriers au chemin de fer	7		Plafonneurs	3	
Percepteurs aux trams	14		Serruriers	11	
Sellier	1		Tailleurs de pierres	5	
Voiturier	1		Terrassiers	14	
Wattmans	10		Vitrier	1	
Laveur au tram	1		Total	150	3,73
Total	44	1,10	7. DU VÊTEMENT.		
5. DU LIVRE.			Blanchisseuses	5	
Ouvriers imprimeurs	3		Chapelier	1	
Porteur de journaux	1		Cordonniers	19	
Typographes	3		Couturières	115	
Total	7	0,17	Filateur	1	
A reporter		76,86	Galochier	1	
			Lessiveuses	37	
			Lingère	1	
			A reporter	180	80,59

Professions	Nombre de personnes	pour cent	Professions	Nombre de personnes	pour cent
Report	180	80,59	Report	12	86,32
Marchand-tailleur	1		Fabricants de boulons.	2	
Repasseuse.	1		Fabricant de limes	1	
Tailleurs d'habits	6		Fabricant de vélos	1	
Tailleuses	8		Ferbiantier.	1	
Tanneur.	1		Fleuristes	2	
Tricoteuses	2		Horloger	1	
Total	199	4,96	Maréchaux-ferrants	3	
8. ALIMENTAIRES.			Ouvrier en pièces de vélos	5	
Boucher	1		Quincailliers	10	
Boulangers.	8		Scieur de long.	1	
Charcutières	2		Tailleurs de limes	9	
Garçons bouchers	2		Tailleuses de limes.	2	
Meuniers	5		Vannier	1	
Meunière	1		Total	51	1,27
Ouvriers-brasseurs.	9		<i>Industries diverses.</i>		
Rinceuses de bouteilles	2		Brosseuses	2	
Tueur à l'abattoir	1		Cigarier	1	
Total	31	0,77	Coiffeurs	6	
9. PETITE INDUSTRIE			Electriciens	9	
Artisans.			Garçon coiffeur	1	
Bourelliers.	1		Ouvrier au gazomètre	4	
Charrons	3		Paveurs	3	
Cordier	1		Total	26	0,65
Emailleur	1		A reporter		88,24
Fabricants de bascules	6				
A reporter	12	86,32			

Professions	Nombre de personnes	Pour cent	Professions	Nombre de personnes	Pour cent
Report		88,24	A reporter	120	92,00
C. Domestiques.			Marchands de légumes	19	
Bonnes	2		Marchands de pétrole	3	
Domestiques	2		Marchands de voilailles	3	
Garde-chasse	1		Marchandes de beurre	2	
Journalières	135		Marchandes de charbon	2	
Servantes	10		Marchande de chiffons	1	
Vacher	1		Marchandes de glace	1	
Total	151	3,76	Marchandes de légumes	11	
D. Commerciales.			Marchande de moutarde	1	
Aide-pharmacien	1		Marchande de pétrole	1	
Boutiquières	50		Négociant	1	
Cabaretiers	5		Négociantes	16	
Cabaretières	34		Négociante en chaussures	1	
Colporteurs	2		Négociantes en mercerie	2	
Exploitant théâtre des marionnettes.	1		Porteuses de viandes	2	
Fabricant de crème glacée	1		Revendeurs de bois à brûler	4	
Laitier	1		Revendeuses	4	
Laitières	3		Tenancières de friture	3	
Marchands ambulants	2		Total	197	4,91
Marchand de beurre	1		A reporter		96,91
Marchands de bières	2				
» de chiffons	3				
» de houille	13				
Marchand de journaux	1				
A reporter	120	92,00			

Professions	Nombre de personnes	Pour cent	Professions	Nombre de personnes	Pour cent
Report . . .		96,91	Report . . .	2	98,63
E. Transport et manutention commerciale.			Facteur des postes . . .	5	
Camionneurs . . .	10		Instituteurs	2	
Charretiers.	26		Institutrices	4	
Cocher	1		Porteur de télégr ^{mes} . . .	1	
Commissionnaire . . .	1		Sous-officier	1	
Garçon brasseur. . . .	1		Surveillant du génie . . .	1	
Magasiniers	17		<i>Ouvriers de commune.</i>		
Maitres-charretiers. . .	2		Allumeur de réverbères	1	
Messagers	2		Allumeuses id.	2	
Ramasseuse d'escarbilles	1		Egoutier.	1	
Total	61	1,52	Fontainier	1	
F. Professions libérales.			Total	21	0,52
Agents d'assurances . . .	2		<i>Employés.</i>		
Agent réceptionnaire de charbonnage . . .	1		Clerc de notaire	1	
Agent de Compagnie congolaise	1		Dessinateur	1	
Conductr de travaux . . .	1		Employés	10	
Musicien.	1		Garçon de bureau	1	
Surveill ^t de travaux . . .	1		Voyageur de comm.	1	
Journaliste.	1		Total	14	0,35
Total	8	0,20	G. Condition.		
<i>Emplois publics.</i>			Mendiants	3	
Candidat facteur.	1		Mendiantes.	2	
Commis des accises.	1		Ouvriers pensionnés	5	
A reporter	2	98,63	Ouvrière pensionnée	1	
			Rentiers	8	
			A reporter	19	99,50

Professions	Nombre de personnes	Pour cent	Professions	Nombre de personnes	Pour cent
Report.	19	99,50	Total général des professions . . .	4014	100,0
Rentière.	1		Indéterminée . . .	5	
Total.	20	0,50			

VI.

Les Propriétaires.

376 ménages ont été trouvés propriétaires de leur maison d'habitation.

La composition de ces ménages est résumée au tableau n° 65.

On voit que les ménages nombreux ne font pas défaut. La moyenne s'établit à 4,04 personnes, ce qui est un peu moins que le ménage moyen de l'ensemble de notre population.

Le revenu journalier de ces ménages est donné par le tableau n° 66. La moyenne est de 6.07, légèrement supérieure, comme on devait s'y attendre, à la moyenne générale. 53.49 pour cent des ménages ont de 4 à 7 fr., 11 pour cent seulement n'ont pas quatre francs de revenu journalier.

Les professions des personnes faisant partie de ménages propriétaires sont énumérées au tableau n° 67. Nous n'avons relevé que sept fois des professions libérales, deux employés, six rentiers et rentières. Par contre, quarante et une professions commerciales sont notées. Tout le reste ressemble étonnamment au tableau des professions de nos ménages en général.

Il n'est pas possible d'indiquer d'une façon certaine



Rue Pied des Vignes, 46.

Maison construite à l'intervention de la Société « Le Foyer de l'ouvrier », à Liège.
Valeur : 5.000 fr. 4 pièces. Ménage de 4 personnes. Revenu journalier : 4 fr. 25.
Mensualité : fr. 20,20.



Rue Croix-Jurlet, 165 (à gauche).

Maison construite à l'intervention de la Soc. An. Le Foyer de l'Ouvrier, à Liège.
Valeur : 5600 fr. (terrain, 1160 fr. ; bâtisse, 4440 fr.). 5 pièces et une cuisine
en sous-sol. Ménage de 3 personnes. Revenu journalier : 5 fr.

combien de ces propriétaires ont obtenu les faveurs fiscales de la loi du 9 août 1889 et ont emprunté aux sociétés de crédit. Mais il est à présumer que les propriétaires ayant acquis leur maison après 1890, au nombre de 284, ont bénéficié des réductions des droits. Dix-neuf maisons nous ont été renseignées comme étant hypothéquées au profit de la *Société Anonyme de Garantie*, vingt au profit du *Foyer de l'Ouvrier* et dix-neuf au profit de particuliers. Il est très possible qu'un certain nombre de ménages n'aient pas voulu fournir d'indication à ce sujet.

Nous reproduisons, en face de cette page, des photographies de maisons acquises avec l'aide des sociétés de crédit. L'une, rue Croix-Jurlet, est exactement celle qui a obtenu le premier prix au concours de Cointe, lors de l'Exposition universelle de Liège en 1905.

65. — Ménages propriétaires. — Nombre de personnes par ménage (non compris les logeurs).

Nombre de personnes par ménage	Nombre de ménages		Nombre total de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1	27	7.18	27	1.78
2	60	15.96	120	7.90
3	74	19.68	222	14.61
4	81	22.34	336	22.12
5	54	14.36	270	17.77
6	34	9.04	204	13.43
7	19	5.06	133	8.76
8	13	3.45	104	6.85
9	9	2.40	81	5.33
11	2	0.53	22	1.45
TOTAUX	376	100.00	1519	100.00
Moyenne : 4.04				

66. — Ménages propriétaires. — Revenu journalier

Nombre de personnes par ménage	MÉNAGES AYANT UN REVENU JOURNALIER DE :																			Nombre total de ménages		Ménages dont le revenu journalier est inconnu
																				absolu	pour cent	
	moins de 1 fr.	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	5 à 6	6 à 7	7 à 8	8 à 9	9 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	15 à 16	17 à 18	20					
1	3	6	6	3	1	4	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	25	6,72	2
2	5	3	3	7	16	10	7	4	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	50	15,80	1
3	—	—	—	4	17	16	18	7	1	3	—	1	—	—	—	—	—	—	—	74	19,89	—
4	—	1	1	3	19	15	15	6	4	7	—	—	2	1	—	—	—	—	—	83	22,31	1
5	—	—	1	2	11	7	9	7	4	4	2	1	—	1	1	1	—	—	—	54	14,52	—
6	—	—	—	—	9	6	5	4	1	4	—	—	—	1	1	—	—	—	—	34	9,14	—
7	—	—	—	—	2	3	1	4	1	4	—	—	—	1	1	—	—	—	—	19	5,11	—
8	—	—	—	—	1	2	3	1	—	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	13	3,49	—
9	—	—	—	1	—	1	1	2	1	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	9	2,42	—
11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—
Totaux	8	10	11	20	76	64	59	28	35	12	26	3	6	6	6	1	1	1	372	—	—	4
Pour cent	2,15	2,69	2,96	5,38	20,43	17,20	15,86	7,53	9,41	3,22	6,99	0,81	1,61	1,61	1,61	0,27	0,27	0,27	—	—	—	100,00

Revenu journalier moyen : fr. 6,07

67. — Ménages propriétaires. — Relevé des professions.

Professions	Nombre	Pour cent	Professions	Nombre	Pour cent
A. — Agricoles.			Report . . .		26.49
Cultivateurs . . .	3		3. MÉTALLURGIQUES.		
Cultivatrices . . .	5		<i>a) En général.</i>		
Fermier	1		Aide mouleur en sable . . .	1	
Fermière	1		Ajusteurs	2	
Jardinier	1		Appareilleur	1	
Total.	11	1.69	Chaudronnier.	1	
			Ciseleur	1	
B. — Industrielles.			Décolteur	1	
I. EN GÉNÉRAL.			Découpeur	1	
Apprenti	1		Estampeur	1	
Chauffeur	1		Forgerons	10	
Industriels	2		Garde de nuit	1	
Journaliers.	6		Lampiste	1	
Garde de nuit.	1		Limeurs	2	
Machinistes	3		Mécaniciens	19	
Manœuvres.	4		Modeleurs	2	
Ouvriers d'usine.	32		Modeleuse	1	
Total.	50	7.70	Mouleurs en sable	19	
			Moutonneur	1	
2. EXTRACTIVES.			Ouvrier de fonderie	1	
Houilleurs	106		Tourneurs en fer	31	
Ouvriers de charbonnage.	4		Tourneur mécanicien	1	
Surveillant de houillère	1		Total.	98	15.10
Total.	111	17.10	<i>b) Armurerie.</i>		
A reporter.		26.49	Aides armuriers	2	
			A reporter.	2	41.59

Professions	Nombre	Pour cent	Professions	Nombre	Pour cent
Report.	2	41.59	Report.	7	73.65
Apprenti armurier	1		Menusiers	8	
Armuriers	162		Serrurier	1	
Armurières.	11		Terrassier	1	
Basculeur	1		Total.	17	2.61
Brunisseur	1		6. DU VÊTEMENT		
Cartouchière	1		Cordonniers	3	
Faiseurs à bois	2		Couturières	29	
Nickeuse	1		Galochier	1	
Polisseur	1		Lessiveuses	2	
Polisseuses.	11		Tailleur	1	
Régleur	1		Total.	36	5.53
Vernisseuse	1		7. ALIMENTAIRES.		
Visiteur	1		Boulangers.	3	
Total.	197	30.37	Brasseurs	4	
4. TRANSPORT			Charcutière	1	
Chauffeur d'automobile	1		Laveuse de bouteilles	1	
Ouvriers au chemin de fer	3		Meunier	1	
Percepteurs aux trams	3		Total.	10	1.53
Wattmans	4		8. PETITE INDUSTRIE.		
Total.	11	1.69	a) Artisans.		
5. DU BATIMENT.			Fabricants de boulons.	2	
Ardoisiers	2		Quincaillers	6	
Briquetier	1		Tailleurs de limes	3	
Charpentier	1		Total.	11	1.69
Maçons	3		b) Industries diverses.		
A reporter.	7	73.65	Cigarier	1	
			A reporter.	1	85.01

Professions	Nombre	Pour cent	Professions	Nombre	Pour cent
Report.	1	85.01	Report.		95.18
Coiffeur	1		<i>e) Transport et manu-</i>		
Electricien	1		<i>tention commerciale.</i>	2	
Ouvrier au gazo-			Camionneurs	3	
mètre	1		Charretiers.	7	
Total.	4	0.61	Magasiniers	1	
<i>c) Domestiques.</i>			Maitre-charretier	1	
Garde-chasse	1		Ramasseuse d'escar-		
Journalières	18		billes	14	2.22
Servantes	2		Total.		
Total.	21	3.23	<i>f) Professions libé-</i>		
<i>d) Commerciales.</i>			<i>rales.</i>		
Boutiquières	16		EMPLOIS PUBLICS.	1	
Cabaretiers	2		Candidat facteur.	3	
Cabaretières	3		Facteurs.	1	
Colporteur	1		Fontainier	1	
Marchand de bière	1		Institutrice.	1	
Marchands de bois	2		Sous-officier armu-		
» de houille	5		rier	7	1.07
» de légumes	4		Total.		
Marchand de			EMPLOYÉS.	2	
pommes de terre.	1		Employés	2	0.30
» de volailles	1		Total.		
Marchande de beurre	1		<i>g) Condition</i>	1	
Marchandes de lé-			Mendiant	1	
gumes	2		Ouvrier pensionné	5	
Négociant	1		Rentiers.	1	
Tenancière de friture	1		Rentière.	8	1.23
Total.	41	6.33	Total.	648	100.00
A reporter.		95.18	Total général.		



CHAPITRE VI.

ÉTAT D'ENTRETIEN, D'ORDRE ET DE PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT.

Soixante-six maisons, sur 1914, étaient dans un tel état de délabrement, que nos architectes les considéraient comme tombant en ruines et demandaient leur interdiction.

Nous les avons toutes signalées successivement aux autorités communales et plusieurs d'entr'elles ont été interdites ; d'autres, réparées.

Le tableau n° 69 montre que 392 maisons sur 1914, avaient les murs, plafonds, fenêtres, en « mauvais état ». C'est une proportion (20-48 pour cent), qui concorde assez avec nos observations précédentes.

69. — Etat des murs, plafonds, fenêtres, etc.

Appréciation de l'enquêteur	Nombre de maisons	
	absolu	pour cent
Bon.	1047	54,70
Assez bon	475	24,82
Mauvais	392	20,48
TOTAUX. . .	1914	100,00
Maisons en très mauvais état : à démolir, tombant en ruines, dont l'habitation devrait être interdite	66	3,45

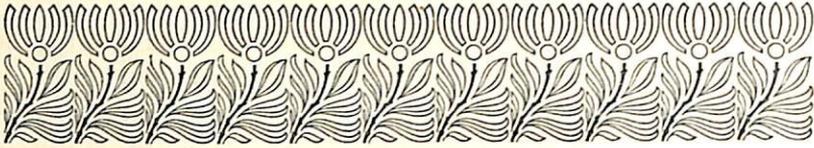
Les photographies suivantes donnent des exemples de maisons délabrées. Elles ont été prises au moment de l'enquête. Quelques-unes de ces maisons ont disparu, entr'autres, la maison de la rue Laixhaut dont le pignon à pans de bois était si pittoresque et dont l'intérieur était si repoussant.

Quant à l'entretien du logement, fait du locataire, il a été apprécié dans le tableau n° 70 : bon dans à peu près la moitié des cas, il n'est que *passable* dans 20-97 pour cent des ménages ; *mauvais* dans 22-74 pour cent, *très mauvais* dans 4-40 pour cent.

Il est heureux de rencontrer de temps en temps, même dans des vieilles maisons délabrées, des intérieurs qui respirent l'ordre, l'économie, la propreté. La photographie faisant face à la page 124 reproduit ainsi un « salon » qui fait contraste avec tant d'intérieurs précédemment décrits.

70. — Etat d'entretien, d'ordre et de propreté de chaque logement.

Appréciation de l'enquêteur	Nombre de logements	
	absolu	pour cent
Bon.	1024	48,93
Passable	439	20,97
Mauvais	476	22,74
Très mauvais	92	4,40
Bon ou assez bon au rez-de-chaussée et mauvais à l'étage.	62	2,96
TOTAUX. . .	2093	100,00



CHAPITRE VII.

ECLAIRAGE NATUREL.

Le tableau n° 71 donne les renseignements recueillis à ce sujet :

↳ Dans son « programme » de 1887, le Conseil supérieur d'hygiène demandait une surface vitrée représentant $1/15$ au moins du *cube* de la pièce. Dans le nouveau règlement, de 1908, il a adopté un article 6 ainsi conçu : « l'aération et l'éclairage naturel des pièces pouvant servir à l'habitation, soit de jour, soit de nuit, sera assuré par une ou plusieurs baies ouvertes directement sur une rue ou une cour, et dont la surface totale sera au moins égale au sixième de la surface du *plancher* ».)

Nous avons continué, dans notre tableau n° 71, à mettre la surface vitrée en rapport avec le cube, pour pouvoir comparer avec nos enquêtes précédentes. Nous adopterons, dans nos observations subséquentes, la nouvelle règle adoptée par le Conseil d'hygiène, qui paraît d'ailleurs rationnelle.

Il résulte de notre tableau que 46 pièces de toute nature, dont 14 chambres à coucher et 16 mansardes, ne sont pas éclairées du tout ; si l'on admet la norme du $1/15$ du cube, il n'y a que très peu de pièces qui satisfassent à ce desideratum des hygiénistes : 7-94 pour cent des cuisines, 10-72 pour cent des cuisines-chambres à coucher, 14-81 pour cent des chambres à coucher proprement dites, 2-33 des mansardes et 10-87 des autres pièces.

En élargissant même un peu — l'approximation étant légitime — les exigences de l'hygiène jusqu'au ving-



Rue Laixhaut, 39.

A gauche, atelier d'armurier ; à droite, taudis infect de 2^m88 × 5 m. ; hauteur : 1^m90, en contrebas de la cour. Intérieur malpropre. Loyer mensuel : 5 fr. 1 personne. Revenu journalier : 2 fr.



Rue Laixhaut, 39.

Vue latérale de la maison. La fenêtre à gauche n'a pas une seule vitre. Contre la maison, dépôt d'ordures de toute nature, véritable infection. 1 personne. Revenu journalier : 2 fr. Loyer mensuel : 5 fr.



Rue Nadet, 24.

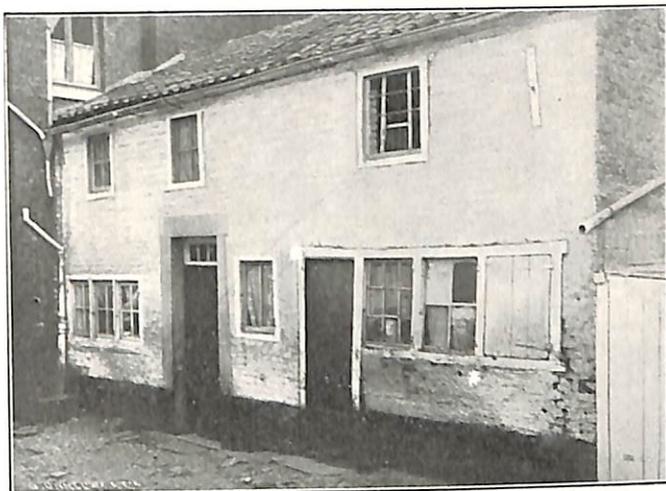
Maison construite à l'intervention de la « Société Anonyme de Garantie » à Liège.
 Valeur : 5000 francs. 4 pièces et un atelier. 4 personnes. Revenu journalier :
 10 francs.



Rue Faurieux, 113, 115 et 117.

Trois vieilles maisons comprenant chacune une cuisine et une mansarde. Largeur
 de la façade : 2^m54, 2^m36 et 4^m70.

Loyer : a) 5 fr.	Revenu journalier : a) inconnu.	Ménage de : a) 1 personne.
b) 5 fr.	b) 2 fr. 50	b) 2 personnes.
c) 8 fr. 50	c) 4 fr. 80	c) 9 personnes.



Rue Hoyoux (Cour Fontaine), n° 431^l.

Vieille maison, tombe en ruine. 2 pièces exiguës et un réduit. Logement mal entretenu. Mauvaises odeurs. Ménage de 5 personnes. Revenu journalier : 3 fr. 50. Loyer mensuel : 11 fr.



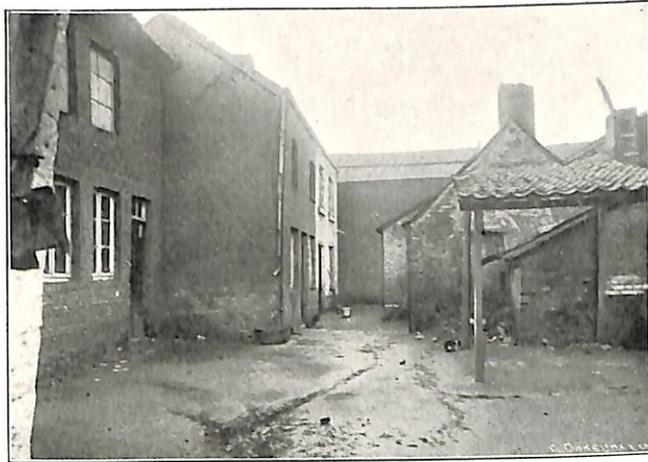
Rue Hoyoux (cour Fontaine), 433^l.

Vieille maison délabrée. Loyer mensuel : 11 francs. Revenu journalier : 5 francs. 2 pièces. 6 personnes. Dans la mansarde, qui a 2 mètres de hauteur, dorment 6 personnes.



Cour de l'Abattoir, 13.

Loyer mensuel : 15 fr. 4 pièces. — 6 personnes. Revenu journalier : 6 fr. 50.
 Dans la cuisine, le pavement est en briques et pavés cassés. Les deux pièces de l'étage sont des mansardes, l'une sert de pigeonnier et de chambre à coucher, la fenêtre libre ne s'ouvre pas. Maison tombant en ruine.



Rue de l'Abbé, nos 4, 6, 8, 10 et 12.

Dans une impasse, maisons délabrées, humides, mal aérées, mal entretenues. —
 N° 6. 2 pièces : $3^m65 \times 3^m65$; hauteur 2^m34 (rez-de-chaussée), 2 m. (étage). Ménage de 2 personnes. Revenu journalier : 4 fr. Loyer mensuel : 11 francs. —
 N° 8. 2 pièces : 4×3^m70 ; hauteur 2^m30 et 2 mètres. — N° 10. 1 pièce : $3^m70 \times 3^m46$; hauteur 2^m70 . Derrière, un réduit à peine éclairé. Une personne. Revenu journalier : 3 fr. 50. Loyer mensuel : 13 francs. — N° 12. Même logement que le précédent. Une personne. Revenu journalier : 5 fr. 50. Loyer mensuel : 9 fr. L'étage des maisons 10 et 12 n'est pas habité. Il n'y a pas de plancher.



Rue Pied du Bois Gilles, 135.

2 pièces et un grenier servant de chambre à coucher. Loyer mensuel : 12 fr. 50.
4 personnes. Revenu journalier : 7 francs. Maison vieille, mais très bien
entretenu.



„ Salon " de la maison rue Pied du Bois Gilles, 135.

71. — Rapport de la surface vitrée au cube de la pièce.

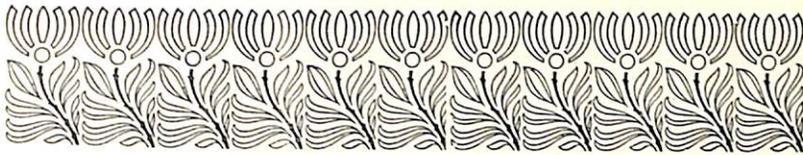
RAPPORT	Cuisines		Cuisines-Chambres à coucher		Chambres à coucher proprement dites		Mansardes		Autres pièces	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent	absolu	pour cent
Pièces non éclairées	—	—	—	—	14	0,70	16	2,33	16	1,03
Pièces éclairées indirectement.	3	0,16	—	—	1	0,05	—	—	4	0,25
Moins de 1/100.	10	0,54	4	1,79	31	1,55	127	18,49	53	3,41
1/100 à moins de 1/90.	2	0,11	—	—	9	0,45	22	3,20	7	0,45
1/90 » » 1/80	6	0,32	—	—	11	0,55	33	4,80	8	0,51
1/80 » » 1/70.	9	0,49	1	0,45	21	1,05	46	6,70	13	0,84
1/70 » » 1/60.	16	0,86	8	3,57	36	1,79	54	7,86	30	1,93
1/60 » » 1/50.	39	2,11	10	4,46	56	2,79	100	14,56	34	2,19
1/50 » » 1/40.	131	7,08	27	12,05	110	5,48	77	11,21	52	3,35
1/40 » » 1/30.	417	22,53	38	16,96	362	18,04	121	17,61	199	12,81
1/30 » » 1/20.	773	41,76	71	31,70	524	26,12	60	8,73	642	41,31
1/20 » » 1/15.	298	16,10	41	18,30	534	26,62	15	2,18	327	21,04
1/15 et plus.	147	7,94	24	10,72	297	14,81	16	2,33	169	10,87
	445	24,04	65	29,02	831	41,43	31	4,51	496	31,91
TOTAUX.	1851	100,00	224	100,00	2006	100,00	687	100,00	1554	100,00

tième du cube, nous n'arrivons encore qu'à des chiffres peu élevés.

Ils concordent, d'ailleurs, avec ceux de nos observations précédentes.

Ainsi nous trouvons 76, 19 % de cuisines mal éclairées à Grivegnée, 60,36 % à Bressoux, 72,91 % à Jupille et 75,96 % à Herstal.

Les chiffres correspondants pour les cuisines-chambres à coucher, sont 67,59 %, 61,76 %, 88 % et 70,98 % et pour les autres pièces où l'on dort (chambres et mansardes), 67,38 %, 62,86 %, 71,61 % et 67,99 %.



CHAPITRE VIII.

RENOUVELLEMENT DE L'AIR.

Dans 396 pièces, se trouvant dans 305 maisons (tableau n° 72), nos enquêteurs ont constaté que le renouvellement de l'air se faisait mal. Cela représente 6.26 pour cent des pièces et 15.93 pour cent des maisons.

72. — Renouvellement de l'air.

Nombre total de pièces de la maison	Nombre de maisons ayant pièces mal aérées				Total des maisons	Total des pièces
	1	2	3	4		
1	1	—	—	—	1	1
2	77	17	—	—	94	188
3	69	9	5	—	83	249
4	49	18	3	4	74	296
5	31	4	1	—	36	180
6	3	3	1	—	7	42
7	2	—	2	—	4	28
8	2	3	—	—	5	40
11	—	1	—	—	1	11
Total des maisons :	234	55	12	4	305 ou 15,93 o/o	1035
Pièces mal aérées :	234	110	36	16	396 ou 6,26 o/o	

Ce point est un des plus importants de l'hygiène des maisons et, l'on peut le dire, un des plus négligés par notre population. Nulle part, même dans les maisons neuves, nous n'avons trouvé de dispositif spécial permettant la ventilation automatique et continue des pièces. Bien plus, là où nous en avons vu installé — ailleurs qu'à Herstal — les habitants s'empressent de les immobiliser et boucher, afin qu'ils ne fonctionnent plus.

Les ventilateurs seraient, d'ailleurs, inutiles si l'on ouvrait les fenêtres. Mais, nous l'avons déjà dit, c'est une habitude peu commune.

Aussi, les « mauvaises odeurs » sont fréquentes. C'est ce qu'indique le tableau n° 73. On voit qu'il ne fait pas

73. — Mauvaises odeurs.

Nombre de pièces où l'on perçoit de mauvaises odeurs par maison :	Nombre de maisons	Nombre total de pièces
1	139	139
2	135	270
3	69	207
4	46	184
5	7	35
6	2	12
7	1	7
8	1	8
TOTAL. . .	400 ou 20,94 (1)	862 ou 13,64 (2)

(1) Sur le total : 1914 maisons.

(2) » » » 6322 pièces.

double emploi avec le précédent. En effet, la mauvaise aération n'est pas toujours la seule cause des mauvaises odeurs : l'état d'entretien y fait beaucoup, ainsi que les occupations des habitants.

La situation constatée à Herstal n'est pas différente de celle observée ailleurs.

Et cependant, nous sommes tenté de croire qu'il y a, depuis nos visites, une certaine amélioration à Herstal. Quand notre délégué, tout récemment, est retourné sur place constater les modifications survenues dans les maisons signalées spécialement dans nos rapports, il a été frappé du souvenir que les habitants avaient conservé du « Comité d'hygiène » qui avait naguère visité leurs demeures. Ils se rappelaient aussi la visite des délégués de la commune, et l'on voit, à plus d'un indice, que ceux-ci avaient fait des recommandations énergiques.

Le nombre des fenêtres ouvertes dans les chambres à coucher était étonnant ; on était, il est vrai, dans la bonne saison, mais, pendant notre enquête, même en été, les fenêtres fermées étaient la majorité.

En outre, il semble que la propreté soit plus répandue.

Nous voudrions attribuer à nos visites et à celles des délégués du Bourgmestre de semblables résultats, qui pourraient être maintenus et accentués encore par des inspections répétées.

L'une des causes de viciation de l'air est le lessivage du linge. Le tableau n° 74, qui concorde avec nos observations précédentes, fait voir le grand nombre de cas où il se fait dans la cuisine (49.02 pour cent) dont l'air a déjà cependant tant de raisons pour être vicié. Il y a même de ces cuisines où l'on dort, qui servent de buanderie. Nous reproduisons plus loin la photographie d'une de ces pièces où couchaient jusque sept personnes.

74. — Lessivage du linge.

Où se fait le lessivage du linge	Nombre de ménages		
	absolu	pour cent	
Au dehors	52	2,48	
Dans la cour ou le jardin.	302	14,41	
Dans la maison	dans la cuisine	1027	49,02
	dans la cuisine chambre à coucher	82	3,91
	dans la chambre à coucher ailleurs (lavoir ou réduit)	1	0,05
		166	7,93
En été , dans la cour ou le jardin; en hiver , dans la cuisine	465	22,20	
TOTAUX	2095	100,00	



Intérieur de la maison n° 9bis, rue du Prince.

Dans cette unique pièce de 2^m80 × 3^m85 où l'on fait la cuisine et la lessive, couchaient quatre personnes lors d'une première visite et sept lors d'une seconde.



Rue Bellenay.

Cour commune aux maisons n^{os} 13 et 15. Des urines et du fumier sur toute la surface de la cour et près de la pompe, qui fournit une eau ayant parfois, dit-on, un singulier goût.



CHAPITRE IX.

APPROVISIONNEMENT D'EAU.

Nous avons vu que Herstal avait fait des sacrifices considérables pour installer une distribution publique d'eau alimentaire. La grande majorité des ménages étudiés vient s'y approvisionner, mais dans la rue, aux bornes-fontaines. Rares sont les maisons où il y a un robinet privé.

La distribution communale ne paraît pas suffisante. A certaines époques, l'administration doit fixer les heures d'approvisionnement pour les différentes parties

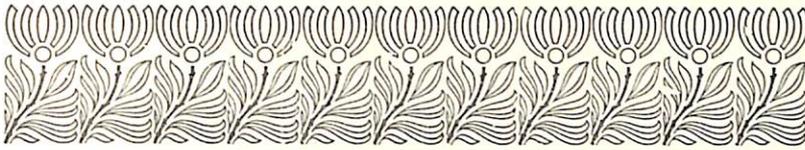
75. — Provenance de l'eau potable.

PROVENANCE	Maisons	Pour cent	Maisons ayant en outre une pompe dont l'eau sert pour le nettoyage	
Eau de la distribution	Borne-fontaine publique	1707	86,19	25
	Robinet dans la maison	20	1,04	3
Puits dans la maison	132	6,90	—	
Puits alimentant une pompe publique.	40	2,08	—	
Eau d'une source	15	0,79	—	
TOTAUX	1914	100,00	28	

de la commune. Un projet d'extension est, d'ailleurs, à l'étude.

132 maisons ont un puits particulier et 15 se servent d'eau de source.

Chaque fois que l'eau paraissait de qualité douteuse ou qu'il y avait lieu de craindre des contacts suspects, par suite de la proximité de fosses d'aisance ou à fumier, nous avons signalé la chose au Bourgmestre.



CHAPITRE X.

ÉLOIGNEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉJECTIONS.

Écoulement des eaux ménagères.

Le tableau n° 76, conforme à celui de nos enquêtes précédentes, est un de ceux qui caractérisent nos com-

76. — Ecoulement des eaux ménagères.

Sort des eaux de rebut	Nombre de maisons			
	absolu	pour cent		
Une fosse	333	17,40		
Un puits perdu	4	0,21		
Abandonnées	a) sur le sol du jardin . .	1405	73,41	
	» de la cour . .			17
	» de la rue . .			55
	» d'un terrain vague près de la maison			32
	b) dans une rigole à ciel ouvert			50
La Meuse, le canal, le ruisseau de Faurieux, la Laye, le Hemlot	108	5,64		
Une fosse ou abandonnées sur le jardin . .	64	3,34		
TOTAUX. . .	1914	100,00		

munes suburbaines. Faute d'égouts, grâce à la proximité d'espaces libres, jardins ou terrains vagues, grâce aussi à une insouciance générale et persistante, les eaux ménagères sont abandonnées presque partout à elles-mêmes. De là, des stagnations, de mauvaises odeurs, des aspects de désordre et de saleté.

Eloignement des matières excrémentitielles.

Les tableaux qui suivent, nos 77 et 78 A à F illustrent avec le luxe de détails dont nous avons l'habitude de l'entourer, la question des cabinets d'aisance.

C'est un des points qui laissent le plus à désirer dans nos communes suburbaines ; et Herstal n'est pas, sous ce rapport, différente des autres.

Notre délégué a constaté, lors de ses récentes visites de vérification que, depuis l'enquête, cette situation ne s'était nullement améliorée.

140 maisons, comprenant 145 ménages et 550 personnes sont absolument dépourvues de cette indispensable annexe. Et parmi ces maisons, il y en a de huit, de neuf, de dix et jusque de seize habitants. C'est une situation évidemment intolérable à laquelle il faudrait mettre fin le plus tôt possible, ce qui ne demande pas grand effort, puisque les prescriptions des règlements sont formelles.

On voit, d'après les tableaux 78 B à E que dans les maisons ayant des cabinets, le nombre de personnes admises à s'en servir est parfois excessif : nous trouvons jusque 23 personnes pour un cabinet ! Les moyennes, données par le tableau 78 F, ne sont pas en elles-mêmes défavorables, mais elles doivent être rapprochées des données extrêmes que nous venons d'indiquer.

Une photographie ci-contre montre une latrine, commune à trois maisons, qui s'ouvre sur la rue, et dont l'état d'entretien était déplorable.

Nous avons, dans un nouveau tableau, n° 78 E, mis à



Rue du Prince.

En face des maisons, il y a constamment des stagnations d'eaux sales. 3 maisons visitées, adossées à celles de l'avenue du Pont de Wandre. Entretien très mauvais. Odeurs intolérables.

N^o 7. Logement de 4 pièces. Ménage de 9 personnes. Revenu journalier : fr. 12.50. Loyer mensuel : 15 fr.

N^o 9^{bis}. 1 pièce. 3^m85 × 2^m80. 4 personnes (7 lors d'une seconde visite). Revenu journalier : 6 fr. Loyer mensuel : 5 fr.

N^o 11. 1 pièce. 4^m60 × 4^m40. 6 personnes. Revenu journalier : fr. 3.50. Loyer mensuel : 6 fr.



Rue du Prince.

Latrine à rue, commune aux trois maisons visitées. Lors de trois visites, cette latrine était inaccessible : le sol et le siège étaient souillés.

77. — Maisons n'ayant pas de cabinet d'aisance.

RUES	Nombre de maisons
Rue de la Banse	1
» Basse-Préalles	1
» Bériwa	4
» Charlemagne	2
» Haute-Préalles	1
» Malgagnée	1
» Pied du Bois Gilles	15
» Rogivaux	2
» Sur le Thier	10
» Verte	10
Impasse Fontaine (Trou Mahot)	2
Rue Charles Martel	1
» Champ de Foxhalle	1
» Champ des Oiseaux	2
Quai du Bassin	1
Rue de Marexhe	2
Place de la Foire	2
Rue Faurieux	2
» Nadet	5
» Nozé	1
Place Laixhaut	2
Rue Laixhaut	4
» Thier des Monts	3
» Adrien Cartier	1
» Petite voie	1
» de l'Abbé	1
» Bossuron	1
» de la Glawenne	4
» Voie du Taureau	7
Pontisse	24
Rhées	11
Doyard	2
Chertal	2
Rivage	7
Milsaucy	2
Rue de Jupille	2
TOTAL	140 maisons

78. — Cabinets d'aisance.

A. — Maisons n'ayant pas de cabinet.

Nombre de ménages dans la maison	Nombre de maisons sans cabinet d'aisance ayant :											Nombre de maisons	Nombre de ménages
	1 habitant	2 habitants	3 habitants	4 habitants	5 habitants	6 habitants	7 habitants	8 habitants	9 habitants	10 habitants	16 habitants		
1 ménage .	17	23	29	26	13	11	8	7	2	1	—	137	137
2 ménages.	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	2	4
4 ménages.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	4
TOTAUX . .	17	23	29	27	14	11	8	7	2	1	1	140	145
Nombre de personnes	17	46	87	108	70	66	56	56	18	10	16	550 personnes	

part les maisons où il y a des ateliers et par conséquent des ouvriers qui doivent se servir des cabinets. Nous n'avons pas trouvé de cas réellement répréhensibles à ce sujet.

Le mode de récolte des matières excrémentielles fait l'objet des tableaux 79 A et B. On y voit que le système des récipients mobiles est en faible minorité, tandis que le système de la fosse fixe ou « du simple trou » en terre est de beaucoup le plus répandu.

Inutile d'ajouter que personne n'approuvera cette situation, qui appelle l'intervention de l'autorité.

B. — Un cabinet pour une maison.

Nombre de ménages dans la maison	NOMBRE DE CABINETS UTILISÉS PAR													Nombre de cabinets	Nombre de maisons	Nombre de ménages			
	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers.	7 pers.	8 pers.	9 pers.	10 pers.	11 pers.	12 pers.	13 pers.				14 pers.	15 pers.	17 pers.
Un ménage	24	149	233	279	219	160	110	80	43	24	15	7	—	2	1	—	1346	1346	1346
Deux ménages	—	—	1	14	26	21	23	23	13	6	1	2	1	1	1	—	133	133	266
Trois ménages	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	1	1	—	—	—	—	5	5	15
Quatre ménages	—	—	—	—	—	1	—	—	1	1	1	—	—	—	—	1	5	5	20
Cinq ménages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	5
Nombre de cabinets.	24	149	234	293	246	182	134	103	57	32	18	10	1	3	3	1	1490	1490	1652
Nombre de personnes	24	298	702	1172	1230	1092	938	824	513	320	198	120	13	42	45	17	7548	personnes	—

C. — Un cabinet pour plusieurs maisons.

Cabinet commun à	Cabinet commun à	NOMBRE DE CABINETS UTILISÉS PAR																Nombre de cabinets	Nombre de maisons	Nombre de ménages		
		3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers.	7 pers.	8 pers.	9 pers.	10 pers.	11 pers.	12 pers.	13 pers.	14 pers.	15 pers.	16 pers.	17 pers.	19 pers.				20 pers.	23 pers.
2 maisons	2 ménages	1	8	9	18	6	12	9	6	5	1	6	3	1	1	1	—	—	—	87	174	174
	3 ménages	—	—	—	—	1	1	1	—	1	—	—	1	—	—	—	2	—	8	16	24	
	4 ménages	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	4	
3 maisons	3 ménages	—	—	—	—	2	—	—	4	1	2	1	—	1	—	1	2	—	14	42	42	
	4 ménages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	3	9	12		
	5 ménages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	3	5		
4 maisons	4 ménages	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	1	—	3	12	12	
	6 ménages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	4	6		
5 maisons	5 ménages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	5	5		
Nombre de cabinets. . .		1	8	9	18	9	13	12	12	7	3	8	4	3	3	2	4	2	119	267	284	
Nombre de personnes.		3	32	45	108	63	104	108	120	77	36	104	56	45	48	34	76	40	1122	—	—	

D. — Plusieurs cabinets pour plusieurs maisons.

Nombre de cabinets	Nombre de maisons	Nombre de ménages	Nombre de personnes se servant des cabinets
3	4	8	8
3	8	8	42
TOTAUX. 6	12	12	50

E. — Cabinets dans les maisons où des ouvriers sont occupés.

	Nombre de cabinets utilisés par personnes								Nombre de		
	2	3	4	5	6	7	8	9	cabinets	maisons	ménages
⁽¹⁾ 2 cabinets pr 1 maison.	2	2	—	—	—	—	—	—	4	2	2
1 cabinet pr 1 maison.	—	—	1	4	3	1	—	1	10	10	10
1 cabinet pr 2 maisons.	—	—	—	—	—	—	1	—	1	2	2
TOTAUX.	2	2	1	4	3	1	1	1	15	14	14
Nombre de personnes.	4	6	4	20	18	7	8	9	⁽²⁾ 76 personnes.		

(1) Un des deux cabinets sert exclusivement aux ouvriers.
 (2) Dont 34 ouvriers.

F. — RÉCAPITULATION.

TABLEAUX	Nombre de cabinets	Nombre de maisons	Nombre de ménages	Nombre de personnes
B	1490	1490	1652	7548
C	119	267	284	1122
D	6	12	12	50
E	15	14	14	76
TOTAUX.	1630	1783	1962	8796
Moyenne pour un cabinet	—	1.08	1.20	5.4
Tableau A	—	140	145	550
TOTAL GÉNÉRAL.	1630 (*)	1923	2107	9346
(*) Dans les tableaux relatifs aux cabinets, sont compris : a) 9 maisons, 12 ménages et 33 personnes, b) 34 ouvriers, qui ne sont pas repris dans les tableaux relatifs à la population et au logement.				

79. — Récoltes des matières excrémentitielles.

A. — Cabinets ayant un récipient mobile.

RÉCIPIENTS	Nombre	Pour cent
Bac	131	8,03
Caisse	11	0,67
Marmite	13	0,80
Pot de grès	1	0,06
Seau	116	7,12
Tonneau	8	0,50
Vase de nuit	1	0,06
TOTAUX.	281	17,24

B. — Autres modes de récolte.

MODES	Nombre	Pour cent
A terre	31	1,90
Dans le canal.	8	0,50
Dans l'égout ou puits (?).	2	0,12
Dans une fosse cimentée	268	16,44
» » » maçonnée	368	22,57
dans un trou en terre.	682	41,23
TOTAUX.	1349	82,76

Rebuts solides.

L'enlèvement des boues et des rebuts solides se fait en régie à Herstal.

Mais, d'après nos cahiers, un tiers des maisons que nous avons visitées, étaient desservies alors par le service communal. Lors de l'enquête, le hameau de La Préalles était en dehors du service. Il y est compris actuellement, tout au moins en partie.

Il nous paraît inutile de totaliser les données de nos dossiers à ce sujet : elles ne font que répéter celles relatives aux eaux ménagères.

La photographie d'une maison de la rue l'Abbé fait voir un spectacle fort commun et qui est le résultat du défaut d'enlèvement des immondices.

Etables, porcheries, poulaillers, pigeonniers.

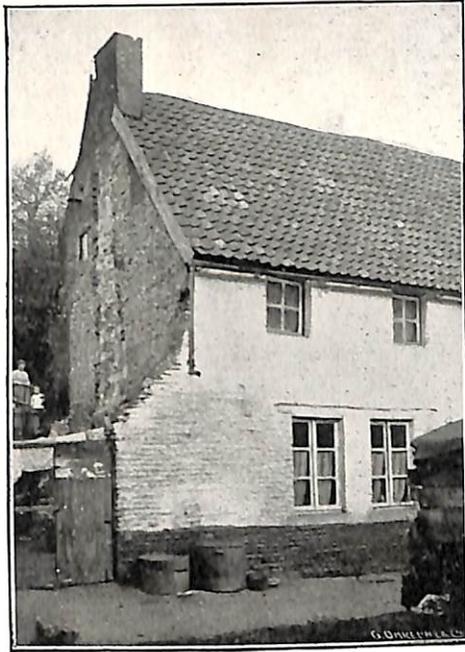
On voit, au tableau n° 80, qu'un grand nombre de maisons, 756 soit 39.50 pour cent, ont des annexes.

80. — Annexes : Porcheries, poulaillers, pigeonniers, etc.

	Nombre de maisons		Nombre d'annexes	
	absolu	pour cent		
Maisons ayant	une annexe . . .	550	28,73	550
	deux annexes . . .	141	7,37	282
	trois et plus . . .	65	3,40	198
TOTALS . . .		756	39,50	1030

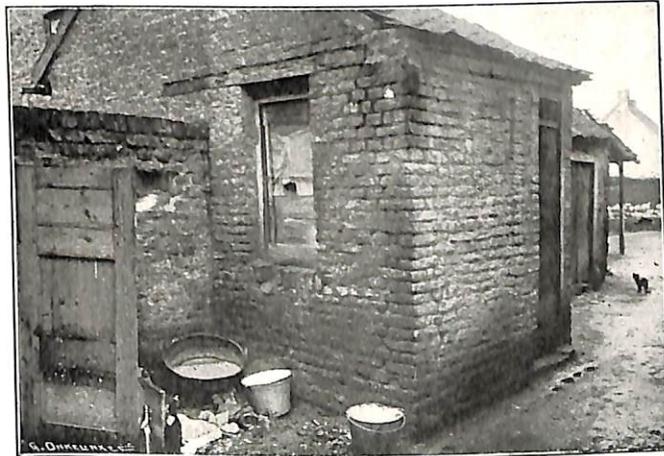
C'est souvent, au point de vue hygiénique, une nuisance sérieuse.

Le tableau n° 81 le fait bien voir : sur 378 pigeonniers, il y en a 265 qui sont logés à l'intérieur des maisons, et 14 établis dans les mansardes ou des greniers où l'on



Rue de la Roche, n° 21.

Maison en assez mauvais état. Des briques se détachent de la cheminée. 2 pièces. 4 m. X 5. Hauteur : 3^m50 (rez-de-chaussée), 2^m40 (étage). Ménage de 10 personnes. Revenu journalier : 10 à 12 fr. Loyer mensuel : fr. 11.50. Dans la mansarde, couchent 2 personnes le jour et 7 la nuit. Une autre personne dort dans la cuisine, sous la cage d'escalier. Intérieur mal entretenu. Mauvaises odeurs.



Rue de l'Abbé, 4.

Véritable taudis. Adossé à une écurie. Contre la maison, dépôt de cendrées et d'ordures. Une pièce : 3^m70 X 2^m20 ; hauteur : 2^m15. Le sol est couvert de mauvaises briques. Intérieur sale. Mauvaises odeurs. Une personne. Revenu journalier : 1 fr. à 1 fr. 50. Loyer mensuel : 3 fr.



Rue Nadet, 1.

Logement comprenant 1 lavoir et 1 cuisine qui sert de chambre à coucher. Loyer mensuel : 7 fr. Revenu journalier : 2 fr. 2 personnes. A côté une écurie mal entretenue ; les urines coulent dans la cour où elles stagent. Les enfants du voisinage jouent dans la cour.



Rue Croix-Jurlet, nos 82 et 84.

Maisons bâties à l'intervention de la Société anonyme de Garantie, à Liège ; valeur : 4054 fr. et 3778 fr. ; 4 pièces, la première a en plus une cuisine-cave. La première est habitée par 4 personnes, revenu journalier : 6 francs, mensualité : 19 francs ; la seconde par 6 personnes, revenu journalier : 8 francs, mensualité : 25 francs.

81. — Situation hygiénique des annexes.

ANNEXES	NOMBRES	Situation des annexes par rapport à la maison			Conditions hygiéniques des annexes			
		isolées	contre	intérieur	Eclairage et ventilation		Entretien	
					bon	mauvai ^s	bon	mauvai ^s
Pigeonniers . . .	378	60	23	265	280	36	62	7
Poulaillers . . .	275	190	57	2	176	29	51	28
Porcheries . . .	165	105	31	—	64	62	16	19
Etables et écuries	66	27	19	—	27	20	7	5
Lapins	71	50	14	6	20	15	6	6
Moutons	41	23	9	—	15	17	3	4
Chèvres	22	14	8	—	10	10	3	3
Chiens	12	7	1	—	6	—	1	—
TOTAUX	1030	485	162	273	598	189	149	72
		921			787		221	

dort. Nous avons trouvé, route de Jupille une cambuse où non seulement il y avait des pigeons dans une caisse suspendue au plafond de la pièce — qui sert d'ailleurs de chambre à coucher — mais également en dessous des lits.

Ce n'est pas seulement des pigeons qu'on admet dans les maisons, mais des poules et des lapins. Les poules, nous les avons trouvées dans une remise qui communique directement avec la cuisine. Les lapins, se trouvaient, dans deux maisons, dans la cave et dans quatre autres, dans un réduit.

La photographie ci-contre, d'une maison, rue Nadet, donne un aspect fort habituel du voisinage d'une écurie mal entretenue.

ANNEXES



ANNEXE I

RAPPORT adressé à Monsieur le Bourgmestre de Herstal,
le 9 juillet 1903. (1)

MONSIEUR LE BOURGMESTRE,

Notre architecte vient de nous remettre les cahiers de l'enquête sur les maisons des impasses Pirotte et Cornélis en votre commune.

Ces cahiers nous révèlent une situation effrayante au point de vue de l'hygiène, et il n'est pas possible qu'elle puisse perdurer.

Nous n'étonnerons personne en disant que ces maisons, en règle générale, manquent d'air et de lumière, que l'espace est trop restreint pour le nombre de personnes qui les habitent. Six, sept et même huit personnes couchent dans la même pièce. Ainsi, *impasse Pirotte*, 8, un ménage de huit personnes (le père, la mère, 2 garçons de 17 et 9 ans, 4 filles de 18, 15, 14 et 13 ans) dispose d'une seule chambre à coucher ; au n° 14, dans une mansarde d'un peu plus de 30 mètres cubes, éclairée *indirectement* par une surface vitrée de 0^m216, logent 7 personnes (une femme veuve, son frère, un garçon de 11 ans et une fille de 6 ans, ainsi qu'une fille de 11 ans et un garçon de 5 ans d'un autre ménage habitant la même maison).

Un autre cas de promiscuité révoltant nous est signalé *impasse Cornélis*, 1. Dans une pièce de l'étage, servant de cuisine, sept personnes dorment pêle-mêle sur des loques infectes. Outre le père et la mère, il y a 4 garçons de 15, 11, 6 et 5 ans et une fille de 9 ans. Et on n'y peut invoquer l'excuse

(1) Ce rapport a été approuvé par le Comité en séance du 6 juillet 1903 et l'impression en a été autorisée.

d'une profonde misère, le revenu journalier du ménage est de 6 francs.

Il règne dans cette chambre une saleté repoussante et lors de sa visite notre architecte y a trouvé un seau plein d'urines fermentées !

Dans le jardin de cette même maison une mare d'eaux stagnantes et puantes infecte tous les alentours.

Le cabinet d'aisance est utilisé par *vingt personnes* et la fosse n'a plus été vidée depuis plus de deux ans ; les matières débordent !

La situation est la même pour toutes les fosses fixes des deux impasses. « Impasse Pirotte, écrit notre enquêteur, une fosse » d'aisance n'a plus été vidée depuis deux ans, les matières » fécales suintent dans l'impasse et les habitants eux-mêmes » sont obligés d'arroser d'acide phénique la partie de l'impasse » infectée, tant la situation est intolérable. »

« Au n° 4 de cette impasse les habitants déposent les matières » excrémentielles dans la cave, d'où infection de toute la » maison. »

Au n° 6, on élève une quantité de lapins dans la cave ; l'éclairage et l'aérage sont mauvais, les urines et le fumier séjournent ; des odeurs nauséabondes se perçoivent dans toute la maison.

Il y a là un réel danger public, un vrai foyer d'épidémies.

Nous ne doutons pas un seul instant de votre intervention, en vertu des droits de police que vous confèrent le décret des 16/24 août 1790 et la loi communale, pour porter prompt remède à une situation peu digne d'une grande commune comme Herstal.

L'article 31 de votre règlement communal du 12 mars 1852, sur les constructions particulières, etc., devrait être rigoureusement appliqué ici.

Il serait utile de s'assurer également de la qualité des eaux fournies par les pompes de ces impasses. Ces eaux proviennent d'un puits et il est douteux qu'il soit à l'abri des eaux de rebut. La pompe de l'impasse Cornélis ne fonctionne plus, le propriétaire ne la faisant pas réparer, les locataires de toute l'impasse sont obligés d'aller à une grande distance (rue Masset) pour s'approvisionner d'eau.

Vous examinerez, Monsieur le Bourgmestre, si ce ne serait pas chose nécessaire de proposer à votre conseil communal

d'installer, à proximité de chacune de ces deux impasses, où vit une population très dense, une borne-fontaine publique s'alimentant à la distribution d'eau.

Nous vous serions obligés, Monsieur le Bourgmestre, de nous faire connaître les mesures que vous aurez prescrites en suite de la présente.

Nous en adressons une copie, pour information et direction en ce qui les concerne, à M. le Gouverneur de la Province et à la Commission médicale provinciale.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, les assurances de notre considération distinguée.

POUR LE COMITÉ :

Le Secrétaire,

E. MAHAIM.

Le Président,

A. STÉVART.

PROVINCE DE LIÈGE

Herstal, le 23 juillet 1903.

Commune de Herstal

Commissariat de Police

N° 1568

Objet :

SALUBRITÉ PUBLIQUE

MONSIEUR LE BOURGMESTRE,

Pour satisfaire à votre apostille du 10 courant, n° 9087, ci-contre en retour avec le rapport qui en fait l'objet, j'ai l'honneur de vous rendre compte, que m'étant transporté sur les lieux, j'ai constaté que ce rapport est un peu exagéré, quoique au point de vue de l'espace trop restreint, du manque d'air et de lumière de ces habitations, je partage un peu l'avis de Monsieur l'architecte examinateur, mais de ce côté, les trois quarts des maisons d'ouvriers se trouvent dans ce cas.

Au n° 8 de l'impasse Pirotte, il n'y a pas huit personnes ; il n'y en a que 6, le père, la mère, 4 enfants : 1 fils de 19, 1 fille de 16, 1 fille de 15 et 1 de 3 1/2 ans.

Au n° 14, il y a, en effet, 10 personnes, formant deux ménages ; celui qui occupe la mansarde en question, je lui ai donné 8 jours pour déménager, faute de quoi, nous ferions fermer la maison pour cause d'insalubrité ; ils m'ont promis qu'ils seraient partis pour ce délai.

Au n° 1 de l'impasse Cornélis, ce ménage qui occupait une pièce de l'étage servant de cuisine, où dormaient également 7 personnes, est déménagé, et habite en ce moment une maison de la rue Hayeneux ; la chambre qu'ils occupaient a été nettoyée et même désinfectée.

Dans le jardin de cette maison se trouve, en effet, à côté de la fosse d'aisance, une mare d'eau stagnante, mais située à plus de 20 mètres des habitations ; néanmoins nous avons donné ordre de la supprimer ; nous tiendrons la main à ce que cet ordre soit exécuté.

Dans cette impasse, il y a 12 ménages qui forment un total de 38 personnes et 6 cabinets, donc un pour deux ménages et sont situés à environ 20 mètres des habitations. Il y a une fosse d'aisance couverte pour deux cabinets jumeaux ; ordre est donné de vider les fosses.

A l'entrée de l'impasse Pirotte se trouve une fosse d'aisance pour deux cabinets, et, en effet, les matières fécales suintent dans l'impasse. J'ai écrit officiellement à la propriétaire d'avoir à la vider immédiatement et faire réparer la voûte de cette fosse et désinfecter les lieux ; l'agent du quartier tiendra la main à l'exécution de ces instructions. L'année dernière, nous avons déjà sommé cette propriétaire de faire ces travaux ; elle a payé, me disent les voisins, pour la faire vider, mais celui qui s'en était chargé, ne l'aurait vidé qu'à moitié, ce qui fait qu'elle se trouve aujourd'hui dans le même état.

Au n° 4, la cave est nettoyée et désinfectée ; il en est de même du n° 6 ; les lapins qui s'y trouvaient ont disparu. L'agent du quartier surveille pour que ces faits ne se représentent plus.

Il y a dans cette impasse Pirotte, deux pompes : une d'eau alimentaire et une à eau de pluie ; les habitants déclarent que la première est de bonne qualité ; du reste, des échantillons ont déjà été envoyés plusieurs fois à l'analyse, et le résultat a toujours été favorable.

J'estime, Monsieur le Bourgmestre, qu'il serait superflu de placer, comme le propose le patronage, près de chacune de ces impasses, une borne-fontaine publique alimentée par la distribution d'eau, puisqu'une de ces bornes-fontaines se trouve de l'autre côté de la rue, à environ 10 à 15 mètres des deux impasses qui sont contiguës et aboutissent toutes deux en face de la borne en question.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Commissaire de Police,

GUION.

A Monsieur E. Mahaim,

Secrétaire du Comité de Patronage des Habitations Ouvrières
de la Ville de Liège.

15 octobre 1903.

MONSIEUR LE PROFESSEUR,

En réponse à la lettre adressée à M. le Bourgmestre de Heistal par M. Commissaire de Police de cette commune, c'était bien 8 personnes qui vivaient au n° 8 de l'impasse Pirotte, mais lors de la visite de M. le Commissaire, ce ménage était déménagé.

Le second ménage renseigné par ce fonctionnaire a dû également déménager car lors de ma seconde visite d'il y a 15 jours la composition du ménage n'était plus la même que celle renseignée par M. Guion.

Ce ménage comprend actuellement 5 *personnes* : la mère veuve, 3 garçons de 20, de 16 et de 5 ans, 1 fille de 15 ans. J'ai revu les maisons enquêtées de l'impasse Pirotte et j'ai constaté que l'Administration Communale avait sévi énergiquement

Au n° 14, le ménage qui occupait la mansarde a été expulsé.

La fosse d'aisance à l'entrée de l'impasse a été parfaitement vidée et les abords désinfectés.

Aux n°s 4 et 6 tout est remis en bon état.

Au n° 4, on a transporté deux grands bacs de matières fécales déposées dans la cave.

Au n° 1 de l'impasse Cornélis, la mare d'eau stagnante a été comblée.

Le tuberculeux qui habitait une maison de l'impasse Pirotte a également déménagé.

Veillez agréer, Monsieur le Professeur, mes salutations respectueuses.

ACHILLE PAUSS.

Visite du 20 août 1909.

Nos délégués ont revu ces deux impasses le 20 août 1909. Ils nous ont adressé le rapport ci-après :

Nous avons revu, le 20 août 1909, les impasses Pirotte et Cornélis.

Dans cette dernière, l'amélioration signalée par M. Pauss a perduré.

Les maisons ont été blanchies il y a peu de temps, tous les intérieurs sont propres ; dans une seule maison nous avons trouvé les fenêtres des chambres à coucher fermées.

Le puisard qui se trouvait en face du n° 1 a disparu.

Il y a six cabinets d'aisance pour les douze maisons ; leur entretien est convenable. Les fosses sont cimentées et couvertes.

La situation est toute différente dans la seconde impasse.

Les maisons sont fort délabrées et leur entretien laisse à désirer. Elles sont tout aussi surpeuplées qu'en 1903.

Ainsi au n° 8, où il y avait huit personnes lors d'une première visite, six et cinq aux deux suivantes, nous avons trouvé huit personnes.

Une seule maison avait les fenêtres ouvertes lors de notre passage. Il est vrai que l'atmosphère est tout aussi empesté à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Les eaux ménagères sont versées dans le ruisseau de l'impasse dont le niveau est inférieur à celui du tuyau de décharge placé sous le trottoir de la rue. Il n'y a donc pas d'écoulement, d'où stagnation et mauvaises odeurs.

La fosse située à l'entrée de l'impasse et signalée dans le rapport du 9 juillet 1903, a été nettoyée ; il n'y a plus d'odeur. Mais il n'en est pas de même de la fosse qui se trouve au fond de l'impasse, à trois mètres des maisons portant les nos 18, 20 et 22. Cette fosse reçoit les produits de plusieurs latrines.

Lorsque nous avons voulu savoir si elle était vidée régulièrement, il nous fut répondu qu'on l'avait fait une fois... et notre interlocuteur habite l'impasse depuis plus de cinq ans !



ANNEXE II



RAPPORT adressé à Monsieur le Bourgmestre de Herstal,
le 28 octobre 1904. ⁽¹⁾

Notre architecte délégué pour visiter les maisons ouvrières de votre commune a jusqu'ici, exploré près de sept cents habitations, dont 460 au hameau de La Préalles. Nous avons cru utile de vous faire part de nos constatations dans cette partie de votre localité.

A plus d'une reprise déjà, nous avons fait appel à votre concours et nous nous plaisons à dire qu'il ne nous a pas fait défaut. Nous sommes persuadés que, dans le cas présent, vous ne manquerez pas d'intervenir dans la mesure de vos pouvoirs pour faire disparaître certaines situations regrettables.

Au surplus, vous le savez, notre enquêteur est ordinairement accompagné d'un agent de votre police locale au cours de ces visites ; ce fonctionnaire, chaque fois qu'il le pouvait, a cherché à porter remède aux situations antihygiéniques rencontrées.

Notre enquête à La Préalles a porté sur 460 maisons, dans 13 rues ; elle a duré quatre mois (de février à mai inclus).

(1) Ce rapport a été approuvé en séance du Comité du 10 octobre 1904 et l'impression en a été autorisée.

Dans la *rue Emile Muraille*, neuf maisons ont été explorées : Trois d'entre elles (n^{os} 85, 89 et 91) sont en planches et, aux n^{os} 89 et 91, en mauvaises planches ;

Trois autres (n^{os} 53, 51 et 43), de construction récente (1896 et 1898), sont éclairées sur une seule face ; la maison 43 est fort mal entretenue, l'étage des maisons 53 et 51 se compose d'une mansarde de 1^m60 de hauteur moyenne qui sert de chambre à coucher.

Plusieurs de ces maisons reposent directement sur le sol ; d'autres n'ont qu'une partie du rez-de-chaussée établie sur cave.

La fosse des cabinets d'aisance consiste le plus souvent en un simple trou en terre, ni maçonné ni recouvert ; on y déverse aussi les eaux souillées et les rebuts du ménage. La vidange s'en fait fort irrégulièrement. L'entretien de ces annexes laisse souvent à désirer ; il est fort mauvais pour la latrine, commune aux maisons 89 et 91.

Parmi les 76 maisons de la *rue Verte*, explorées en avril dernier, nous en relevons 4 dont le niveau du rez-de-chaussée est inférieur à celui du sol environnant. Il faut ajouter que l'une d'elles remonte à plus d'un siècle ; elle est antérieure à votre règlement de 1852 qui prescrit que « le niveau du rez-de-chaussée devra être élevé de 20 à 40 centimètres au moins au-dessus du sol ».

Une vingtaine de ces maisons ne sont éclairées que sur une seule face ; une dizaine n'ont pas de cave ; plus du double reposent, en partie, directement sur le sol.

Dans seize cuisines nous trouvons des hauteurs de 2^m50, 2^m25 et même moins. Il en est de même dans 25 chambres à coucher et, dans certaines mansardes, cette hauteur n'atteint que 1^m90 ou 1^m80. Six, sept, huit, neuf et parfois onze et même douze personnes couchent dans de semblables taudis. L'éclairage est souvent insuffisant, mais il est surtout regrettable de trouver, au n^o 107, dans une maison construite en 1895, une chambre à coucher *non éclairée*.

**Mesures prescrites par l'autorité
locale.**

(V. dépêche de M. le Bourgmestre en date
du 31 mars 1905.)

Rue Emile Muraille.

N^{os} 89-91. — Faire les réparations nécessaires. Veiller à l'entretien de la latrine commune. L'occupant, faute de ressources, n'ayant pu faire les réparations, le Conseil communal a voté un léger crédit.

N^o 43. — Donner un éclairage suffisant à la maison.

N^o 55. — Pourvoir d'un cabinet d'aisance.

Visite faite en août 1909.

Rue Emile Muraille.

N^{os} 89-91. — La fosse qui recueille le fumier et les déjections est cimentée ; la propreté est satisfaisante.

N^o 43. — Maison vide.

N^o 55. — Il y a une latrine, mais la fosse ne satisfait pas aux prescriptions du règlement communal.

Les observations d'ordre général signalées dans le rapport avaient pour objet d'attirer l'attention des autorités sur ces points.

Il serait difficile de remédier à certains des inconvénients signalés, mais un règlement communal devrait interdire la reproduction de semblables nuisances.

La bâtisse se développe considérablement à Herstal. Il importerait donc que le Conseil communal mette à jour son règlement sur les bâtisses, qui date de 1852 en s'inspirant du règlement-type adopté en 1908 par le Conseil supérieur d'hygiène publique.

La commune possède un service des travaux qui veillerait à l'observation de ce règlement.

L'intervention du Conseil communal aurait les plus heureuses conséquences sur l'avenir d'une commune appelée à se développer considérablement.

C'est également l'avis des délégués char-

Sept maisons : n^{os} 28 (construite en 1902), 53, 163, 165, 167, 171 et 276, n'ont pas de cabinet.

Vingt-cinq fosses consistent en de simples trous en terre et cela se voit dans des maisons neuves ; celle portant le n^o 195 date de l'année dernière.

Nous aurions à faire, dans chacune des rues, les mêmes remarques. Nous les avons consignées au tableau annexé à la présente.

Mais nous devons vous signaler spécialement quelques situations contraires à l'hygiène, à la sécurité ou à la décence.

gés par M. le Bourgmestre de visiter les maisons signalées par le Comité.

« ... Il n'est pas facile, écrivaient MM. les délégués le 19 décembre 1904, nous dirons même qu'il y a impossibilité de remédier aux défauts de certains immeubles signalés, mais il importe d'empêcher la construction de semblables maisons.

» Il y aurait donc lieu de modifier notre règlement communal du 12 mars 1852 sur la matière. Ces modifications porteront surtout sur la hauteur d'étage, des cuisines, caves, l'éclairage des maisons, escaliers dangereux, etc.

» Un nouveau projet de règlement est du reste à l'étude au bureau des travaux, Quant au service de la ferme des boues, nous exprimons le désir de le voir s'effectuer au hameau de La Préalle : il y serait de la plus grande utilité. »

Nous résumons les constatations faites au cours de nos visites dans les maisons signalées dans le rapport de 1904.

Rue Verte.

N^o 28. — Actuellement pourvue d'un cabinet.

N^{os} 163-165-167-169-171-276. — A pourvoir de cabinets d'aisance.

N^o 195. — Faire réparer le cabinet.

Rue Verte.

N^o 28. — Cabinet en planches. Bien entretenu. Fosse non maçonnée. La propreté est satisfaisante.

N^{os} 163 à 171. — Il y a un cabinet pour deux ménages. La propreté laisse à désirer. Les fosses, simples trous, ne sont pas vidées régulièrement. Plusieurs débordaient.

N^o 276. — Latrine bien entretenue. La fosse n'est malheureusement pas maçonnée.

N^o 195. — La latrine est réparée. Il y a une fosse cimentée, aérée et couverte.

Dans la maison 169, *rue Verte*, le ménage composé de la mère, veuve, de 2 garçons de 36 et 21 ans, de 2 filles de 18 et 16 ans et d'un logeur n'utilise qu'une chambre à coucher, alors qu'il y en a une autre inoccupée à côté. Le revenu avoué de ce ménage est de 9 francs par jour. Il ne peut donc invoquer l'excuse de la misère qui l'obligerait à sous-louer une partie de la maison. Faut-il ajouter que le ménage est très sale et que la maison présente l'état du délabrement le plus complet ?

Contre la façade postérieure du n° 62 se trouvent une écurie et une porcherie mal éclairées, mal ventilées et fort mal entretenues ; les urines coulent sur le fumier ; le puisard est rempli d'eaux puantes : c'est un « vrai foyer d'infection » dit l'enquêteur. Deux ménages habitent cette maison ; l'ordre et la propreté font défaut dans l'un comme dans l'autre

La maison 221 est en fort mauvais état ; l'étage mesure 2^m15 de hauteur ; dans le cabinet, les déjections sont recueillies dans une caisse. « Le jour de ma visite, écrit l'enquêteur, le pavé du W.-C. était rempli de matières fécales sortant de la caisse. »

Comme beaucoup d'autres, la maison 83 n'est éclairée que d'un seul côté ; deux ménages, en tout 9 personnes (le père, la mère et un garçon de 15 mois ; la mère veuve, ses 4 filles de 26, 22, 18 et 15 ans et son fils de 20 ans) se partagent les trois pièces ; la chambre à coucher est commune !

La maison 266 n'a pas de cave ; la cuisine est éclairée par une tabatière et communique avec l'écurie d'une propreté fort douteuse.

Les maisons 223 et 225 sont adossées ; la latrine est commune ; le jour de sa visite, l'enquêteur a constaté que le pavé était rempli de déjections sortant de la caisse. L'unique chambre à coucher du 223 est occupée par la mère veuve, son fils et la maîtresse de celui-ci, sa fille et les deux enfants de cette dernière. Parfois, le concubin de la fille, actuellement au service militaire, dort dans la même chambre !

Rue Charlemagne, 122, il n'y a pas de cabinet ; les habitants déposent les déjections dans la cour et, lorsque le tas est suffisant, ils le jettent sur les terrains des voisins.

N^o 169. — Des recommandations ont été faites au point de vue de la propreté qui ne laisse plus tant à désirer.

N^o 62. — L'écurie et la porcherie sont un foyer d'infection. (Il y aura lieu de prendre des mesures d'office si M..., n'exécute pas les ordres que nous avons cru devoir lui donner.)

L'écurie doit changer de place.

N^o 221. — Cabinet propre lors de la visite des délégués.

N^o 83. — Les différentes pièces devront être occupées en attendant que le ménage ait trouvé une maison plus spacieuse.

N^o 266. — Donner un éclairage convenable à la cuisine et réparer l'écurie qui y communique. Le 25 novembre, l'occupant a annoncé la vente du cheval et la démolition de l'écurie.

N^{os} 223 et 225. — Lors de la visite des délégués, la propreté était satisfaisante. La latrine sert également à 4 autres maisons.

Le ménage qui habitait au 223 est parti.

Rue Charlemagne.

N^o 122. — Le Bourgmestre a invité le propriétaire à pourvoir la maison

N^o 169 — La maison est habitée par un petit ménage (3 personnes). Il fait propre.

N^o 53. — Le ménage est propriétaire. Il n'y a toujours pas de latrine. Des odeurs épouvantables se dégagent de la fosse où s'écoulent les eaux usées.

N^o 62. — La porcherie a disparu. L'écurie a été transportée au fond du jardin. Il n'y a plus qu'une seule personne. La situation est bien meilleure que lors de la première visite en 1904; toutefois l'ordre et la propreté font encore défaut. Les fenêtres sont rarement ouvertes.

N^o 221. — Les locataires étaient absents lors de notre passage.

N^o 83. — Cette maison est habitée par un ménage de 5 personnes. Il fait propre.

N^o 266. — L'écurie a disparu. La cuisine est bien éclairée. La propreté est exemplaire dans toute la maison.

N^{os} 223-225 et suivants. — Les six maisons disposent de trois latrines. L'une était mal entretenue; les liquides et les excréments sont répandus sur le sol. Les maisons sont occupées par de petits ménages. La propreté est généralement satisfaisante.

N^o 122. — Il n'y avait personne lors de notre visite.

Au n° 13, la cuisine communique avec une écurie dont le sol non pavé, est imprégné d'urines.

Au n° 166, les eaux ménagères sont déversées dans un canal qui débouche dans un ruisseau voisin. « Ce canal, écrit l'enquêteur, doit être vidé par les locataires, mais étant très mal constitué, ils ne peuvent parvenir à le déboucher. Il y aurait lieu de le supprimer. » Le cabinet d'aisance est dans un état voisin de la barbarie : il n'y a pas de récipient ; les déjections tombent à terre. Lorsque le tas est suffisamment considérable, on le dépose, avec les cendrées et les rebuts du ménage, le long du quai d'embarquement de la halte de la Préalles !

Dans la cuisine de la maison n° 15, qui constitue la seule pièce du rez-de-chaussée, éclairée d'un seul côté, il y a une alcôve infecte, dit l'enquêteur, où dorment deux personnes. De plus, une semaine et pas l'autre, une troisième personne y couche pendant le jour. Le logement est on ne peut plus mal tenu ; à l'étage se trouve un lit rempli de loques où couche le beau-frère lorsqu'il ne travaille pas de nuit. Le plancher de cette chambre n'est jamais lavé, pas plus que le pavé de la cuisine. En 1894, ajoute l'enquêteur, lors d'une épidémie de choléra, les autorités ont dû brûler toutes les literies et toutes les loques qui se trouvaient dans l'habitation. La maison n'a pas de latrine ; le sol du poulailler est couvert d'excréments.

d'une latrine dans le délai d'un mois.

— Procès-verbal a été dressé.

N^o 13. — L'écurie va être transformée en remise. Il y a lieu, dans tous les cas, d'ordonner sa suppression.

N^o 166. — Supprimer ce canal, réparer les cabinets d'aisance des maisons 166-162-163-154-170.

N^o 15. — Nettoyer de fond en comble et désinfecter cette maison qui est vraiment infecte.

La pourvoir d'une latrine. Procès-verbal a dû être dressé.

N^o 13. — L'écurie est transformée.. en théâtre de marionnettes. C'est fort encombré, mais assez propre. Près de là se trouve une bergerie avec trois moutons. Le fumier n'est pas enlevé régulièrement. Le cabinet n'a plus de porte ; le jour de notre visite, la planche était souillée et le seau débordait. Le ruisseau du Patar passe près de cette maison ; plus loin, une conduite en fonte amène les eaux dans un lavoir public. Les jours de fortes ondées, le canal en fonte se bouche, les eaux envahissent les jardins et les maisons, entraînant avec elles le contenu des fosses d'aisance, les terres, le fumier.

N^o 166, etc. — Il y a 8 cabinets avec bacs, dont deux sans porte, et cela juste en face du quai d'embarquement de la halte de La Préalle.

Le canal signalé a disparu, mais il en existe un autre placé dans le fossé de la route. Cette conduite est trop étroite et les jours de fortes pluies les eaux inondent les maisons. « Il nous arrive de devoir nous réfugier à l'étage pour plusieurs heures », nous dit un habitant.

N^o 15. — L'alcôve serait transformée en réduit à houille et bois à brûler.

Le mari est mort, le beau-frère n'habiterait plus la maison. L'escalier aurait été enlevé et l'étage serait inaccessible.

La cuisine est assez propre, mais il y manque d'air. Les murs sont en mauvais état.

Il y a un cabinet d'aisance, mais sans siège et sans récipient. On y remise de vieux seaux, des brosses, etc.

Toutes les maisons de la *rue de l'Agriculture* qui appartiennent à une société charbonnière, ont les places du rez-de-chaussée et de l'étage à la façade principale remplies d'humidité par suite de leur mauvaise exposition.

La fosse du n° 70 et l'étable à lapins n° 75 étaient infectes lors de la visite.

Rue Rogivaux, 98, sur le palier de l'étage, se trouvait un vase de nuit rempli de déjections et d'urines, avec une couche de moisissure.

Rue Bériwa, 128, contre le W. C. on dépose des ordures de toute nature ; une véritable infection s'en dégage.

Rue Bernalmont, un groupe de huit maisons (nos 23 à 31) adossées deux par deux, ont, en face et à trop peu de distance des maisons de derrière huit cabinets d'aisance avec une fosse commune. Celle-ci est cimentée, mais non aérée. Lors de l'enquête, en avril, elle venait d'être vidée, mais le 20 mai, le Secrétaire du Comité accompagné de l'architecte a constaté qu'elle débordait.

Toutes les maisons explorées, *rue Basse Préalles* ont les murs, les plafonds, les fenêtres, les toitures en très mauvais état. Leur sol est humide et elles n'ont pas de cave.

Au n° 56 de la *rue Haute Préalles*, un puisard infect reçoit les eaux usées, les déjections et le fumier de la porcherie.

La fosse du n° 58 n'a plus été vidée depuis longtemps. Dans la cour fermée en face de cette maison se trouve un dépôt de déchets de toute nature.

Rue de l'Agriculture.

Le propriétaire a promis de cimenter quand le temps sera convenable.

N° 70. — Le cabinet a été réparé.

N° 76. — Etable à lapins bien entretenue actuellement.

Rue Rogivaux.

N° 98. — La maison était mieux entretenue lors de notre passage.

Rue Bériwa.

N° 128. — Faire enlever le tas d'ordures et réparer le cabinet d'aisance.

Rue Bernalmont.

Vider la fosse qui déborde. La supprimer. Munir chaque cabinet d'un baquet mobile.

Rue Basse Préalles.

Ils'agit d'anciennes constructions (n°s 66-72).

Rue Haute Préalles.

N° 56. — Supprimer le puisard. Réparer le cabinet.

N° 58. — Enlever le dépôt. Vider la fosse d'aisance et la réparer.

Rue de l'Agriculture.

Les travaux ont été effectués.

N° 70 76. — La propreté était satisfaisante. La latrine du n° 70 a été réparée ; il n'y a plus de lapins au n° 76.

Rue Rogivaux.

N° 98. — Maison assez propre. Le bac du cabinet est vidé dans une fosse située dans le jardin devant, à 3 mètres de la cuisine.

Rue Bériwa.

Cabinet réparé. Il y a un bac qui semble vidé régulièrement. C'est un nouveau ménage, 3 personnes. La maison est très bien entretenue.

Rue Bernalmont.

Travaux effectués.

Rue Haute Préalles.

N° 56. — La porcherie est supprimée. Le puisard également. Le cabinet est assez propre. La fosse n'est pas maçonnée.

N° 58. — Maison démolie.

Les eaux ménagères des maisons 45, 47, 51, 53, 55 et 57 s'écoulent par une rigole, sur les terrains voisins où elles stagnent

Onze personnes : le père, la mère, 3 filles de 14, 11 et 9 ans, un garçon de 6 ans, un logeur, une logeuse avec sa fille de 13 ans et ses deux garçons de 6 ans et 5 mois couchent dans la même chambre, au n° 53. Un autre logeur dort dans le grenier. Cette maison, mauvaise comme construction, est très mal entretenue. Le cabinet d'aisance n'a pas de récipient, la porcherie, mal éclairée et ventilée, est infecte.

Les annexes (2 porcheries et une étable de lapins) sont dans le même état aux n°s 39 et 41. Elles sont trop près de l'habitation. Dans la dernière de ces maisons, on perçoit de mauvaises odeurs dans toutes les places.

Dans la cuisine du n° 185 se trouvait une caisse avec des lapins et dans l'alcôve du premier étage, les pigeons sont restés tout l'hiver ; le plancher est couvert de fientes. La maison est fort mal entretenue ; le bac du cabinet n'est vidé que quand il déborde.

La chambre à coucher du n° 11, *rue de la Banse*, a bien une grande fenêtre, mais le jour est complètement supprimé par des volets fixés ; quatre personnes y dorment, la hauteur est de 2^m36, le plancher mesure 4^m65 × 1^m30. La fosse du cabinet est infecte.

Le n° 16 ne vaut pas la démolition. Derrière la cuisine qui sert aussi d'atelier, se trouve un réduit non éclairé qui tombe en ruine. Le cabinet, visible de la rue, est très mal entretenu ; le contenu de la fosse est déposé contre le W. C.

N^{os} 45 à 57. — Avis a été donné aux occupants de ne plus répandre leurs eaux savonneuses.

N^o 53. — Munir d'un cabinet.

N^{es} 39 et 41. — La propreté était satisfaisante lors de notre visite.

N^o 185. — Maisons et annexes dégoûtantes.

Les délégués ont cru devoir dresser procès-verbal pour malpropreté.

Rue de la Banse.

N^o 11. — Rendre le jour à la chambre. — Réparer le cabinet.

N^o 16. — Réparer le cabinet.

L'état de la cour est toujours aussi déplorable.

N^o 53. — Un autre ménage (8 personnes) occupe les maisons 51 et 53. La porcherie a disparu. Il y a un cabinet, mais la fosse n'est pas maçonnée.

N^{es} 39 et 41. — La porcherie se trouve à 7-8 mètres de la maison. C'est une infection. Derrière, le tas de fumier s'élève presque jusqu'au toit de la porcherie. La fosse du cabinet dégage de mauvaises odeurs. Les eaux de pluie et les eaux ménagères sont conduites dans une fosse par une rigole en briques qui se trouve dans la cour. Le trop plein de la fosse s'écoule dans les jardins.

En hiver, les caves sont très souvent inondées. Il y a des semaines où les habitants sont obligés de pomper les eaux chaque jour.

N^o 185. — Maison non visitée.

Rue de la Banse.

N^o 11. — Même situation qu'en 1904.

N^o 16. — Maison convenable; elle a été bâtie à neuf.

Au n° 89, maison très vieille et très délabrée, l'enquêteur a trouvé trois personnes qui couchent au grenier servant en même temps de pigeonnier.

Au n° 70, le père, la mère, 3 filles de 14, 7 et 2 ans, un garçon de 5 ans, le beau-père, le beau-frère et le neveu (20 ans) couchent dans la même chambre.

La maison n° 98, *rue Pied du Bois Gilles*, est adossée à la montagne. Le réduit, derrière la cuisine, où dorment trois personnes n'est pas éclairé. Le grenier sert à la fois de chambre à coucher pour les quatre autres personnes du ménage et de pigeonnier. La maison tombe en ruine ; elle repose directement sur le sol ; il y fait fort sale. Il y aurait eu des cas de typhus, l'année dernière, dans ce logement.

Notre enquêteur n'a pu visiter les habitations portant les n°s 139 et 141. Il a pu constater néanmoins qu'elles manquent d'air et de lumière et sont dans un état de vétusté qui les rend à peu près inhabitables.

Un pauvre diable habite au n° 145 un trou qui semble avoir été utilisé autrefois comme porcherie. La hauteur est de 2 m., la surface de plancher 3^m10 × 2^m70. Ce taudis est adossé à une porcherie infecte. La fosse près de cette porcherie est remplie d'un vase verdâtre, répugnante et puante.

La cloison qui sépare l'homme de l'animal est si mince qu'on entend les moindres mouvements ainsi que les grognements. On peut dire que cet individu vit avec ou chez un porc.

L'étable adossée à la cuisine de la maison n° 292, fort mal constituée, est plus mal entretenue encore. Le fumier et les urines restent sur place et dégagent une vraie infection. Cette étable se trouve près d'un sentier assez fréquenté qui fait partie de la *rue Pied du Bois Gilles*.

N^o 89. — Le grenier va être converti en chambre à coucher convenable.

N^o 70. — Une des pièces de rez de chaussée va servir également de chambre à coucher.

Rue Pied du Bois Gilles.

N^o 98. — Mieux entretenu. Le réduit est supprimé. Instructions données en ce qui concerne le pigeonnier.

N^{os} 139-141. — Nettoyer, éclairer et aérer les deux bicoques.

N^o 145. — Logement interdit.

N^o 292. — Réparer et nettoyer l'étable.

N^{os} 194 et 296. — Pourvoir de latrines.

N^o 89. — On dort au grenier, mais celui-ci n'a subi aucune transformation. C'est aéré mais non éclairé. Le toit est en tuiles avec paillons. Il y a énormément de poussières. La propreté fait défaut.

N^o 70. — La situation n'a pas changé. La porcherie et la fosse sont de véritables infections.

Rue Pied du Bois Gilles.

N^o 98. — Le pigeonnier a disparu. L'escalier est réparé. Le logement est un peu plus propre, sans être convenable. Le réduit signalé existe toujours.

N^o 139. — N'est plus occupé. Cette maison et le n^o 141 devraient être interdites.

N^o 145. — C'est le propriétaire lui-même qui occupe ce taudis. On y fait la lessive, parfois la cuisine. On ne tient plus de cochons actuellement, mais peut-être en reprendra-t-on.

N^o 292. — Un autre ménage. L'écurie a été réparée. Elle n'est plus utilisée; le sentier est plus propre. Il y a une latrine pour trois maisons, toutefois la fosse est dégoûtante.

Nous appelons l'attention sur la maison existant au n^o 172. Près du sentier se trouve un trou infect rempli de liquides malodorants qui débordent sur le chemin.

La maison n° 35, *rue Sur le Thier*, comprend cinq pièces : elle était occupée par quatre ménages, en tout 16 personnes, lors de la visite de l'enquêteur (1^{er} mars). Une des pièces, utilisée comme cuisine a une hauteur de 1^m98 ; deux autres servant à la fois de cuisines et de chambres à coucher, 2^m30 et 2^m43. Dans l'un des ménages, une fille de 16 ans dort avec son frère de 11 ans ; dans un autre, deux filles de 13 et 7 ans et un garçon de 10 1/2 ans, ont un lit commun.

Un seul des quatre ménages présente un peu d'ordre et de propreté. La maison n'a pas de cabinet. Les déjections sont jetées dans un puisard infect qui débordait.

Cette maison antihygiénique rapporte mensuellement 19 fr. 50 à son propriétaire.

Lors d'une visite du Secrétaire du Comité, le 20 mai, il n'y avait plus que trois ménages dans cette maison, mais la propreté était tout aussi douteuse et la fosse en plus mauvais état peut-être.

Même dans les maisons de construction récente, les escaliers sont rarement éclairés, souvent trop raides et par conséquent dangereux. Trop souvent aussi, on rencontre « une halette » impraticable ou une échelle de meunier en tenant lieu.

S'il n'est pas facile de remédier à la défektivité de certains immeubles signalés ci-dessus, il importe d'empêcher la construction de maisons semblables.

Pour cela, un règlement communal sur les bâtisses, sévère et complet, est indispensable.

Votre règlement date de 1852 et ne répond plus aux exigences de l'hygiène. C'est ainsi qu'il permet la construction de cuisines-caves ayant deux mètres seulement de hauteur. Il n'exige pas 2 m. 60 pour les étages.

Le « Programme pour la construction de maisons ouvrières » élaboré en 1887 par le Conseil supérieur d'hygiène, demande un minimum de 3 mètres.

Votre règlement, du moins la copie (incomplète, croyons-nous) que nous en possédons, ne contient aucune disposition quant aux caves, aux précautions à prendre lorsqu'on bâtit sur un sol humide, à l'éclairage des maisons et des places — au minimum de chambres habitables à exiger dans chaque construction, au cube minimum des pièces destinées à l'habitation, à la largeur des rues.

Notre rapport du 29 juillet dernier, relatif à la construction

Rue Sur le Thier

N^o 35. — Il n'y a plus que 3 ménages. La propreté ne laisse plus autant à désirer. Les délégués ont fait des recommandations en ce qui concerne les autres points visés dans le rapport du Comité.

Rue Sur le Thier.

N^o 35. — Il n'y a plus que deux ménages. L'entretien des logements est assez bon.

Les latrines qui se trouvent dans la cour laissent à désirer tant au point de vue de leur construction que de leur entretien.

Une rigole conduit les eaux de rebut dans une fosse à air libre qui constitue une véritable infection.

de sept maisons ouvrières, rue Masset, par M. L..., préconisait l'interdiction de créer des impasses lorsqu'elles ont un caractère définitif.

Les fosses d'aisance, d'après votre règlement, doivent être couvertes d'une voûte de 18 centimètres d'épaisseur au moins. Les murs et les fosses doivent avoir au moins 28 centimètres d'épaisseur.

Nous avons relevé 234 fosses qui ne sont ni maçonnées ni recouvertes. Celles qui le sont ont des murs d'une brique (0^m24) ; ces murs ne tiennent pas.

Le Conseil supérieur d'hygiène a publié sur cette question des fosses d'aisance, des latrines, etc., un règlement-type qui vous a été communiqué par M. le Gouverneur (circulaire du 25 janvier 1900, 2^e Division, *Mémorial administratif*, n° 4668.)

La création d'un réseau d'égouts serait hautement désirable. Votre administration (lettre du 8 juin 1904, Secrétariat, n° 9972) a mis à l'étude un projet de canalisation du ruisseau de Faurieux.

Votre règlement devrait, le cas échéant, prescrire le raccordement à l'égout.

Une autre question qui mérite aussi toute votre attention, est celle de l'enlèvement des cendrées et des ordures. Plusieurs communes de notre ressort ont organisé un service régulier de la ferme des boues, indispensable surtout dans les localités où il n'existe pas d'égout.

Le service, dans votre commune, se réduit à l'enlèvement des cendrées, et la population du hameau de La Préalles n'en soupçonne même pas l'existence.

Conformément aux instructions ministérielles, nous adressons copie de la présente à Monsieur le Gouverneur et à la Commission médicale.

Nous vous saurions gré, M. le Bourgmestre, de nous faire connaître les mesures que vous aurez prises en suite de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, les assurances de notre considération distinguée.

POUR LE COMITÉ :

Le Secrétaire,
E. MAHAIM.

Le Président,
A. STÉVART.

mité de patronage des Habitations ouvrières de la ville de Liège et des communes limitrophes.

Enquête de HERSTAL.

Annexe à la lettre du 28 octobre 1904

No d'ordre	DATE de la visite	RUES	Nombre de maisons visitées	NOMBRE DE MAISONS VISITÉES										Nombre de pièces ayant moins de 2 ^m 50 de hauteur	
				éclairée d'un seul côté	n'ayant pas de cave	établies en partie sur cave	dont le rez-de-chaussée par rapport au sol environnant est d'un niveau inférieur		même niveau	mal entretenues	dépourvus de cabinet	ayant un cabinet sans récipient	ayant une fosse ni maçonnée ni couverte	Cuisines	Chambres à coucher
1	Février-mars.	Sur le Thier	91	34	21	29	—	11	22	10	2	56	27	45	
2	Février	Pied du Bois Gilles	59	42	32	8	2	9	22	15	1	33	23	42	
3	Février	Malgagnée	24	10	9	9	—	3	24	1	3	15	8	22	
4	Mai	de la Bause	36	21	8	13	3	7	13	—	—	18	11	25	
5	Février	Haute Préalée	64	34	20	11	1	11	12	1	5	45	16	26	
6	Février	Basse Préalée	6	1	4	1	—	4	4	—	—	3	1	4	
7	Février	Charlemagne	21	10	7	1	1	6	8	2	1	8	7	8	
8	Avril	Bernalront	17	9	—	2	—	—	3	—	—	—	1	5	
9	Mars	de l'Agriculture	14	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	
10	Mai	Rogivaux	19	8	5	2	—	3	5	2	—	10	1	3	
11	Mai	Bériwa	24	3	4	9	2	1	7	4	—	12	8	14	
12	Avril	Verte	76	19	11	23	4	—	15	7	—	25	16	25	
13	Mars	Emile Muraille	9	3	2	4	—	—	4	—	—	8	1	2	
		TOTAUX	460	194	123	112	13	55	139	42	12	234	120	221	



ANNEXE III

RAPPORT adressé à Monsieur le Bourgmestre de Herstal,
le 13 janvier 1906.⁽¹⁾

MONSIEUR LE BOURGMESTRE,

Le 28 octobre 1904, nous avons eu l'honneur de vous adresser un rapport sur la situation hygiénique des habitations ouvrières du hameau de La Préalles. L'enquête à laquelle notre Comité est occupé depuis deux ans s'est poursuivie et jusqu'ici, plus de 1600 maisons ont été visitées en votre commune.

Chaque fois que nous avons dû faire appel à votre intervention, nous n'avons eu qu'à vous en féliciter : vous et votre police vous êtes dépensés pour remédier aux situations anti-hygiéniques révélées par notre enquête.

Nous sommes persuadés que votre concours ne nous fera pas défaut dans le cas présent, et que vous voudrez bien user des pouvoirs que vous confèrent les lois de police.

Nous mentionnons ci-dessous, rue par rue, les situations les plus déplorables, que nous révèle une revision rapide de 700 cahiers. Nos relevés ne comprennent que des maisons situées à gauche de la rue principale de votre commune.

(1) Ce rapport a été approuvé par le Comité en séance du 8 janvier 1906 et l'impression en a été autorisée.

Rapport du Comité.

Rue du Lin. — Les quatre maisons visitées sont de construction récente. Il est pénible d'y rencontrer deux fosses d'aisance qui ne sont ni maçonnées ni couvertes. Or, d'après votre règlement, qui date de 1852, les fosses d'aisance doivent être couvertes d'une voûte de 18 centimètres d'épaisseur au moins. Les murs et le fond des fosses doivent avoir au moins 28 centimètres d'épaisseur.

Rue Nadet. — Nous avons déjà signalé à votre attention la maison n° 1 de cette rue (voir notre lettre du 7 juin 1904), vieille, délabrée, au fond d'une cour, contre une écurie et une étable mal installées. Le dépôt de fumier que nous constatons dans l'avant-cour, lors de notre première visite, avait disparu lors de la seconde (15 novembre 1904); mais les urines, les eaux de lavage, de lessive, y séjournent encore.

La maison n° 10 ne reçoit d'éclairage naturel que d'un seul côté; les locaux sont des plus exigus, la cuisine a 2^m23 et la mansarde 2 mètres de hauteur; le renouvellement de l'air s'y fait très mal: de mauvaises odeurs se perçoivent dans toute la maison; il n'y a pas de cabinet d'aisance. Or, cette maison se loue 7 francs par mois. Votre Bureau de bienfaisance accorde un secours mensuel de six francs au ménage. On pourrait dire, en définitive, que c'est cette institution qui paie ce logement peu confortable.

La situation est identique au n° 12: maison délabrée, mal éclairée, mal ventilée, très mal entretenue; de mauvaises odeurs dans les deux mansardes où l'on dort. L'une d'elle est occupée par un logeur; la paillasse servant de couchette est repoussante. Cette maison ne possède pas non plus de latrine.

Rapport des délégués du Comité.

Observations de l'autorité locale.

Visites faites en juillet 1909.

Rue du Lin.

Faire réparer les latrines des n^{os} 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77 et 79.

Rue Nadet.

N^o 1. — Procès-verbal pour le dépôt de fumier. La maison est habitée par un autre ménage. Il y fait propre.

Les annexes sont bien entretenues.

Le propriétaire doit pourvoir le local d'un cabinet d'aisance.

N^o 10. — Cette maison n'est pas habitée (20-2-06).

Le propriétaire doit modifier l'éclairage de la chambre à coucher. Il a été invité à ne laisser habiter l'immeuble que par un petit ménage.

Pourvoir d'un cabinet d'aisance.

N^o 12. — Mêmes mesures.

D'après un rapport des délégués de l'autorité locale, la maison est mieux entretenue, habitée par un petit ménage, possède une latrine.

Rue du Lin.

Nous avons revu deux des maisons signalées. Les travaux ordonnés ont été effectués.

Rue Nadet.

N^o 1. — La cour n'est pas en meilleur état.

L'écurie et l'étable sont mal entretenues. La propreté du logement laisse à désirer. Le ménage compte quatre personnes.

Il n'y a toujours pas de cabinet d'aisance. Dans une petite cour, derrière la cuisine, on trouve un dépôt de cendrées, de détritux, etc. Situation absolument indigne dans une agglomération.

N^o 10. — C'est un petit ménage qui habite cette maison.

Il y fait relativement propre.

Il n'y a pas de cabinet d'aisance.

N^o 12. — La maison est mieux entretenue. Elle est occupée par un autre ménage. Une chambre est réservée aux logeurs; il y en a trois pour le moment. Un lit est vide. Les fenêtres étaient ouvertes lors de notre visite, mais il y avait encore des odeurs. L'aérage laisse donc toujours à désirer. La latrine ne répond nullement aux conditions du règlement communal.

La maison n° 15 ne vaut pas mieux que les deux précédentes. Sept personnes dorment dans la mansarde (2 mètres de hauteur). La fosse du cabinet consiste en un simple trou en terre.

La maison n° 35 vaut la peine d'une mention un peu détaillée, parce qu'elle présente l'exemple d'une pratique détestable, très usitée à Herstal, et qui consiste à faire un logement d'un bâtiment-annexe, qui n'y est nullement approprié.

La maison consiste en une pièce unique, qui servait évidemment jadis d'atelier d'armurier ou de forge. Cette pièce n'a pas d'autre ouverture sur la rue que la porte.

Elle sert à la fois de cuisine, d'atelier et de chambre à coucher à une ouvrière limeuse déjà âgée. Son petit étau se trouve en face de la seule fenêtre, donnant sur une cour infecte, pleine d'immondices et appartenant au voisin. Le toit en tuiles laisse voir des torchis de paille et en maints endroits est troué. La locataire dit qu'il pleut sur sa figure dans son lit. Elle en a demandé la réparation au propriétaire qui a répondu que le faible loyer (5 francs par mois) ne lui permet pas de faire des frais à son immeuble. Cette « maison » n'a pas de cabinet d'aisance ; un seau que l'on vide « où l'on peut », c'est-à-dire souvent sur la rue, reçoit des déchets de toute nature. En outre, une rigole venant de la cour du voisin traverse la pièce et vient se déverser dans la rue ; des eaux usées séjournent dans cette rigole.

Ainsi est affecté à l'habitation d'un être humain, un bâtiment qui n'était pas destiné à cet usage et qui ne remplit aucune des conditions de salubrité les plus indispensables.

Rue de la Tombe. — La maison n° 43-45, est mise à la disposition d'une famille ouvrière par un exploitant de briques. Nous doutons qu'elle réponde aux conditions de salubrité imposées habituellement par la Députation permanente dans ses arrêtés autorisant l'exploitation des briqueteries. La cuisine et une chambre à coucher mesurent 2^m34 de hauteur ; la mansarde (où un ouvrier briquetier couchait sur de la paille lors de la visite) 2^m20 seulement. Le cabinet est mal installé ; l'ordre et la propreté font défaut partout.

N^o 15. — Cette maison est habitée par un petit ménage (20-2-06), plus propre.

Le propriétaire doit réparer la latrine, ainsi que pour les maisons n^{os} 11 et 13.

N^o 35. — Le propriétaire est invité à prendre des mesures pour remédier au défaut d'aérage et au mauvais état de la toiture.

Il doit pourvoir la maison d'un cabinet d'aisance.

D'après un rapport des délégués de l'Administration communale, la place fait défaut pour installer une latrine, l'occupante dispose de celle du voisin immédiat, établie dans la cour commune, laquelle est maintenant mieux entretenue. Ce cabinet doit être réparé.

N^o 15. — Maison qui n'a pu être visitée.

N^o 35. — Cet atelier n'est plus habité.

Rue de la Tombe.

Ces maisons sont démolies.

Rue de la Tombe.

Maisons démolies.

Rue Grande-Foxhalle. — La maison n° 9 comprend deux pièces au rez-de-chaussée (hauteur 2^m40) et deux mansardes hauteur 2^m28). Dans l'une des mansardes couchent 6 logeurs ; on assure qu'il y en a déjà eu davantage ; l'autre sert de chambre à coucher au ménage composé du père, de la mère, de deux filles (18 et 13 ans) et de quatre garçons (16, 9, 7 et 3 ans) au total huit personnes. Dans un réduit, où se trouve la latrine, se rencontrent une porcherie, une bergerie et des caisses à lapins. Les urines coulent dans la fosse du cabinet, simple trou en terre, dans lequel on dépose le fumier. La vidange se fait irrégulièrement.

Les maisons 174, 176 et 178 sont humides et malsaines ; notre enquêteur estime qu'elles seraient « à démolir ». Le renouvellement de l'air s'y fait très mal ; il pue réellement dans ces maisons. Les latrines, fort rudimentaires, sont dans un état déplorable.

Nous aurions les mêmes observations à répéter au sujet des maisons 314 et 316 : exiguité, délabrement, manque d'air et de lumière, défaut d'ordre et de propreté. Les mansardes sont à peine éclairées (3 tuiles de verre dans la toiture) ; elles servent de chambre à coucher, l'une à six personnes, l'autre à sept. Ces maisons n'avaient pas de cabinet. Les occupants en ont construit un. Mais quelles latrines et dans quel état se trouvent-elles ?

Rue Nozé. — Les maisons 33-35 (une seule maison en réalité), 37 et 39, sont en très mauvais état, insalubres par suite du défaut d'éclairage, d'aérage et de propreté. Les habitants ont construit eux-mêmes leur cabinet d'aisance ; deux ont une fosse (simple trou en terre) vidé, irrégulièrement ; dans la troisième, les matières sont reçues dans un seau qui débordait le jour de la visite.

Au n° 33, huit personnes, une le jour et sept la nuit couchent dans la mansarde, mesurant 28 m³ 1/2 (hauteur 1^m70) ; au n° 37, dans la mansarde, cubant 25 mètres (hauteur 1^m60) dorment dix

Rue Grande Foxhalle.

N° 9. — Le propriétaire est invité à déplacer la latrine.

Le locataire est invité à congédier les logeurs et à veiller au bon entretien des porcheries.

Nos 174, 176 et 178. — La propriétaire est invitée à remédier à l'état de choses constaté.

Le rapport des délégués constate que les maisons ont été réparées et sont maintenant bien entretenues. Les latrines ne conviennent toutefois pas.

Nos 314 et 316. — D'après le rapport des délégués, le 314 est occupé par un petit ménage et bien entretenu. Le cabinet d'aisance est mieux installé.

Le 316 est inoccupé.

Le propriétaire a été invité à éclairer les mansardes et à pourvoir les maisons de latrines convenables.

Rue Nozé.

Au n° 33 il n'y a plus que six personnes. (Rapport des délégués).

Le propriétaire est invité à remédier au défaut d'éclairage, à blanchir régulièrement, à pourvoir d'une latrine convenable.

Le propriétaire des nos 37 et 39 a reçu les mêmes instructions.

Le locataire du n° 37 est invité à congédier ses logeurs.

Rue Grande Foxhalle.

N° 9. — Un autre ménage habite cette maison. Il comprend trois personnes ; il y a en outre trois logeurs.

La porcherie, la bergerie, etc., ont disparu.

La latrine ne répond pas aux exigences du règlement communal.

Les maisons sont mieux entretenues.

Les eaux qui autrefois séjournèrent près des habitations sont conduites par une rigole dans un trou creusé par le locataire, dans un terrain vague, à quelques mètres du n° 174.

Les latrines sont mieux entretenues.

Nos 314 et 316. L'une des maisons est occupée par un ménage de cinq personnes, l'autre par un de six.

Les cabinets d'aisance sont mieux installés, mais sont loin d'être conformément aux prescriptions du règlement communal.

Rue Nozé.

Il y a neuf personnes aux nos 33-35 ; 5 au n° 37 et 2 au n° 39.

Il n'y a pas de latrine au n° 39.

Les cabinets d'aisance des nos 33 et 37 sont toujours en mauvais état.

La maison n° 33 a été blanchie dernièrement.

personnes : le père, la mère, quatre filles (22, 19, 17 et 14 ans) et quatre garçons (11, 8, 6 et 4 ans).

Notons que trois des fils du premier ménage sont ouvriers houilleurs ; que dans le second, le père et les quatre filles travaillent. Dans l'un et l'autre ménage, on ne pourrait invoquer l'excuse de la misère.

L'unique pièce du n° 39 sert à un ménage de six personnes.

Rue Charles Martel. — Dans un réduit, derrière la cuisine de la maison portant les n°s 23-25, se trouvent un poulailler et des caisses à lapins, et dans le jardin, contre l'habitation, une porcherie. Ces annexes, mal éclairées, mal ventilées, sont aussi très mal entretenues, la maison ne vaut guère mieux et ce sont les habitants eux-mêmes qui ont construit leur cabinet d'aisance. Un simple trou, vidé irrégulièrement recueille les produits.

La maison n° 132 tombe en ruine. Le cabinet d'aisance, la porcherie, le poulailler, sont très mal entretenus, comme le logement d'ailleurs.

Rue Laixheau. — Dans cette rue, nous signalons particulièrement la maison n° 39, indigne de servir de logement à un être humain. Elle aurait d'ailleurs déjà été fermée pour cause d'insalubrité, d'après notre enquêteur. Elle est située dans une cour et se trouve en contre-bas de 0^m25. Vers le pignon, le toit descend à peu près jusqu'au niveau du sol. L'intérieur est sombre et sale ; trois petites fenêtres jettent un jour sinistre dans ce taudis d'un mètre nonante de hauteur. L'air y est irrespirable. Contre le pignon se trouve un vrai dépôt d'immondices et de déchets de cuisines. A quelques mètres, le liquide déborde d'une fosse d'aisance.

« L'interdiction absolue de cette maison s'impose », dirions-nous avec l'enquêteur.

Rue Charles Martel.

N^{os} 23 et 25. — La porcherie et le poulailler vont disparaître. (Rapport des délégués).

Le propriétaire est invité à construire une latrine convenable.

N^o 132. — Le propriétaire est invité à réparer le pignon Nord de l'habitation et le mur d'arrière de la forge ; à renouveler les plafonds ; à construire une latrine convenable.

Le locataire doit déplacer la porcherie et veiller à son bon entretien. Il devra se pourvoir d'une autorisation du Collège.

Rue Laixheau.

N^o 39. — Il serait impossible de loger ailleurs l'individu qui habite ce taudis, interdit à tout autre.

On veillera à ce qu'il y fasse plus propre.

Le dépôt est enlevé.

Rue Charles Martel.

Maisons inoccupées lors de la visite.

Maison démolie.

Rue Laixheau.

N^o 39. — Maison démolie.

Place de Laixheau. — La maison n° 38, dans une impasse, comprend deux pièces de $3^m65 \times 3^m60$. La cuisine mesure 2^m47 de hauteur, la mansarde 2 mètres. La maison n'est éclairée que d'un seul côté. La mansarde est sinistre ; pour tout meuble, des loques sales par terre, servant de couche aux huit personnes du ménage : le père, la mère, 3 garçons (20, 7 et 2 1/2 ans), 3 filles (24, 14 et 10 ans).

Lors d'une seconde visite, nous avons trouvé la jeune fille de 14 ans, malade, dans cette chambre.

Le ménage nous a avoué un revenu journalier de neuf francs.

Contre le pignon, dans l'impasse, on voit deux cabinets. Le siège de l'un était brisé ; celui de l'autre était souillé. Les deux bacs débordaient.

La maison n° 39 est délabrée, mal entretenue, les marches de l'escalier vacillent. Il n'y a pas de cabinet ; un peu de cendrées dans la cour, qui mesure 4^m250 , en tient lieu. Cette cour ouvre directement sur la place. L'enlèvement ne se fait pas régulièrement.

Au n° 41, au grenier non éclairé, ayant 2 mètres de hauteur, et où couchent deux enfants, une chaise percée remplace le cabinet, qui fait défaut dans cette maison.

Rue des Biens nationaux. — Le fumier de l'étable et de la porcherie du n° 19 est rarement enlevé. Les urines coulent dans la cour où elles sont récoltées dans un puisard, simple trou en terre, à 2 mètres de la cuisine.

La même situation existe au n° 33.

Rue du Progrès. — Dans les maisons 110, 112, 142 et 144, fort délabrées, les habitants ignorent la propreté. Les annexes, cabinets d'aisance, porcherie, etc., sont d'une saleté repoussante ; au n° 144 surtout. La fosse débordait lors de la visite et, comme la porcherie, se trouve presque à rue, c'est une véritable infection dont se plaignent les voisins.

Place Laixheau.

N^o 38. — Ordre a été donné aux habitants de quitter ce logement. Procès-verbal a été dressé pour malpropreté.

Réparer la latrine. Blanchir d'urgence.

N^o 39. — Blanchir d'urgence. Pourvoir la maison d'une latrine. Réparer l'escalier.

N^o 41. — Procès-verbal a été dressé pour malpropreté. Le propriétaire doit placer une latrine. Blanchir. Aérer la mansarde.

Rue des Biens nationaux.

N^o 19. — Réparer la latrine. Etablir une citerne à purin. Enlever régulièrement le fumier.

Au n^o 33, le puisard est comblé et la propreté est satisfaisante (Rapport des délégués).

Rue du Progrès.

Au n^o 110, il y a une fosse à purin et une latrine convenable.

Au n^o 112, munir le cabinet d'un baquet convenable.

N^o 142. — Réparer la latrine et

Place Laixheau.

N^o 38. — Une seule personne occupe cette maison. Il y fait assez propre. La latrine a été réparée ; elle est pourvue d'un bac qui est vidé régulièrement.

N^o 39. — La maison a été réparée et agrandie. Il y fait propre.

Nous n'avons rencontré personne dans cette maison.

Rue des Biens nationaux.

N^o 19. — La latrine a été réparée. Il y a une fosse à purin, mais le fumier est installé de telle façon que les urines ne peuvent s'écouler dans la fosse ; la cour en est pleine. Situation qui ne peut être tolérée.

N^o 33. — C'est mieux, ainsi que l'ont constaté les délégués de l'autorité locale.

Rue du Progrès.

Les travaux ordonnés par l'autorité locale ont été exécutés.

Rue du Chou. — Le voisin du ménage habitant au n° 46, marchand de bestiaux, possède une fosse trop près des habitations, mal entretenue et infectant tous les environs.

La maison n° 79 est fort mal entretenue; de mauvaises odeurs se perçoivent dans tout le logement. « La cuisine est infecte », écrit l'enquêteur. Contre l'habitation se trouvent une étable, une porcherie et un poulailler.

Le puits situé dans le jardin n° 131, donne une eau malsaine. Les habitants déclarent ne pas s'en servir et utiliser l'eau de la distribution.

Vous estimerez avec nous, qu'il ne convient pas de laisser subsister ce puits.

La maison n° 137 est l'une des plus malpropres que notre architecte ait rencontrées. La fosse d'aisance consiste en un simple trou en terre, situation regrettable dans une maison presque neuve. La vidange ne se fait pas régulièrement.

Rue du Tige. — La caisse du cabinet d'aisance n° 47, débordait le jour de la visite : ce ne doit pas être la première fois.

Au n° 55, la chambre où l'on dort, mesure 1^m80 × 4^m70, avec une hauteur de 1^m70. Ce local est mal éclairé et mal ventilé ; à côté se trouve un pigeonnier très mal entretenu. Dans tout le logement, la propreté fait défaut. La fosse du cabinet, simple trou en terre, n'est pas vidée régulièrement.

La maison n° 55 compte huit pièces (y compris le grenier) pour quatre ménages. Un seul est assez propre. Quand nous avons demandé à l'enquêteur si le cabinet d'aisance est aéré et éclairé, il a été forcé de répondre oui, puisqu'il n'y a pas de porte !

construire une fosse à fumier convenable.

N° 144. — Réparer la latrine. Le locataire a été invité à supprimer la porcherie.

La propreté ne laissait plus autant à désirer d'après les délégués.

Rue du Chou.

A supprimer dans le mois.

N° 79. — La maison est mieux entretenue. L'étable est réparée.
Construire une nouvelle latrine.

N° 131. — Supprimer ce puits.
Réparer la latrine ainsi que celles des maisons 133 et 135.

N° 137. — Réparer la latrine.
Procès-verbal pour malpropreté aux occupants.

Rue du Tige

N° 47. — La propreté était satisfaisante le jour de la visite des délégués.

N° 53. — Modifier l'éclairage de la chambre à coucher. Réparer la latrine.

La propreté est satisfaisante. Le pigeonnier doit disparaître.

N° 55. — La maison est mieux entretenue.

Réparer la latrine.

Rue du Chou.

Les voisins ne se plaignent plus. Nous croyons donc que le travail imposé a été effectué, sans avoir pu toutefois nous en assurer.

N° 79. — La latrine est pourvue d'une fosse cimentée. L'entretien est bon.

N° 131. — Latrine réparée; pourvue d'une fosse cimentée.

Le puits existe toujours.

N° 137. — La latrine a été réparée. La propreté ne laisse plus à désirer.

Rue du Tige

N° 47. — Maison inoccupée lors de notre visite.

N° 53. — La situation n'est pas meilleure. Le pigeonnier a toutefois disparu.

N° 55. — Il y a toujours quatre ménages, mais il fait assez propre.

Une latrine pour chaque locataire a été installée. Les fosses sont cimentées et couvertes.

Le puisard du n° 69, simple trou en terre, est au bord d'une servitude de 0^m80 de largeur, conduisant à plusieurs jardins. Il infecte tous les environs et constitue un danger pour les passants, car il est simplement recouvert de mauvaises planches.

Le puisard du n° 74 constitue une autre infection. La maison est mal entretenue. Huit personnes : le père, la mère, 4 garçons 20, 17, 9 et 6 ans) et 2 filles (15 et 2 ans) couchent dans la mansarde (hauteur 1^m80).

Le revenu journalier avoué du ménage est de 9 fr. 50.

Nous signalons, pour leur malpropreté et leur mauvaise installation, le cabinet d'aisance, la porcherie, le poulailler et le pigeonier de la maison n° 126.

La chambre à coucher de la maison 126¹ (dans une cour) n'est pas éclairée ; elle mesure 2^m25 × 3^m20 × 2^m ; elle n'a de communication qu'avec la cuisine ; il est impossible de l'aérer.

La maison n° 132, comprend une cuisine mesurant 3^m10 × 3^m80 × 2^m17, et une mansarde de 1^m30 de hauteur ! Ce taudis sert de logement à un ménage de cinq personnes. Pour tout meuble, on trouve : une table, un coffre, un banc, deux chaises et une paillasse servant de couchette. L'étage est « plein de puces » au dire des occupants.

Les maisons, 155 à 169 appartiennent au même propriétaire. Ce sont les habitants qui ont construit les cabinets d'aisance ; ceux-ci sont installés d'une façon tout à fait primitive. Les maisons 167 et 169 sont les plus mauvaises, tant à ce point de vue que sous le rapport de la propreté et de la salubrité.

Les maisons 195 et 197 sont dans une cour. Elles laissent à désirer sous tous les rapports. La latrine commune n'a pas de récipient ; les matières tombent à terre, les liquides se perdent par évaporation ou dans le sol par infiltration. Lorsque le tas est jugé suffisant, on le transporte à huit mètres des habitations contre le mur d'une écurie, ainsi que les rebuts de cuisine. Le dépôt infecte les environs.

N^o 69. — Supprimer le puisard. Changer l'emplacement de la latrine. Construire une fosse cimentée à un endroit convenable.

N^o 74. — Il fait plus propre. Les parents couchent au rez-de-chaussée. Le puisard est supprimé.

N^o 126. — La latrine est bien entretenue. Le poulailler est supprimé. La porcherie va disparaître. Eclairer la pièce signalée.

N^o 132. — Eclairer l'étage. Blanchir.

N^{os} 155 à 169. — Réparer les latrines. Blanchir à la chaux.

N^{os} 195 et 197. — Le dépôt est enlevé. Il fait plus propre. Blanchir. Réparer la latrine.

N^o 69. — Le puisard est supprimé. La latrine a été déplacée ; elle est pourvue d'une fosse cimentée.

N^o 74. — Le puisard est supprimé. La maison est bien entretenue. Les murs ont été blanchis récemment.

N^{os} 126 et 126^r. — Il a été entièrement satisfait aux instructions données par M. le Bourgmestre. Le poulailler et la porcherie sont supprimés. Il y a deux latrines munies de bacs et ceux-ci sont vidés tous les jours. La pièce signalée a été pourvue d'une fenêtre.

N^o 132. — Il y a un nouveau locataire depuis deux mois. Le ménage ne comprend plus que trois personnes. C'est la seule modification survenue.

N^{os} 155 à 169. — Nous avons visité l'une de ces maisons. Le ménage qui l'occupe y habite depuis 24 ans et lorsque nous demandons si l'on a réparé la latrine, si l'on a blanchi les chambres, il nous est répondu affirmativement, mais ce sont les habitants eux-mêmes qui ont effectué ces travaux.

Au n^o 195, il y a quinze jours que le ménage (4 personnes) y est installé. Les murs n'ont même pas été blanchis « et pourtant il le faudrait », nous dit le chef de ménage. Il n'y a pas de latrine. « J'en ai fait une, nous dit l'occupant, avec un bois de lit qui ne servait plus ».

Nous avons été voir cette latrine. Contre le mur d'une habitation de la cour, séparés de 40 centimètres l'un de l'autre, la tête et les pieds du bois de lit sont enfoncés dans le sol. C'est la latrine...

Rue Deffet. — Dans la cour ($3^m50 \times 5^m90$) se trouvent, à côté du n° 9, cinq cabinets et cinq fosses d'aisance. Ces latrines sont mal entretenues. A quelques mètres, dans une seconde cour, on rencontre un puisard, simple trou en terre, que notre enquêteur n'a pu s'empêcher de qualifier d'infection.

Rue Bossuron. — Nous faisons, au sujet du puits de la maison 31, les mêmes observations que pour celui de la rue du Chou, 131.

Les maisons 39, 41, 43 et 47, ont une latrine commune (pour 19 personnes, on ne peut plus mal entretenue ; elle n'a pas de porte. La fosse consiste en un simple trou en terre. Le fumier est répandu sur toute la surface de la cour commune.

A quelques mètres des habitations, un puisard empeste l'air. L'ordre et la propreté font défaut dans ces maisons.

Rue Derrière les Rhieux. — Les maisons 1, 1¹, 3, 3¹ et 5, possèdent des pompes établies sur les puits artésiens. L'existence d'un puits absorbant commun à ces habitations, n'est pas sans inspirer des doutes quant à la valeur hygiénique de l'eau, que les habitants trouvent bonne cependant.

La maison n° 19 de cette rue possède un puits et les occupants jugent l'eau qu'il fournit impropre à la consommation.

Le ménage locataire de cette maison est malpropre, de même que celui habitant au n° 13. Les murs de la fosse d'aisance de cette dernière sont pourris ; le puisard qui se trouve à côté devrait disparaître.

Rue Faurieux. — Les trois bicoques, n°s 113, 115 et 117, sont éclairées sur une seule face, délabrées, exigües (composées chacune d'une cuisine et d'une mansarde) ; les escaliers sont raides, dangereux ; l'ordre et la propreté font défaut. Les deux premières mesurent intérieurement 2 m. \times 4^m50 , hauteur 2^m17 à la cuisine, 2^m15 à la mansarde. Le n° 113 ne possède pas de

Au n° 197, il y a huit personnes. Le ménage habite cette maison depuis neuf mois. Le propriétaire avait réparé la maison lors de l'entrée des nouveaux locataires.

Rue Deffet.

Réparer les latrines.
Supprimer le puisard.

Rue Deffet.

Il a été donné suite aux instructions de l'administration communale.
La situation est satisfaisante.

Rue Bossuron.

Supprimer le puits.
» le puisard.
Pourvoir les habitations de latrines convenables.

Rue Bossuron.

Nous n'avons pu rencontrer les locataires du n° 31.
La situation des n°s 39, 41, etc., n'est pas modifiée.

Rue Derrière les Rhieux.

Les puits sont fermés (arrêté du Bourgmestre).
Réparer la latrine du n° 13.
Réparer le pignon du n° 25.

Rue Derrière les Rhieux.

Les habitants nous disent n'utiliser l'eau des pompes que pour le nettoyage.
Les latrines ont été réparées.

Rue Faurieux.

Ces maisons doivent disparaître lors de l'amélioration de la rue.
Elles ne valent pas les réparations qu'elles exigent.
Réparer les latrines en pouvoir le n° 113.

Rue Faurieux.

Maisons démolies.

cabinet ; la latrine du 117 n'a pas de récipient. Les déchets de cuisine sont jetés sur les jardins et y restent.

La situation signalée lors d'une première visite en septembre 1903 était plutôt pire lors de la seconde, en novembre 1904.

Impasse Lajot. — La maison n° 9, visitée en juillet 1903, était d'une malpropreté repoussante. Dans la mansarde, dix personnes : le père, la mère, 6 garçons (18, 14, 12, 8, 7 ans et 14 mois) et 2 filles (15 et 4 ans) dormaient sur des loques.

Le père, deux garçons et une fille gagnaient cependant un salaire suffisant pour permettre la location d'un logement convenable.

Nous n'en finirions pas si nous devions relever tous les cas d'insalubrité notoire, appelant l'intervention d'une autorité qui se soucie de l'hygiène publique.

Nous annexons à la présente un tableau qui vous donnera une vue d'ensemble de la situation des maisons visitées.

140 d'entre elles ne sont éclairées que d'un côté ; autant de maisons malsaines.

140 cuisines et 348 chambres où l'on dort ont moins de 2^m50 de hauteur. Autant de locaux que les hygiénistes condamneront.

Il est très loin de notre pensée, Monsieur le Bourgmestre, de rendre votre Administration responsable de la situation que nous venons de décrire. La plupart des maisons que nous avons signalées au cours de ce rapport ont été bâties il y a de nombreuses années. A cette époque, les autorités étaient moins soucieuses qu'actuellement des prescriptions de l'hygiène et la tâche qui incombe à leurs successeurs n'en est que plus ardue.

D'autre part, les efforts les plus énergiques d'une administration zélée se heurteraient à l'apathie, à la montreuse insouciance de beaucoup d'habitants, ainsi qu'à leurs préjugés.

Il y a beaucoup à faire pour l'éducation sanitaire de la population. Il y a toute une propagande à exercer.

Dans leurs causeries aux élèves des écoles d'adultes, vos instituteurs pourraient appeler l'attention des jeunes gens sur la nécessité d'un logement sain et sur les facilités accordées aux ouvriers qui voudraient se bâtir une maison avec le concours des Sociétés.

Le moyen le plus efficace, c'est la surveillance de la police locale. Nous nous félicitons d'avoir, au cours de notre enquête, éveillé son attention ; nous avons eu, à plus d'une reprise, la

Impasse Lajot.

La maison est occupée par une personne seule.

Il y fait propre.

Impasse Lajot.

Les maisons de l'impasse ont été blanchies récemment.

Il fait propre. On a supprimé un certain nombre de ménages pour donner plus d'aisance aux autres. L'amélioration est sensible. Les latrines laissent pourtant à désirer.

satisfaction de voir le fonctionnaire qui accompagnait notre enquêteur, s'employer spontanément à faire disparaître des causes flagrantes d'insalubrité.

Mais une visite ne peut suffire.

La surveillance doit être constante, répétée ; elle doit être aussi sanctionnée par des procès-verbaux, quand des infractions aux règlements seront constatées.

Mais la première mesure à prendre par l'Administration communale de Herstal, celle à laquelle nous attachons une grande importance, est la revision de son règlement sur les bâtisses. Il importerait aussi de veiller à son application.

Nous ne répéterons pas les considérations développées dans notre rapport prérappelé du 28 octobre 1904.

La question la plus urgente, celle pour laquelle il faut nécessairement trouver une solution, est celle de l'enlèvement des boues et immondices. Il n'est pas possible de laisser subsister plus longtemps 254 fosses non maçonnées, ni cimentées, situées en pleine agglomération.

Ici, il faut bien le reconnaître, les habitants ne sont pas toujours responsables des situations épouvantables que nous avons signalées au cours de ce rapport.

« Où pourrions-nous déposer nos bacs ? » nous a-t-on dit à plus d'une reprise ; « nous n'avons pas de jardin et la commune n'enlève pas les immondices ».

Nous avons déjà attiré votre attention à ce sujet, le 28 octobre 1904.

Nous vous rappellerons aussi le rapport circonstancié de notre collègue, M. le professeur Félix Putzeijs, que nous vous avons transmis le 27 juin dernier, en réponse à votre lettre du 5 avril, Secrétariat n° 643, au sujet de l'existence de puits perdus en votre commune.

Nous adressons copie de la présente à M. le Gouverneur de la Province et à la Commission médicale.

Nous vous serions obligés, Monsieur le Bourgmestre, de nous faire connaître les mesures que vous aurez prises en suite de la présente.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de notre considération très distinguée.

POUR LE COMITÉ :

Le Secrétaire,
E. MAHAIM.

Le Vice-Président,
F^d HANQUET.

Annexe à la lettre du 13 janvier 1906

Nos d'ordre	R U E S	Nombre de maisons visitées	DATE de la visite	Maisons éclairées sur une seule face	Nombre de pièces ayant moins de 2 ^m 50 de hauteur		Nombre de maisons n'ayant pas de latrines	Cabinets d'aisance sans réceptient	Nombre de fosses qui ne sont ni maçonnées ni cimentées
					Cuisines	Chambres à coucher			
1	du Lin	4	mai 1904	—	—	—	—	—	2
2	Nadet.	20	id.	9	5	21	5	—	10
3	de la Tombe	9	juin 1904	2	—	5	—	—	2
4	Grande Foxhalle	15	id.	5	—	7	—	—	10
5	Cour Hufnalle	2	id.	—	—	1	—	—	—
6	Nicolas Defrècheux	9	id.	2	3	3	—	—	3
7	Nozé	11	id.	4	2	6	1	—	6
8	Laixheau	17	id.	3	6	10	4	1	11
9	Place Laixheau	30	id.	8	10	27	2	—	16
10	des Biens Nationaux	11	id.	—	—	—	—	—	8
11	Petite Foxhalle	23	id.	5	2	10	—	—	7
12	Charles Martel	12	id.	4	7	9	1	—	6
13	Champ de Foxhalle	2	id.	1	2	1	1	—	1
14	du Progrès	28	août 1904	8	2	14	—	—	16
15	Thier des Monts.	58	juillet 1904	18	13	47	3	—	34
16	de l'Economie.	12	août 1904	—	—	4	—	—	2
17	Andrien Cartier	32	id.	1	—	5	—	—	7
18	Croix Jurlet	54	août et octobre 1904	6	5	17	—	—	20
19	André Deprez.	42	octobre 1904 et juillet 1905	—	—	—	—	—	1
20	Voie du Taureau.	29	juin 1905	4	7	7	7	—	9
21	du Chou	51	juillet 1905	—	10	9	—	—	7
22	du Tige	93	juillet et sep- tembre 1905	25	25	65	—	1	38
23	Deffet.	4	septembre 1905	4	—	2	—	—	1
24	Bossuron	28	id.	2	8	20	1	—	14
25	Derrière les Rhieux	17	id.	—	4	6	—	—	7
26	Impasse Clabeck.	9	juin 1903	—	9	7	—	—	—
27	Place de la Foire	6	septembre 1903	4	3	5	2	—	1
28	Faurieux	33	id.	4	11	14	2	—	6
29	Berlandeux	9	août 1903	5	1	2	—	—	—
30	Impasse Lajot	7	juillet 1903	7	—	6	—	—	—
31	Piedbœuf	9	septembre 1903	4	—	10	—	—	8
32	Hoyoux(Cour Fontaine)	6	id.	3	3	6	—	—	1
33	Impasse Fontaine	2	juillet 1903	2	2	2	2	—	—
		694	—	140	140	348	31	2	254
34	Impasse Pirotte	7	} pour mémoire ; voir notre rapport du 9 juillet 1903.						
35	» Cornélis	12							
		713							



ANNEXE IV



RAPPORT adressé à M. le Bourgmestre de Herstal,
le 28 novembre 1907. ⁽¹⁾

MONSIEUR LE BOURGMESTRE,

L'enquête sur le logement ouvrier est actuellement terminée dans votre commune.

Avant d'entreprendre le dépouillement de nos cahiers, nous avons procédé à une revue rapide de ceux relatifs aux maisons situées dans les parties de la localité dont il n'est pas fait mention dans nos rapports des 28 octobre 1904 et 13 janvier 1906.

Nous résumons brièvement ci-dessous, rue par rue, nos observations.

⁽¹⁾ Ce rapport a été approuvé par le Comité, en séance du 19 novembre 1907, et l'impression en a été ordonnée.

Rapport des délégués du Comité.

Visites faites en juillet et août 1909.

M. le Bourgmestre n'a pas fait connaître les mesures prises en suite du rapport de 1907.

Nous avons pu, au cours de nos visites, nous convaincre que l'autorité locale est intervenue énergiquement, comme elle l'avait fait précédemment.

Malheureusement, la vigilance des administrations se relâche un peu lorsqu'elle n'est plus stimulée, de sorte que la routine et l'insouciance reprennent le dessus chez les habitants.

Il n'est pas douteux que, si notre visite avait suivi de plus près l'action de la police, nous eussions eu à nous féliciter davantage des résultats constatés ; cependant il est indéniable qu'une amélioration appréciable s'est produite à Herstal.

Nous consignons dans le même ordre que dans le rapport, les observations que nous avons recueillies au cours de nos récentes visites.

Rue Hayeneux. — Les maisons n^{os} 14 et 16 sont en retrait. Un mauvais mur clôture l'avant-cour. Dans celle-ci, deux écuries, en mauvaises planches, une étable avec deux chèvres, un réduit avec des caisses à lapins, une niche avec deux gros chiens, une cuisine, en planches également : le tout mal entretenu. Le fumier, les urines, le produit des latrines sont recueillis dans une fosse à air libre. La fosse, au n^o 16, est à 2^m50 de la cuisine. L'intérieur répond à l'extérieur ; il fait particulièrement infect au n^o 16.

La maison n^o 84 est en retrait. On y accède par une ruelle de 2 mètres de largeur à peine. Cette maison comprend deux pièces assez vastes, mais trop basses : 2^m15 de hauteur au rez-de-chaussée et 2 mètres à l'étage. Dans la cour, trop près de la maison, une latrine mal entretenue ; contre la latrine, une fosse à air libre qui n'est pas vidée régulièrement.

A tous ces défauts s'ajoutent ceux provenant de l'incurie du ménage et de la surpopulation. Neuf personnes : le père, la mère, 6 garçons de 24, 22, 18, 13, 9 et 7 ans, une fille de 12 ans, n'ont comme couchette qu'un lit et une paillasse. Cependant le père et trois garçons travaillent et le revenu journalier avoué du ménage est de fr. 13,50.

Au n^o 118, la cuisine, une ancienne grange, communique directement avec une écurie. Il en existe une seconde, ainsi qu'une porcherie ; le pigeonnier est installé à l'entre-sol. Toutes ces annexes sont aussi mal entretenues que le logement lui-même. Le puits, situé dans la cour, fournit une eau malsaine, nous disent les habitants.

La maison 124 est assez bien entretenue, sauf cependant à l'entre-sol, où le renouvellement de l'air ne se fait pas bien. Dans l'une des pièces couchent trois logeurs ; dans l'autre, qui sert d'atelier de cordonnier pendant le jour, quatre enfants du ménage.

Au n^o 152, la salle de café est seule assez bien entretenue. Les autres pièces ne sont jamais aérées. Ici aussi, nous avons trouvé des logeurs.

Aérer les locaux et les tenir propres, c'est, semble-t-il, le moins que l'on puisse exiger dans une maison de logement.

Impasse Germeau. — Un des endroits les plus détestables de la commune. Les maisons visitées sont éclairées d'un seul côté ; les pièces ont trop peu de hauteur, surtout aux étages ; les

Rue Hayeneux. — Il n'y a plus qu'un seul ménage pour les deux maisons 14 et 16. La propreté est satisfaisante dans le logement. La cour est moins encombrée ; la fosse a disparu.

Il reste cependant une écurie. On nous dit bien que la police a prescrit d'enlever le fumier journallement, mais nous sommes autorisés à croire que les recommandations de l'autorité ne sont pas toujours scrupuleusement observées.

Les deux fois que nous nous sommes présentés, les habitants du n° 84 étaient absents. Mais nous avons noté que les fenêtres de l'étage étaient ouvertes.

N° 118. — Il n'y avait personne lors de notre visite.

Nos 124-152. — On ne pourrait que répéter les termes du rapport.

Impasse Germeau. — C'est toujours un endroit détestable. La propreté fait défaut dans les logements ; les façades et les murs intérieurs devraient être blanchis ; les latrines sont mal installées et mal

logements sont exigus ; ils ne comprennent le plus souvent que la cuisine et la chambre à coucher ; ils sont mal entretenus et surpeuplés ; nous avons trouvé 3 ménages de 4 personnes, 3 de 5, 1 de 8, 3 de 10, et 1 de 11. Les latrines servent à plusieurs ménages ; elles sont détestables ; la fosse n'est pas vidée régulièrement. Une rigole, qui aboutit à un puits perdu, recueille les eaux usées, mais l'écoulement ne se fait pas normalement. Il y a de mauvaises odeurs à l'extérieur comme à l'intérieur des maisons.

Rue des Ecoles. — Rien à signaler. Ce serait parfait si l'évacuation des eaux usées et des matières excrémentitielles était mieux assurée.

Ruelle du Pied des Vignes. — Il existe un projet d'élargissement de cette ruelle. Sa réalisation fera sans doute disparaître bientôt les bicoques que l'on y trouve encore.

La maison n° 9 est humide, la cave est souvent inondée, il y a constamment des eaux sales (urines et eaux de lessive) près de l'habitation ; l'intérieur est malpropre.

La situation est identique aux n^{os} 27 et 29. Dans cette dernière maison, on dort dans une alcôve sans air, ouvrant sur la cuisine.

Les puits des maisons n^{os} 35 et 55 fournissent une eau de mauvaise qualité.

La propreté du tunnel près du charbonnage laisse souvent à désirer ; ce n'est alors qu'un dépôt de boues, d'urines et de déjections.

Quai du Bassin et quai du Canal. — La maison n° 2 n'a pas de latrine, le puits fournit une eau de qualité douteuse.

La maison n° 47 est aussi sale qu'elle est délabrée. Le puits dans la cour est suspect. La latrine, le poulailler et le chenil sont très mal entretenus.

Rue Saint-Lambert. — Dans l'impasse 289, sept maisons vieilles, quatre en contre-bas, basses, aux étages surtout, les caves inondées par les eaux sales provenant d'un syphon ; la propreté fait défaut, particulièrement aux n^{os} 289¹ et 289⁷. Près du cabinet d'aisance, au n° 289⁵ se trouve un dépôt d'ordures de toute nature.

entretenuës ; des eaux sales, des urines stagnent dans la rigole de l'impasse ; le puits perdu devrait disparaître.

Comme précédemment on peut dire : « Il y a de mauvaises odeurs à l'intérieur comme à l'extérieur des maisons. »

Rue des Ecoles. — Nous ne pouvons que répéter les termes du rapport. On nous dit cependant que la rue sera pourvue prochainement d'un égout.

Ruelle du Pied des Vignes. — C'est au n° 11 plutôt qu'au n° 9 que s'appliquent les observations du rapport.

Lors de notre visite les eaux de pluie formaient une véritable mare, la maison était à peu près inaccessible. Et cela se reproduit chaque fois qu'il pleut.

L'humidité rend cette maison inhabitable.

Au n° 29, la situation est améliorée, il fait propre ; il n'y a qu'un seul occupant. Il n'en est pas de même au n° 27 : l'encombrement ajoute ses inconvénients à ceux résultant de l'humidité, de l'exiguïté, de la malpropreté.

Au n° 55, l'eau aurait été reconnue bonne.

Au n° 35, la police a interdit aux habitants d'utiliser l'eau de la pompe. Mais celle-ci n'a pas été fermée. On ne s'en sert que pour nettoyer, nous dit-on. Comme nous constatons qu'on lavait les légumes à cette pompe « c'est de la salade, nous fut-il répondu, mais nous ne voudrions pas de cette eau pour faire le café. »

Quai du Bassin et quai du Canal. — Il n'y a pas toujours de latrine au n° 2, la pompe est encore utilisée. La propreté est parfaite.

N° 47. — Maison qui n'a pu être visitée.

Rue Saint-Lambert. — Le syphon existe toujours, de même que les inconvénients qui en résultent. Le dépôt signalé a disparu. Nous avons visité cinq maisons. Les chambres avaient été blanchies récemment. A une seule maison nous constatons les fenêtres fermées à l'étage. C'est avec satisfaction que nous avons entendu une brave ménagère nous déclarer : « La Commission d'hygiène recommande d'aérer les chambres, c'est M. le commissaire qui est venu le dire. »

Rue des Trois Pierres — L'ordre et la propreté font défaut dans les maisons n^{os} 34, 36, 38 et 52, sur'out aux étages. L'eau fournie par les pompes est de qualité douteuse.

Rue Haute-Marexhe. — La maison n^o 12 est délabrée, humide et très sale. Dans la cour, une latrine et un poulailler sont mal entretenus.

Rue de Marexhe. — Nous avons visité 36 maisons situées dans 8 cours ou impasses aboutissant à cette rue. Généralement ces maisons comprennent une pièce au rez-de-chaussée et une à l'étage ; elles ont trop peu de hauteur, elle ne sont éclairées que d'un seul côté.

L'impasse au n^o 44 est en contre-bas de la rue ; aussi les caves sont-elles souvent inondées. Les deux maisons visitées sont humides et délabrées, adossées à une usine, mal entretenues, Un ménage de sept personnes loge au n^o 2, un de huit personnes au n^o 3. En face de cette dernière maison, se trouvent trois latrines malpropres ; l'impasse a 3 mètres de largeur.

Sauf au n^o 2, les maisons de l'impasse 48 sont bien entretenues. Cette impasse est pavée. Une rigole reçoit les eaux de rebut et les conduit à une fosse non maçonnée et à air libre. Les habitants se plaignent des odeurs qui se dégagent de cette fosse.

Les trois maisons de l'impasse 49 sont en contre-bas et par suite souvent inondées. Celles portant les n^{os} 2 et 3 sont mal entretenues. Les mansardes sont à peine aérées. Au n^o 2, on couche dans une alcôve sans air qui ouvre sur la cuisine.

Dans l'impasse 68, les maisons 3 à 7 sont délabrées et généralement mal entretenues. La latrine du n^o 4 est dans un état détestable ; le récipient déborde ; aux n^{os} 5 et 6, il n'y a pas de récipient, les matières tombent à terre et on ne les enlève que lorsque le trop plein rend la latrine inaccessible ; c'est une véritable infection. Au n^o 7, il n'y a pas de latrine. L'habitant déclare se servir de celles des voisins. Tous les endroits lui conviennent, écrit notre enquêteur, même son logement. Les voisins se plaignent de la malpropreté de cet individu.

Un locataire s'est plaint dans une seule maison, la seule d'ailleurs qui ne soit pas blanchie. Il s'agit d'un ménage entré depuis trois semaines, mais malgré ses promesses, le propriétaire ne fait pas nettoyer la façade.

Rue des Trois Pierres. — Au n° 34, la maison est fermée. Au n° 38, le propriétaire a fait installer l'eau alimentaire. La pompe n° 36 est fermée. Les habitants se plaignent de l'éloignement de la borne-fontaine publique.

L'entretien est bon dans les trois maisons visitées. Elles sont pourvues de nouvelles latrines avec fosse cimentée et couverte.

Rue Haute Marexhe. — Au n° 12, il y a un autre ménage. La propreté est satisfaisante. La latrine a été réparée, le poulailler a disparu.

Rue de Marexhe. — A l'impasse n° 44, il n'y a qu'un seul remède : sa disparition. Le puisard déborde, les latrines sont dégoûtantes. L'une des deux maisons n'était pas habitée ; dans l'autre, le locataire était absent lors de notre visite. Les vitres brisées remplacées par des loques, les lambeaux de rideaux sales accrochés aux fenêtres nous donnaient une idée de ce que pouvait être l'intérieur. Le mur en face, très haut, doit empêcher la lumière de pénétrer dans le logement ; les fumées de l'usine assombrissent encore l'impasse. Ce coin inhospitalier, sombre et triste, est indigne de notre époque, indigne surtout d'une localité de l'importance de Herstal, et l'on se sent pris de malaise en pensant que de nos semblables puissent y vivre.

La situation est quelque peu améliorée dans l'impasse 48 où plutôt la nuisance signalée a été déplacée. Les eaux stagnent dans les jardins et, n'ayant pas d'issue, se perdent soit par évaporation, soit par infiltration dans le sol. Les habitants continuent à se plaindre des mauvaises odeurs.

Dans l'impasse n° 49, nous avons trouvé de gros ménages, cependant l'ordre et la propreté sont remarquables. A l'étage, des fenêtres étaient largement ouvertes. La latrine a été pourvue d'une fosse cimentée.

N° 68. — La propreté est satisfaisante dans les huit maisons ; six d'entre elles avaient les fenêtres ouvertes.

Il y a une amélioration incontestable, mais une ombre subsiste : la latrine du n° 4 est toujours détestable ; la fosse des cabinets, situés au bout de l'impasse, à 6 mètres de la dernière maison, constitue une véritable infection.

Rue Hoyoux. — Une des belles rues de la localité. Les quelques vieilles maisons que l'on y trouve encore sont destinées à disparaître. Malheureusement, là aussi les latrines laissent à désirer, les fosses consistent trop souvent en un simple trou que l'on vide irrégulièrement.

Nous avons déjà signalé la *cour Fontaine* qui aboutit à cette rue, près du n° 431. Plusieurs maisons de cette cour sont en reconstruction, mais la plus mauvaise, la plus vétuste, la plus humide, la moins éclairée, la moins bien entretenue, la première à gauche dans la cour est restée debout, plus sordide encore s'il était possible.

Dans une autre cour, derrière le n° 274, la maison est en très mauvais état et fort mal entretenue. Le grenier et la mansarde servent de chambre à coucher. On n'y ouvre jamais les fenêtres et les odeurs sont intolérables.

Rue Piedbœuf. — Nous sommes retournés dans cette rue déjà signalée dans un précédent rapport pour revoir les trois petites maisons numérotées 26.

La première, à rue, comprend deux pièces éclairées d'un seul côté ; elle est mal entretenue et trop exigüe pour un ménage de cinq personnes.

La suivante, dans la cour, présente les mêmes défauts avec cette aggravation que le ménage compte huit personnes au lieu de cinq.

La troisième est indigne de servir d'habitation. Les fenêtres sont clouées ; les vitres qui manquent sont remplacées par du papier ; l'intérieur n'est plus qu'un dépôt de chiffons et de loques sales. On ne peut se figurer la malpropreté et l'infection de ce taudis.

Rue Petite Voie — Au n° 53, l'une des chambres où l'on dort n'a pas d'air, aussi les odeurs persistent, bien que le ménage soit propre.

La même situation existe aux n^{os} 108⁵, 108⁶, 108⁷.

Au n° 53¹ la mansarde a été partagée en deux et sert de chambre à coucher et de pigeonier.

Au n° 59, le renouvellement de l'air se fait mal, le ménage est malpropre, le cabinet d'aisance n'a pas de récipient.

La maison n° 154 est l'une des plus sales que notre enquêteur ait visitée.

Il fait malpropre également aux n^{os} 196, 228, 230 et 231.

Les latrines sont souvent défectueuses. Nous en signalons plus haut une qui n'a pas de récipient.

Rue Hoyoux. — La situation est plus déplorable que jamais dans la maison signalée *Cour Fontaine*. Un marchand de volailles y habite. Homme et bêtes vivent ensemble dans ce taudis immonde. Au grenier se trouve un pigeonnier. Le locataire était absent, nous nous en sommes félicités, car, d'après l'aspect extérieur de la maison, nous aurions hésité à entrer.

Dans la cour même, une niche de chien ; autour, de la paille humide, des urines, des excréments, des débris d'animaux. Nous comprenons que les voisins se plaignent.

Au n° 274, l'entretien est satisfaisant, les fenêtres étaient ouvertes à l'étage, la latrine est munie d'une fosse cimentée.

Rue Piedbœuf. — La situation n'est pas améliorée dans les trois maisons n° 26.

Les deux premières sont toujours aussi encombrées et aussi mal entretenues. C'est là que l'intervention des autorités pourrait utilement s'exercer ; il y a des enfants à préserver des dangers de la malpropreté et de la promiscuité.

La troisième, c'est une horreur, mais le pauvre diable quelque peu inconscient qui habite là, serait peut-être dépaycé ailleurs. Ce logement devrait être interdit à tout autre.

Rue Petite Voie. — Les améliorations constatées sont nombreuses. Nous reproduisons ci-après, dans leur laconisme, les observations que nous avons consignées au cours de notre visite.

N° 53. — Les deux chambres de l'étage sont éclairées. Propreté satisfaisante.

N° 53¹. — Il n'y a plus de pigeonnier.

N° 59. — Propre. Latrine raccordée à l'égout.

N° 58, où le propriétaire habite. La latrine est raccordée, mais il y a toujours une fosse au n° 60 occupé par un locataire.

N° 87. — Fosse à supprimer. Situation très mauvaise.

N° 102. — Fosse couverte. Pas d'odeur.

N° 108. — Les sept maisons de la cour sont propres, ont les fenêtres ouvertes.

Aux n^{os} 11, 58, 60, 87, 102¹, 154, 198, 228, la fosse consiste en un simple trou en terre, ni maçonné, ni couvert.

Place Licour. — Ici encore, nous rencontrons des latrines installées en dépit de l'hygiène la plus élémentaire, malgré les prescriptions du règlement communal.

La maison 213 présente tous les inconvénients résultant de la vétusté, de la surpopulation et du désordre. La maison est riche en animaux de toutes espèces : un cheval, des cochons, des poules, des lapins, le tout installé d'une façon très rudimentaire, dans des réduits en planches. Inutile d'ajouter que ces annexes sont mal entretenues et que dans la cour ou dans les étables les urines et le fumier séjournent.

Les murs, les plafonds, les fenêtres, les escaliers, les planchers sont mauvais dans la maison n^o 316. Nous n'ajouterons pas le carrelage à notre énumération : il n'y en a pas. Dans la cuisine, qui sert aussi d'atelier d'armurier, c'est la terre battue, à niveau irrégulier.

Rue de l'Abbé. — Les maisons de cette rue sont de construction récente et sans être des maisons modèles, elles marquent au point de vue de l'hygiène, du confort, de la décence, un progrès que nous soulignons avec plaisir.

Quel contraste entre ces maisons et celles qui se trouvent dans l'impasse à l'entrée de la rue.

Au n^o 4, nous trouvons une bicoque adossée à une écurie, composée d'une seule pièce mal éclairée de 3^m70 × 2^m20 avec une hauteur de 2^m15. Le sol est couvert de mauvaises briques. Ce logement ne conviendrait même pas comme écurie. L'intérieur est sale, l'air y est à peine respirable.

La maison n^o 6 est humide, la cave est souvent inondée, les murs, les planchers, les plafonds sont mauvais ; l'éclairage et l'aération sont insuffisants, le logement est mal entretenu.

Aux n^{os} 10 et 12, l'étage est inhabité ; il n'y a pas de plancher. Ces maisons sont aussi vétustes et aussi sales que les précédentes.

La maison n^o 8 ne vaut pas beaucoup mieux. Elle est cependant plus aérée. Il fait aussi assez propre à la cuisine, mais le désordre se retrouve dans la chambre à coucher. Ici, le ménage compte quatre personnes, tandis que les autres maisons n'en abritent qu'une ou deux.

- N° 154. — Fosse maçonnée et couverte.
N° 196. — Pas de cabinet. Logement sale et encombré.
N° 198. — La latrine a été placée par le locataire ; elle se trouve trop près du quai, la fosse déborde. Mauvaises odeurs.

Place Licour. — N° 213. — Maison qui n'a pu être visitée.

N° 316. — Même situation que celle signalée dans le rapport.

Rue de l'Abbé. — Le n° 4 n'est plus habité ; il est interdit de louer encore ce local. Il devrait en être de même des autres maisons de l'impasse, surtout des n°s 10 et 12.

Les murs sont humides et sales ; le plafond boursoufflé, près de tomber par endroits, est littéralement devenu noir. Au n° 12, dans le réduit, derrière la cuisine, la toiture est défoncée, le mur du fond ne tient plus.

A ces inconvénients s'ajoutent le défaut d'aérage, le manque de propreté ; les odeurs qui se dégagent de locaux humides et renfermés.

Rue de la Roche. — La rue est en assez bon état dans la moitié de sa longueur. Il n'en est plus de même dans la partie comprise entre la rue de l'Abbé et le canal. Des travaux d'amélioration s'imposent et nous ne doutons pas que si les finances de la commune le permettent, ils seront entrepris à bref délai.

Ce qui s'impose et qui peut se faire sans frais, c'est l'enlèvement du dépôt d'ordures qui se trouve au bas de la rue, à l'entrée du quai de l'Abattoir. Les habitants se plaignent de l'infection qui se dégage de ce dépôt ainsi que de la rigole près de la maison n° 14, toujours remplie d'eaux sales.

Les latrines de la généralité des maisons visitées dans cette rue sont mal installées et mal entretenues.

La propreté fait défaut dans les maisons n^{os} 17, 21, 23, 50 et 70.

L'occupation de la maison n° 21, n'est pas sans danger, des briques se détachent de la cheminée et pourraient blesser les habitants. Ce logement comprend deux pièces assez grandes, 4 mètres × 5, mais peu hautes : 2^m50 au rez-de-chaussée et 2^m40 à l'étage. Dans cette dernière pièce, mal éclairée, on dort de jour et de nuit. Ce logement est trop exigü pour un ménage de dix personnes. Ajoutons que le revenu journalier avoué dépasse dix francs par jour.

Au n° 70, dans la mansarde (2 mètres de hauteur) où couchent deux personnes, se trouve un pigeonnier. L'une des fenêtres a été bouchée.

Cour de l'Abattoir. — Au n° 3, maison humide, sans cave, en contre-bas de 30 centimètres, comprenant deux pièces, la chambre à coucher est très mal entretenue, l'air ne s'y renouvelle pas, nous n'y avons trouvé qu'un lit ; le ménage comprend le père, la mère, deux garçons (17 et 8 ans), 3 filles (14, 12 et 10 ans). Le fils de 17 ans travaille la nuit.

Au n° 6, maison humide et délabrée, de niveau, éclairée d'un seul côté ; la lumière ne pénètre pas dans le logement à cause de la hauteur du bâtiment (6 mètres) devant la façade et du peu de largeur (moins de 3 mètres) de l'impasse.

Au n° 9, la maison est délabrée, mal aérée, mal entretenue. A 5 mètres, une fosse infecte, à air libre, recueille les eaux et les détritüs.

Au n° 9 *bis*, maison humide, délabrée, sans cave, mal aérée, la pièce de l'étage mesure 1^m65 de hauteur, mal entretenue. Le seau de la latrine, les déchets de ménage, les eaux sales sont versées dans la cour, en tas, à quelques mètres de l'habitation.

Rue de la Roche. — Le dépôt d'ordures du bas de la rue a disparu, la rigole signalée n'a plus été obstruée.

Mais les latrines laissent toujours à désirer.

L'habitation n° 21 a été nettoyée ; un nouveau locataire y était entré depuis quelques jours lors de notre visite. C'est un trop gros ménage (8 personnes) pour si peu de place, mais la propreté compense un peu les mauvais effets de l'encombrement.

Il fait plus propre aux n^{os} 23 et 50, sans que ce soit cependant bon.

Nous n'avons rencontré personne au n° 70.

Cour de l'Abattoir. — Nous ne pourrions que répéter les termes du rapport.

L'attention de l'autorité locale devrait se porter spécialement sur les maisons 3, 4, 6, 9^{bis}, 13 et 17 ; l'humidité les rend à peu près inhabitables. Au n° 4, l'humidité suinte des murs jusqu'à une hauteur de plus de deux mètres au rez-de-chaussée.

Les toitures des n^{os} 9^{bis} et 18 sont en très mauvais état. Les latrines laissent toujours à désirer. C'est souvent le locataire qui a construit la latrine : quatre planches mal jointes, une autre formant siège, un trou infecte, constituent tout l'appareil. Nous sommes loin des prescriptions du règlement communal.

Au n° 10, maison délabrée, un peu mieux aérée sans que les mauvaises odeurs soient moins fortes que dans les autres maisons. Le logement, la latrine, la porcherie, le poulailler sont dégoûtants. Le poulailler est installé contre la fenêtre du n° 11, maison de la propriétaire.

Cette maison est humide, en contre-bas ; le logement est assez propre, mais l'aérage étant insuffisant, l'air n'est guère plus respirable qu'ailleurs.

Au n° 13, même situation ; délabrement, humidité, défaut d'aérage, mauvais entretien, odeurs intolérables.

Au n° 16, même situation encore, la cuisine est pavée de mauvaises briques, le plafond est en bois peint à la détrempe, l'étage (hauteur moyenne 1^m30) est à peine aéré.

La maison n° 17 ne vaut pas mieux ; le sol de la cuisine est recouvert de briques et de pavés cassés, dans la mansarde où l'on dort, à peine aérée, est installé un pigeonnier. Lors d'une seconde visite, ce logement n'était plus habité ; il ne devrait plus l'être.

La maison n° 18 un peu moins délabrée, se compose de deux pièces assez vastes, mais trop basses (2^m50 et 1^m30). La cuisine est assez propre mais le désordre se retrouve à l'étage. A côté, dans un réduit, est installé un dépôt de chiffons.

Les maisons de cette cour que nous n'avons pas signalées n'étaient pas habitées lors de l'enquête et autant que nous avons pu en juger, elles ne valent pas mieux que celles décrites ci-dessus.

Les latrines de la cour sont généralement dans un état voisin de la barbarie. Elles servent habituellement à deux ménages qui se disputent le droit de ne pas les nettoyer. Les sièges sont souillés, les récipients débordent ; quand il y a une fosse, elle n'est ni maçonnée, ni couverte.

Avenue du Pont Herstal-Wandre. — Au n° 6, nous trouvons deux latrines, une dans la cour, l'autre dans la cuisine. Ces latrines comme celles des six autres maisons visitées dans cette rue, sont raccordées à la citerne de la maison n° 12 ; l'an dernier, nous dit-on, les différents locataires se sont cotisés pour faire vider cette citerne, qui ne l'avait pas été depuis six ans.

Ailleurs qu'au n° 6, les latrines sont installées dans une petite cour vitrée.

Inutile d'ajouter que les odeurs se répandent dans les habitations.

Avenue du Pont Herstal-Wandre. — Les locataires ont changé dans plusieurs maisons, la propreté est généralement satisfaisante. Les latrines sont bien entretenues, mais les fosses sont mal constituées, il y a de mauvaises odeurs dans toutes les maisons.

Rue du Prince. — Généralement les maisons de la rue précédente ont une sortie rue du Prince et c'est là que l'on déverse les eaux de lessive et autres. Ces eaux forment une boue sale et puante qui descend, mais trop lentement, vers le canal.

Les trois maisons visitées rue du Prince sont adossées à d'autres de l'Avenue du Pont, ce qui empêche le renouvellement convenable de l'air.

Au n° 7 seulement, il y a plusieurs pièces. Et ce ne sont pas de petits ménages qui vivent dans ces maisons : au n° 7, 9 personnes ; au n° 9, 4 et au n° 11, 6. Ajoutons que lors d'une seconde visite, nous avons appris qu'un fils marié est venu s'installer au n° 9. La mère, deux fils (17 et 11 ans), une fille (7 ans), un fils marié, l'épouse de ce dernier, leur jeune enfant couchent dans l'unique pièce de 2^m80 × 3^m85 où l'on fait la cuisine et la lessive.

On devine le désordre et la malpropreté qui règnent dans ce taudis ; dans les deux autres maisons, les intérieurs ne valent pas mieux : il y a pue littéralement comme il le fait dans la rue. Outre les odeurs et les eaux sales, la latrine (à rue) commune aux trois maisons, empeste l'air. Lors de nos trois visites, cette latrine était inaccessible, le sol et le siège étaient souillés d'urines et d'excréments.

Rue Chéra. — La rue est en pente vers le canal. Dans la rigole coulent constamment des eaux sales, de lessive ou autres, qui se rendent dans une fosse de 10 mètres de diamètre, à air libre située au bas de la rue. Cette fosse constitue un cloaque immonde qui empeste les environs. La conduite qui doit amener les eaux à l'autre rive du canal fonctionne mal. La situation n'est pas plus réjouissante de ce côté. Les eaux sont retenues dans une citerne à air libre. Une rigole part de cette citerne et doit en amener le trop plein à la Meuse. Après une forte pluie il est impossible d'ouvrir les fenêtres des maisons tant les odeurs sont fortes. C'est pis que la mare la plus infecte.

Dans le haut de la rue Chéra, sur six maisons visitées, nous n'en trouvons qu'une mal entretenue, dans le bas 5 sur 7. Est-ce le voisinage répugnant de la fosse qui décourage les habitants et qui fait que dans ces maisons de construction récente, généralement assez spacieuses, nous avons si rarement rencontré un peu d'ordre et de propreté.

Nous signalerons spécialement, sous ce rapport, les n°s 4, 15, 17 et 19. L'air n'est jamais renouvelé dans les chambres à

Rue du Prince. — La latrine à rue est plus propre. Les maisons sont occupées par de petits ménages (2 et 4 personnes).

Ces maisons doivent disparaître très prochainement, nous dit-on. La situation de la rue laisse toujours à désirer.

Rue Chéra. — Plusieurs maisons ont actuellement un robinet à eau alimentaire et les pompes, nous dit-on, ne sont plus utilisées que pour le nettoyage.

Il est de toute nécessité de remédier à la situation créée par le syphon de la rue Chéra. Depuis le pont de Wandre jusque bien loin vers Jonckay, une odeur épouvantable signale la fosse et la rigole.

coucher ; dans les deux dernières maisons, il y a des chambres occupées par des logeurs aussi bien le jour que la nuit.

Vous pourrez apprécier si les latrines sont installées conformément aux prescriptions du règlement communal : la fosse est maçonnée, cimentée et couverte de planches au n° 32 et aux n°s 8, 11 et 13, les fosses sont simplement maçonnées ; celle du n° 8 seulement est couverte ; c'est un simple trou ni maçonné ni couvert aux n°s 15, 17, 19, 21 et 23 ; il est couvert aux n°s 4, 6, 10 et 27.

En présence de cette situation, on ne peut guère avoir de confiance dans les eaux fournies par les pompes privées.

Rue de la Glawenne. — Nous avons visité la maison n° 21 et celles situées dans l'impasse qui aboutit à cette maison.

Ces maisons sont délabrées, mal éclairées et c'est avec étonnement que nous y avons trouvé des ménages assez propres, sauf au n° 21. Ici, le logement se compose d'une seule pièce, ce qui est peu pour servir de cuisine, de chambre à coucher et de dépôt de chiffons.

Rue Bellenay. — Les maisons n°s 13 et 15 doivent, paraît-il, disparaître. Elles sont, en effet, bien mauvaises et les habitants bien malpropres. Les urines de l'étable et de l'écurie coulent dans la cour et se perdent, soit par évaporation, soit dans le sol, par infiltration. Le fumier est répandu sur toute la surface de cette cour et près de la pompe qui fournit une eau ayant parfois, nous dit-on, un singulier goût.

Au n° 13, l'une des chambres n'est pas plafonnée. Le logement est à peine suffisant pour le ménage, qui compte neuf personnes ; cependant un logeur partage la couchette d'un des jeunes enfants.

Rue du Crucifix. — Les maisons 287 et 289 sont humides et mal entretenues. Les mansardes sont à peine aérées ; on y trouve 4 et 5 logeurs. Le dépôt de fumier, de cendres et autres ordures, près de la latrine du n° 289, n'a plus été enlevé depuis deux ans.

Les maisons 467 et 469 sont de construction plus récente, mais aussi très mal entretenues. L'air n'est pas renouvelé dans les chambres à coucher. Dans l'un des ménages, logent 4 houilleurs, dans l'autre 6.

Il y a trois logeurs plus mal couchés encore au n° 479. Le sol de la pièce n'a pas de pavement, la chambre se trouve derrière

Rue de la Glawenne. — Un autre ménage habite au n° 21. Il fait assez propre dans le logement. A côté de la pièce signalée se trouve une petite chambre, sorte d'alcôve, mais aérée, où se trouve le lit. Il n'y a pas d'odeurs.

Rue Bellenay. — N^{os} 13 et 15, maisons démolies.

Rue du Crucifix. — Nous avons revu la maison n° 479.
Le sol de la pièce signalée est couvert en ciment.
Lors de notre visite, la propreté était satisfaisante. La fenêtre se trouvait ouverte et nous n'avons perçu aucune mauvaise odeur.

un réduit servant de cave, elle n'a de jour que par une cloison vitrée qui la sépare de ce réduit et un lanterneau. On ne peut pas aérer. La maison est humide et fort délabrée, elle a été construite en planches puis elle a été maçonnée.

Chertal. — Les habitants de Chertal, qui se croient oubliés de l'Administration communale ont reçu notre enquêteur avec une véritable satisfaction, en disant : on va donc faire quelque chose pour Chertal. Ce qu'ils demandent est très raisonnable : de l'eau potable et des pompes que l'on puisse utiliser. Des trois pompes qui existent à Chertal, l'une ne fonctionne pas, une seconde s'alimentant à un puits en maçonnerie donne une eau déposant des matières noires ; cette eau n'est pas potable, d'après les habitants, bien qu'ils l'utilisent. La troisième pompe marche et l'eau serait bonne.

Les 17 maisons visitées sont généralement vieilles, peu éclairées, les pièces ont peu de hauteur, mais malgré la vétusté et l'exiguité des locaux, les logements sont souvent bien entretenus. Nous n'avons trouvé de ménages sales qu'aux n^{os} 9, 12 et 16. Dans cette dernière maison, les douze personnes du ménage disposent pour le coucher, de deux petites chambres et lors d'une deuxième visite, à trois heures de l'après-midi, par une de ces chaudes journées de septembre dernier, les fenêtres n'avaient pas été ouvertes. L'atmosphère y était à peu près irrespirable.

Au n^o 18, l'entretien est bon dans les pièces du rez de chaussée, mais mauvais à l'étage. Le pigeonnier qui se trouve au grenier, à côté d'une chambre où l'on dort, est mal ventilé et mal entretenu.

Au n^o 41, dans un grenier ayant 1^m60 de hauteur moyenne, où se trouve installé dans de mauvaises conditions, un pigeonnier, couchent dans de plus mauvaises conditions encore, 6 personnes.

Mais si, en règle générale, les logements sont propres, nous ne pouvons en dire autant des annexes : porcheries, poulaillers, et cabinets d'aisance. Les fosses ne sont ni maçonnées ni couvertes. La vidange ne se fait pas régulièrement. Nous signalerons spécialement la porcherie et la fosse en face de la maison n^o 9, véritable infection : les porcheries des n^{os} 16 et 18.

Les eaux sales provenant de la latrine et de la porcherie du n^o 13 donnent de l'humidité au mur de la maison n^o 11. Les eaux s'infiltrent dans la cave.

Chertal. — La fosse à cendres, eaux ménagères, etc., qui se trouvait dans la cour (maisons 20 à 24) est comblée. Les maisons ont été blanchies récemment et la propreté est remarquable dans plusieurs d'entre elles. Quatre avaient les fenêtres ouvertes à l'étage.

Une pompe se trouve près de l'entrée de la cour, les eaux sont recueillies dans le fossé de la route, mais elles y stagnent. La situation mérite examen, il peut y avoir contact, par infiltration, avec le puits. D'après certains habitants, l'eau n'a pas toujours un bon goût.

L'autre cour (maisons 14 à 19) est propre également. Le dépôt de fumier qui l'encombrait a été enlevé. Mais une fosse à ciel ouvert, près de l'entrée, qui recueille les urines d'une porcherie, était près de déborder. La maison n° 16 est plus proprement entretenue et les fenêtres de l'étage étaient ouvertes cette fois-ci. Derrière la cour se trouve le Hemlot, un vrai marécage. Les habitants y déversent les cendrées, les déchets de ménage, des excréments. Il s'en dégage de mauvaises odeurs.

Rivage. — Nous avons signalé plus haut l'infection que constituent pour la partie de Rivage dénommée, nous dit-on, Jonckay, la citerne et la rigole qui reçoivent les eaux de la rue Chéra.

C'est au n° 3 que l'on pourrait surtout se plaindre de la situation. L'ordre et la propreté font défaut dans cette maison et dans les annexes et ici le ménage est seul coupable, l'habitation est assez spacieuse et bien éclairée.

Les maisons 6 et 7 sont humides et d'une malpropreté repoussante. Au n° 6, il n'y a pas de latrine. Les porcheries des deux maisons sont détestables. Au n° 7, le ménage qui compte cependant 7 personnes, sous-loue la moitié de la maison, à peine suffisante pour un aussi gros ménage.

Mais la malpropreté est plus grande encore au n° 41. L'humidité suinte des murs ; des fenêtres sont bouchées ; à la cuisine, le platras se détache du plafond, les pavés sont cassés et manquent par endroits ; deux cochons sont installés dans la pièce derrière la cuisine. Nous renonçons à donner une idée de la saleté de ce taudis.

Les maisons 57 et 59 sont bien entretenues, mais les porcheries se trouvent trop près des habitations et du puits qui fournit l'eau potable.

La maison n° 23 est louée à trois ménages : aucun n'est propre, il y a de mauvaises odeurs partout dans l'habitation, toute récente cependant et bien éclairée.

Les maisons 24, 25 et 26 (cour) sont humides, exigües, mal éclairées, mal entretenues, surtout dans les chambres où l'on dort ; les n^{es} 32, 33, 36, 37, 38, 39 et 40 sont aussi à signaler sous le rapport du mauvais entretien tant des logements que des latrines et des annexes. Les stagnations d'eaux sales sont fréquentes aux abords des habitations.

Les maisons 19 et 20 sont humides, inhabitables et en très mauvais état, écrit notre enquêteur.

La maison n° 2 ne vaut pas mieux. Elle se compose de deux pièces de 2^m70 × 4^m70. Le père dort le jour, la mère et deux enfants, la nuit, dans la cuisine ; dans la mansarde (hauteur moyenne 1^m40) couchent les 4 autres enfants ; le logement est mal entretenu : dans la cour, un tas de fumier.

Les logements ne valent guère mieux dans les maisons 3 et 4. Heureusement les ménages sont plus propres.

Au n° 5, l'entretien laisse à désirer. Il n'y a pas de latrine. Un seau, dans la chambre où l'on dort, que l'on vide, quand il faut bien, à la Meuse, en tient lieu.

Rivage. — Nous ne pouvons que répéter ce qui a été dit au sujet de la citerne. C'est une nuisance à laquelle il importe d'apporter un prompt remède.

N^o 3. — La situation n'est pas pire mais n'est pas meilleure non plus.

N^{os} 6 et 7. — Toujours aussi malpropres et aussi encombrés. Il y a deux ménages comprenant 10 personnes au n^o 7 pour 2 chambres.

N^{os} 41, 57 et 59. — Même situation que celle signalée dans le rapport.

N^o 23. — Il fait plus propre. Il n'y a plus que deux ménages. Plusieurs des maisons signalées (n^{os} 32 et suivants) ont été démolies.

N^{os} 19 et 20. — Même situation. La ruelle où se trouvent ces deux maisons devrait être surveillée. A certains endroits on y trouve de véritables dépôts d'ordures. Le ruisseau pavé fonctionne mal et des eaux grasses y stagnent.

N^o 2. — Logement toujours encombré. La cour est mieux entretenue.

N^o 5. — Il n'y a pas de latrine. Le logement était relativement propre.

Milsaucy. — Dans les 29 maisons que nous avons visitées nous avons presque toujours rencontré beaucoup de propreté et de l'ordre. Il n'y a que les deux ménages habitant au n° 50 qui laissent à désirer sous ce rapport au moment de l'enquête. L'air, dans les chambres, était empesté par des odeurs épouvantables. Le cabinet d'aisance, très mal entretenu, tombait en ruine.

Ponçay. — Ici les maisons sont beaucoup plus mauvaises : les sept maisons visitées sont humides, délabrées, en contre-bas ou bien de niveau par rapport au chemin. L'entretien laisse à désirer aux n°s 5, 6, 7 et plus particulièrement encore au n° 9.

Au n° 7, dans la mansarde à peine éclairée, où, nous dit-on, couchent les sept enfants du ménage 5 filles (16, 13, 10, 9 et 6 ans) et deux garçons (8 et 5 ans) nous ne trouvons qu'un lit.

Rue de Jupille. — L'eau potable nous paraît faire défaut. Les puits sont trop près des fosses d'aisance ou à purin. Ainsi au n° 33, la fosse, non maçonnée, se trouve à 5 mètres du puits, au n° 39, à 1^m50. Un puits perdu existe à 4 mètres du puits artésien au n° 43.

Aux n°s 8 et 63 de cette rue, notre enquêteur a visité des cambuses de briquetiers Répondent-elles aux prescriptions imposées ordinairement par la Députation permanente lorsqu'elle autorise semblables exploitations ?

Les deux maisons sont en planches en mauvaises planches. Elles mesurent chacune environ 4 m. × 5 m. et comprennent deux pièces : l'une, la plus grande, est pavée en briques et sert de cuisine ; l'autre, de chambre à coucher.

La première maison (n° 8) abrite 5 personnes ; la seconde 7 personnes (6 hommes et une femme). Une cloison permet la séparation des sexes pour le coucher. Dans cette dernière maison, les habitants ont installé un pigeonnier.

Les deux maisons ne possèdent pas de latrine, situation dangereuse, étant donné que l'ankylostomiasie a parfois été signalée chez des ouvriers briquetiers.

Monsin. — Les caves des maisons sont inondées à chaque crue de la Meuse. Il n'est pas rare de rencontrer à proximité des puits un dépôt de fumier ou une fosse d'aisance. Toutes les eaux de l'île paraissent suspectes ; elles sont franchement mauvaises au n° 11.

Monsin, c'est la campagne, mais ce n'est pas là une excuse à

Milsaucy. — Les latrines laissent à désirer. Nous avons remarqué plusieurs fosses d'aisance, trous à air libre, près de déborder. Les liquides d'une des fosses s'écoulaient même dans la partie en contrebas de la route longeant le canal de Liège à Maestricht.

Les habitants, comme à Ponçay, se plaignent des égouts de Herstal. Plusieurs latrines seraient reliées aux égouts qui se déversent dans la Laye, un véritable étang, car sauf en temps de fortes crues, la Laye n'a pas d'écoulement. Les odeurs seraient intolérables lorsque les eaux sont basses. Ce n'était pas le cas lors de notre visite.

Nous attirons l'attention des autorités communales sur cette question. Celles-ci qui ont, et avec raison, protesté contre le déversement des égouts de Liège dans le canal latéral tiendront à ne pas mériter un reproche qui serait plus justifié encore.

Ponçay. — La propreté laisse moins à désirer. Quatre des sept maisons visitées avaient les fenêtres ouvertes. L'encombrement existe encore, mais est moins excessif.

Rue de Jupille. — Même situation en ce qui concerne l'eau potable.

Les cambuses ne sont plus utilisées.

Monsin. — Fin janvier 1910, nous avons revu les maisons signalées. La moitié de l'île était inondée. Les eaux amenées par la crue, enlevant le contenu des fosses d'aisance et à fumier, avaient envahi les caves et certains puits. C'est avec raison que les eaux utilisées par les habitants ont paru suspectes à l'enquêteur.

La maison n° 21 était inaccessible. Les autres laissent toujours à désirer sous le rapport de la propreté.

la malpropreté. La maison n° 7 est mal entretenue, comme les annexes (cabinet d'aisance, écurie, porcherie, étable, etc) ; l'air n'est jamais renouvelé dans les chambres.

Au n° 5, la mansarde où dorment les six enfants du ménage est à peine éclairée. Elle est d'ailleurs très mal entretenue.

Il fait plus sale encore au n° 11. Le ménage est plus propre aux n°s 6 et 12, sauf dans les chambres où l'on dort.

Le désordre et la malpropreté des n°s 23 et 29 sont à signaler. En face de la maison n° 21, un dépôt de fumier, d'urines, etc., dégage de très mauvaises odeurs.

Nous tenons, en terminant cette rapide revue de nos cahiers, à bien préciser notre pensée. Nous ne voudrions pas laisser croire que les maisons ouvrières de Herstal ressemblent toutes à celles que nous avons signalées.

Celles-ci représentent peut-être le quart de l'ensemble des maisons visitées et nous nous empressons de rendre hommage à nos familles ouvrières chez lesquelles l'ordre, l'économie, la propreté sont les qualités dominantes.

Mais il ne faut pas se dissimuler que la situation que nous venons de décrire appelle l'intervention d'une administration qui se soucie de l'hygiène publique.

Nous savons que votre concours ne nous fera pas défaut et, comme dans les autres occasions où nous y avons fait appel, vous voudrez bien user des pouvoirs que vous confèrent les lois de police.

Il est très loin de notre pensée, ainsi que nous le disions dans notre rapport du 13 janvier 1906, de rendre votre administration responsable de l'état déplorable des maisons dénoncées. Presque toutes datent d'une époque où les questions d'hygiène préoccupaient moins qu'aujourd'hui les autorités publiques.

La tâche qui vous incombe n'en est que plus ardue. Ce n'est pas seulement l'intérêt des habitants de ces taudis qui est en jeu, mais aussi la santé physique et morale des enfants, la sécurité des voisins, et c'est comme représentants de ces intérêts, les plus respectables, que les autorités ont le devoir d'agir. Agir en remédiant à la situation existante et aussi en empêchant la création de nouveaux foyers d'infections : impasses et maisons insalubres.

Nous avons eu, en suite de nos rapports précédents, la satisfaction de voir que notre appel avait été entendu : des

maisons insalubres ont été fermées ; des logements trop encombrés, évacués ; des locaux blanchis ; des fosses supprimées ; des fenêtres convenables placées dans des chambres trop peu éclairées. Les autorités ont pensé à l'éducation sanitaire du public : une école ménagère a été organisée à La Préalle.

Nous aimons à croire que la classe ouvrière voudra bénéficier de cet excellent enseignement et que le succès de l'institution fera multiplier le nombre de ces écoles.

Un mal trop général à Herstal provient du défaut de dispositifs permettant l'éloignement des ordures et des eaux ménagères. Nous rappellerons à ce sujet le rapport circonstancié de notre éminent Vice-Président M. le Dr Félix Putzeijs, professeur d'hygiène à l'Université de Liège, ainsi que les instructions du Conseil supérieur d'hygiène qui ont dû vous être transmises par M. le Gouverneur et que vous trouverez dans le numéro de mai 1899 du *Bulletin du service de santé et d'hygiène publique*, publié par le Ministère de l'Agriculture.

Nous ne répéterons pas les considérations développées dans nos rapports précédents au sujet de la revision de votre règlement sur les constructions. La nécessité d'un bon règlement se fait d'autant mieux sentir que l'on bâtit énormément à Herstal : un nouveau quartier s'érige en Foxhalle, un autre au lieu dit Sept Bonniers.

Nous devons constater que la plupart de ces maisons seront d'un loyer trop élevé pour beaucoup de ménages ouvriers, d'où le danger de voir ces locaux, qui ne sont pas appropriés pour la division en appartements, loués à plusieurs ménages. Il faut bien reconnaître que l'initiative privée est insuffisante pour procurer à la classe pauvre des logements salubres et à bon marché.

Aussi l'intervention directe des pouvoirs publics est-elle généralement acceptée aujourd'hui.

La Députation permanente a soulevé la question à Herstal, mais celle-ci, que nous sachions, n'a reçu jusqu'ici, aucune solution.

Nous vous serions obligés, Monsieur le Bourgmestre, de nous faire connaître les mesures prises en suite de la présente, dont une copie est adressée à Monsieur le Gouverneur de la Province et à la Commission médicale.

Le Comité se fait un devoir, en terminant ce rapport, de vous remercier du concours que vous avez bien voulu prêter à ses

délégués pendant l'enquête ; il se plaît à rendre hommage au zèle et au dévouement de la police.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, les assurances de notre considération très distinguée.

POUR LE COMITÉ :

Le Secrétaire,
E. MAHAIM.

Le Président,
F. HANQUET.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Introduction	3
La commune	5
La loi du 9 août 1889 sur les maisons ouvrières et son appli- cation à Herstal	9
La situation hygiénique de la commune	11
L'avenir	21
Notre Enquête	25
CHAPITRE I. — Renseignements généraux	27
CHAPITRE II. — Conditions hygiéniques de l'endroit où se trouvent les maisons	33
CHAPITRE III. — Relations de l'habitation avec les construc- tions environnantes	41
CHAPITRE IV. — Population et utilisation des locaux	53
CHAPITRE V. — Conditions économiques	93
CHAPITRE VI. — Etat d'entretien, d'ordre et de propreté du logement	121
CHAPITRE VII. — Eclairage naturel	124
CHAPITRE VIII. — Renouvellement de l'air	127
CHAPITRE IX. — Approvisionnement d'eau	131
CHAPITRE X. — Eloignement des ordures ménagères et des déjections	133
Annexes	145
I. — Rapport adressé à M. le Bourgmestre de Herstal le 9 juillet 1903	147
II. — Rapport adressé à M. le Bourgmestre de Herstal le 28 octobre 1904	155
III. — Rapport adressé à M. le Bourgmestre de Herstal le 13 janvier 1906	175
IV. — Rapport adressé à M. le Bourgmestre de Herstal le 28 novembre 1907	196